



FAIRE DÉCOUVRIR LA NATURE DU QUÉBEC

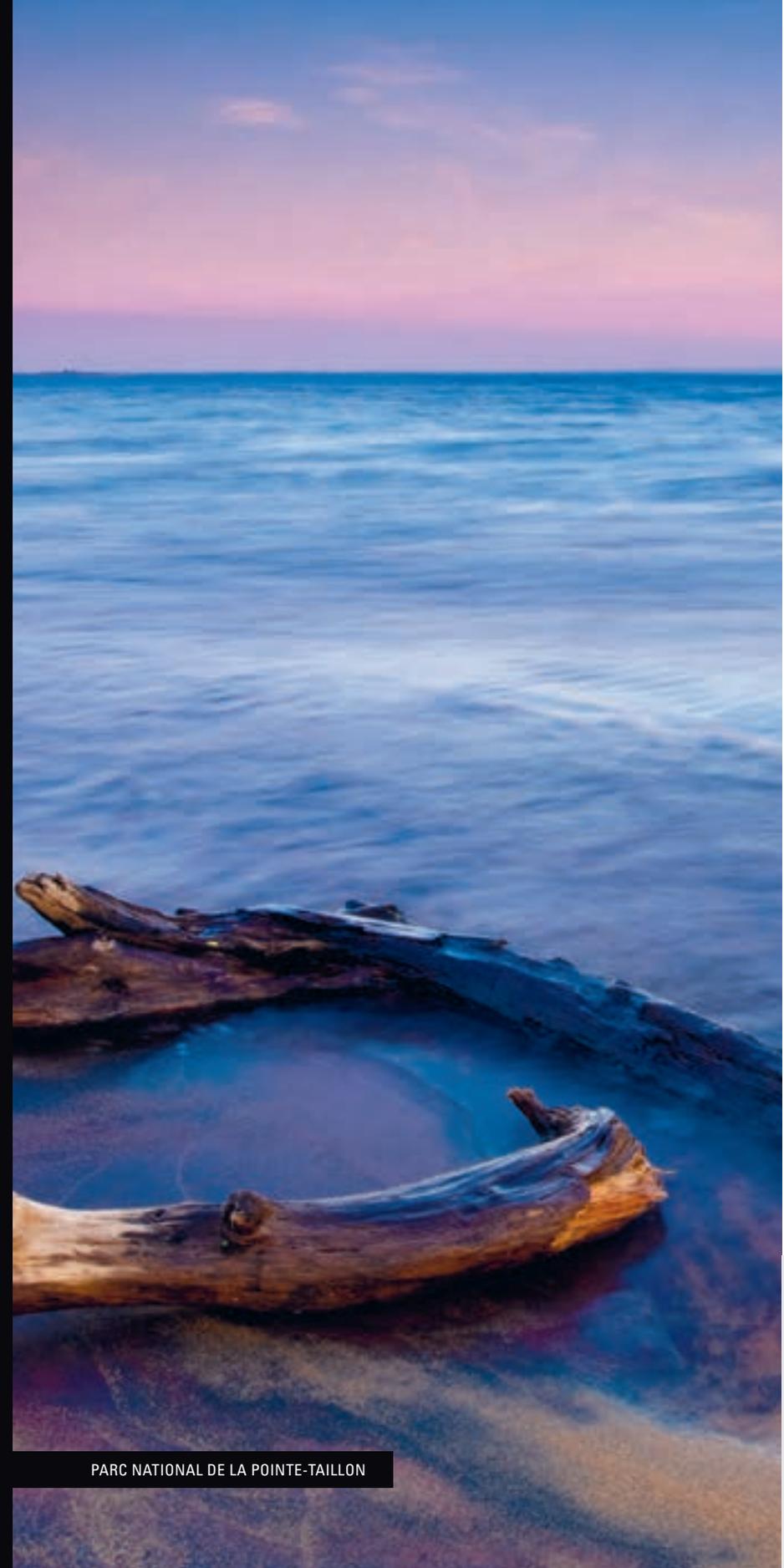
RAPPORT ANNUEL
2013-2014

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration	2
Message du président-directeur général	3
Structure	5
La Sépaq, le plus grand réseau de plein air au Québec	6
Localisation des établissements	8
Activités et services	10
La Sépaq en chiffres	12
Le Plan stratégique 2012-2017 de la Société : bilan annuel	15
Assurer la conservation du patrimoine naturel et culturel	16
Contribuer au développement durable du tourisme de nature	22
Garantir une expérience client de qualité	26
Générer de nouveaux revenus	32
Accroître l'agilité et la souplesse de l'organisation	36
Des marques de reconnaissance	39
Résultats au 31 mars 2014 du Plan stratégique 2012-2017	40
Revue financière	42
Rapport de la direction	44
Rapport de l'auditeur indépendant	44
États financiers	46
Conseil d'administration et gouvernance	64
Les dirigeants de la Société	72
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	76
Emploi et qualité de la langue française dans l'administration	77
Politique de financement des services publics	77
Politique de réduction et de contrôle des dépenses	77
Développement durable	78
Occupation et vitalité des territoires	84
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs	86
Coordonnées des établissements	90

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Société des établissements de plein air du Québec.

Dépôts légaux – 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014
ISBN: 978-2-550-70597-0
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN-0833-028X





Monsieur Laurent Lessard
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Bureau A301
Québec (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'exercice financier 2013-2014.

En plus de présenter les états financiers audités, ce rapport fait aussi état des points marquants de l'année et souligne les défis que doit relever la Société dans le cadre de ses opérations.

Finalement, celui-ci est rédigé conformément aux différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Le président du conseil d'administration,



Daniel Deslauriers

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Encore cette année, c'est avec un très grand intérêt que le conseil d'administration a suivi le déploiement du Plan stratégique 2012-2017, après s'être impliqué activement dans le processus ayant conduit à son élaboration. Ainsi, diverses réalisations ont été portées à l'attention des administrateurs touchant, entre autres, des approches de mise en marché entièrement repensées, le développement de nouveaux territoires et l'ajout de produits novateurs à l'offre à la Société. Le conseil a été à même de constater que les actions mises de l'avant par la direction s'inscrivent en ligne directe avec la vision renouvelée de l'avenir de la Société.

D'autres dossiers ont retenu l'attention du conseil, notamment le développement, au sein de la Société, d'une culture de gestion de risques intégrée adaptée à sa nouvelle réalité stratégique. Également, le conseil d'administration s'est intéressé à la gouvernance des technologies de l'information. En effet, ce dossier occupe une place significative et grandissante, tant au niveau des investissements qu'il nécessite qu'au niveau de ses nombreuses interactions avec les enjeux du développement futur de la Société.

Le succès des nouvelles stratégies implantées par la Société s'appuie grandement sur le leadership de la direction et la participation active de l'ensemble des employés. À cet effet, je tiens, au nom du conseil d'administration, à remercier chacun des employés pour son engagement et sa contribution à la réalisation de la mission et de la vision renouvelées de la Société. Je désire également souligner le dynamisme et l'excellente collaboration des membres de la direction.

Finalement, je remercie mes collègues du conseil d'administration pour leur enthousiasme et leur implication soutenue, que ce soit au sein du conseil ou des comités relevant de celui-ci. Combinant de précieuses années d'expérience dans des milieux d'affaires variés, leur apport est inestimable à la saine gouvernance de la Société.

Le président du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Deslauriers'. The signature is fluid and stylized, with a long horizontal stroke extending to the right.

Daniel Deslauriers

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



La mise en œuvre par le gouvernement du Québec du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 – Un itinéraire vers la croissance, est venu confirmer le rôle majeur joué par la Société dans le développement du tourisme au Québec. En effet, ce vaste chantier débuté en 2012, dont l'objectif est de renouveler l'offre touristique et augmenter le positionnement du Québec à l'international, a réservé une place de choix à la Société. Trois des quatre grands axes qui y sont priorisés interpellent directement le devenir de la Société : la mise en valeur du Saint-Laurent, l'enrichissement du produit touristique québécois, notamment le tourisme hivernal, nature et d'aventure et le développement du potentiel des régions touristiques.

De plus, s'appuyant sur la mise en œuvre de son Plan stratégique 2012-2017, la Société a mis de l'avant des produits innovants et porteurs afin de stimuler l'accueil d'une nouvelle clientèle, friande de nature et d'aventure. Que ce soit l'aménagement de via ferrata, l'introduction de nouveaux modes de villégiature ou encore une offre de forfaits rajeunie et des plus variées, la Société s'est assurée de bonifier et innover afin de faire vivre une expérience client des plus inoubliables.

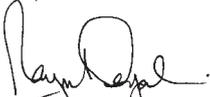
L'été 2013 a vu l'ouverture du nouveau parc national du Lac-Témiscouata, dans la région du Bas-Saint-Laurent. Pour l'ensemble de la communauté régionale, cet événement important symbolise le choix d'une société de conserver et de mettre en valeur un territoire qui, dans ce cas-ci, se démarque par ses attraits naturels exceptionnels et ses richesses archéologiques. Ce parc, situé sur les rives du plus important plan d'eau de la région, à la confluence des routes suivies par les voyageurs depuis des millénaires, offre une expérience tout à fait extraordinaire, celle d'un voyage dans le temps, grâce notamment aux artefacts laissés sur place. Par ailleurs, un nouveau parc national s'est récemment ajouté à la famille Parcs Québec, soit le parc national d'Opémican.

Également, on ne peut passer sous silence l'importance que la Société accorde à sa mission de conservation et de protection du patrimoine naturel et culturel qui lui a été confiée. En effet, l'année 2013-2014 marque un moment important dans l'histoire du réseau des parcs nationaux gérés par la Société, soit le dépôt du premier rapport relatant les résultats du Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE). Fruit d'une réflexion entamée il y a plus de 10 ans, le PSIE rassemble les résultats de plus de 370 suivis réalisés entre 2003 et 2012 dans l'ensemble du réseau des parcs nationaux. Les résultats encourageants qui y sont colligés témoignent que, globalement, le niveau d'intégrité écologique des parcs s'est maintenu ou amélioré, confirmant ainsi que la Société a su maintenir l'équilibre entre la conservation du patrimoine naturel et l'accessibilité des parcs pour la population.

En terminant, je désire remercier l'ensemble des employés pour leur dévouement et leur passion. Sans eux et sans leur adhésion aux nouveaux défis de la Société, le virage « expérience client » entrepris par la Société depuis quelques années ne connaîtrait pas son succès actuel. Aussi, je tiens à souligner l'engagement soutenu du comité de direction dans la réalisation des objectifs de la Société ainsi que l'appui indéfectible du conseil d'administration, qui nous guide dans nos décisions. C'est donc avec fierté que je vous présente le fruit du travail accompli au sein de la Société en 2013-2014.

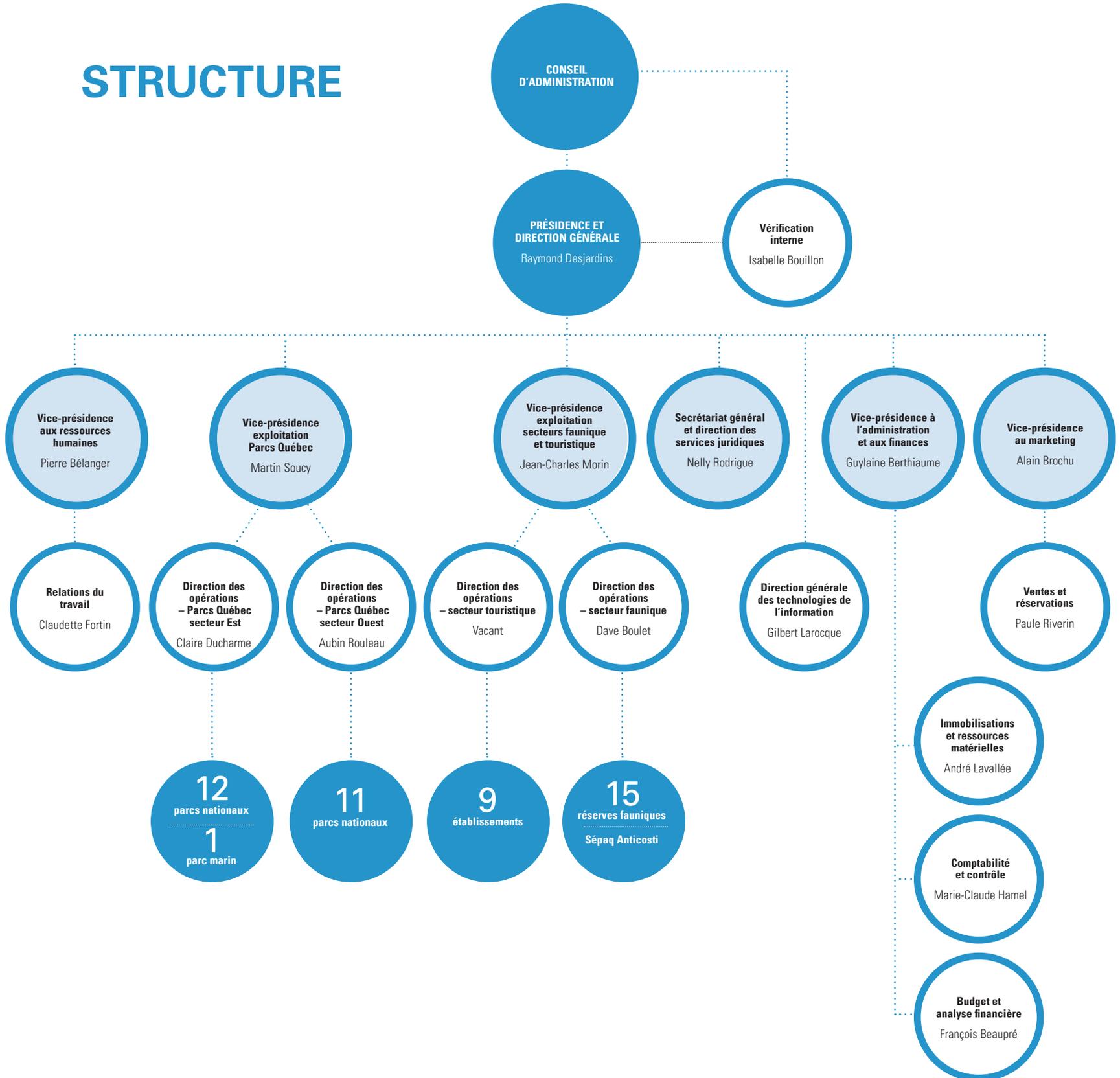
Bonne lecture!

Le président-directeur général,


Raymond Desjardins



STRUCTURE



LA SÉPAQ, LE PLUS GRAND RÉSEAU DE NATURE ET DE PLEIN AIR AU QUÉBEC

Les Québécois et les Québécoises sont animés d'une fierté toute légitime à l'endroit de la nature généreuse qui leur procure une multitude de lieux propices à l'émerveillement, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. La Société est fière d'assumer la gestion et la mise en valeur des territoires et des établissements que lui confie le gouvernement du Québec. Par le biais de ses 49 établissements, la Société offre une panoplie d'activités et de services sachant répondre à l'ensemble des attentes de sa clientèle diversifiée puisque chaque établissement possède ses traits particuliers. Par ailleurs, une autre caractéristique de la Société est qu'elle réinvestit la totalité de ses liquidités dans le maintien et le développement du patrimoine naturel et culturel ainsi que dans ses infrastructures et activités.



PARCS NATIONAUX

Les 23 parcs nationaux québécois exploités par la Société ainsi que le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, exploité conjointement avec le gouvernement fédéral, constituent des espaces témoins où la nature évolue sans autres interventions que celles nécessaires à leur conservation ainsi qu'à leur mise en valeur éducative et récréative. Par la beauté et l'intégrité de leurs milieux naturels, de même que par leurs caractéristiques culturelles et historiques, les parcs nationaux représentent une vitrine exceptionnelle pour le Québec, très appréciée non seulement des Québécois, mais également des touristes étrangers.

Créés en vertu de la Loi sur les parcs, les parcs nationaux ont pour objectif prioritaire d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public à des fins d'éducation et de récréation intensive. Bien que tout le territoire compris à l'intérieur d'un parc soit sous l'autorité du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs depuis le 7 mai 2014 (avant ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs), l'exploitation des parcs situés au sud du 50^e parallèle est confiée à la Société. Sauf exception, toute personne qui accède à un parc, y circule ou y pratique une activité, doit acquitter un droit d'accès dont le montant est déterminé par règlement. Toute forme de chasse ou de piégeage y est interdite. D'ailleurs, seules les activités autorisées par le directeur du parc y sont permises.

SECTEUR FAUNIQUE

Le réseau des 15 réserves fauniques ainsi que Sépaq Anticosti s'étalent en de vastes contrées forestières et sauvages où les expériences vécues, reliées à la faune et au plein air, facilitent le contact avec la nature dans des décors sublimes. Les réserves fauniques et Sépaq Anticosti offrent des activités et des services favorisant le maintien de nos traditions associées à la nature, notamment la chasse et la pêche et ouvrent aussi leurs portes à la villégiature et autres activités de plein air.

Créées en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, les réserves fauniques sont des territoires structurés voués à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi qu'accessoirement à la pratique d'activités récréatives. La responsabilité des réserves fauniques relève, depuis le 7 mai 2014, du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (avant ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs), tout comme le plan de gestion de la pêche et les conditions de chasse. Sous réserve des droits et autorisations accordés à des tiers par le ministre, la Société y organise des activités, y fournit des services sur une base lucrative et y exploite un commerce, à des fins de mise en valeur ou d'utilisation de la faune ou à des fins de pratiques récréatives. La chasse et la pêche y sont notamment pratiquées. Les principes d'équité et d'accessibilité pour les résidents du Québec guident les interventions. Le résident québécois qui désire chasser dans un secteur à accès contingenté doit avoir été sélectionné par tirage au sort. Contrairement aux parcs nationaux, la Société n'a pas l'exclusivité du territoire; des exploitants de la forêt, des mines ou autres activités similaires y sont également présents.

SECTEUR TOURISTIQUE

Le secteur touristique, quant à lui, est composé de neuf établissements qui accueillent une clientèle variée. Dans la grande région de Québec, la Station touristique Duchesnay se distingue par ses nombreuses activités, son auberge 4 étoiles et ses chalets en bordure du magnifique lac Saint-Joseph. Le Parc de la Chute-Montmorency et l'Aquarium du Québec sont des attraits touristiques majeurs de la ville de Québec tandis que le Gîte du Mont-Albert, situé en montagne au cœur du parc national de la Gaspésie, est une auberge classée 4 étoiles des plus accueillantes. Le Centre touristique du Lac-Simon, le Camping des Voltigeurs et le Centre touristique du Lac-Kénogami invitent à des vacances familiales fort intéressantes. En Gaspésie, l'Auberge et Golf Fort-Prével offre une des meilleures tables de la région et sait plaire aux amateurs de golf. Enfin, à l'Auberge de montagne des Chic-Chocs, située à 640 mètres d'altitude, l'expérience est plus grande que nature!





LABRADOR

Fleuve Saint-Laurent

Golfe du Saint-Laurent

NOUVEAU-BRUNSWICK

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

NOUVELLE-ÉCOSSE

ONTARIO

ÉTATS-UNIS

Natashquan

Port-Menier

Sept-Îles

Gaspé

Percé

Matane

Rimouski

Rivière-du-Loup

Tadoussac

Saguehaye

La Tuque

Québec

Trois-Rivières

Mont-Laurier

Mont-Tremblant

Ottawa

Montréal

Sherbrooke

Rouyn-Noranda

Val-d'Or

Chibougamau

North Bay

1

2

4

4

4

11

*

2

6

7

3

9

2

9

12

13

3

12

24

4

18

8

7

11

5

1

8

9

4

5

14

15

23

10

19

16

17

15

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

13

16

8

15

10

21

6

7

20

22

5

LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS

PARCS QUÉBEC

	km de Qc	km de Mtl
1 Parc national d'Aigüebelle	919	675
2 Parc national d'Anticosti	679 ✈	914 ✈
3 Parc national du Bic	285	527
4 Parc national du Fjord-du-Saguenay	269	522
5 Parc national de Frontenac	150	260
6 Parc national de la Gaspésie	520	770
7 Parc national des Grands-Jardins	135	435
8 Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie	170	470
9 Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé	758	985
10 Parc national des Îles-de-Boucherville	243	10
11 Parc national de la Jacques-Cartier	40	293
12 Parc national du Lac-Témiscouata	294	516
13 Parc national de Miguasha	541	779
14 Parc national du Mont-Mégantic	240	225
15 Parc national du Mont-Orford	285	150
16 Parc national du Mont-Saint-Bruno	253	20
17 Parc national du Mont-Tremblant	390	145
18 Parc national des Monts-Valin	253	500
19 Parc national d'Oka	292	46
20 Parc national d'Opémican	837	596
21 Parc national de Plaisance	383	160
22 Parc national de la Pointe-Taillon	250	500
23 Parc national de la Yamaska	253	100
24 Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent	161	476

RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC

	km de Qc	km de Mtl
1 Réserve faunique Ashuapmushuan	325	470
2 Réserve faunique Assinica	570	756
3 Réserve faunique des Chic-Chocs	482	772
4 Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi	570	756
5 Réserve faunique des Laurentides	80	310
6 Réserve faunique La Vérendrye - secteur Abitibi	600	470
7 Réserve faunique La Vérendrye - secteur Outaouais	405	275
8 Réserve faunique Mastigouche	260	145
9 Réserve faunique de Matane	440	665
10 Réserve faunique de Papineau-Labelle	420	190
11 Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles	587	835
12 Réserve faunique de Port-Daniel	675	900
13 Réserve faunique de Portneuf	90	240
14 Réserve faunique de Rimouski	335	560
15 Réserve faunique Rouge-Matawin	290	180
16 Réserve faunique du Saint-Maurice	200	250
* Sépaq Anticosti	679 ✈	914 ✈

CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC

1 Aquarium du Québec	10	240
2 Auberge de montagne des Chic-Chocs	480	700
3 Auberge et Golf Fort-Prével	718	945
4 Camping des Voltigeurs	150	110
5 Centre touristique du Lac-Kénogami	230	475
6 Centre touristique du Lac-Simon	425	195
7 Gîte du Mont-Albert	500	720
8 Parc de la Chute-Montmorency	13	265
9 Station touristique Duchesnay	45	265

ACTIVITÉS ET SERVICES

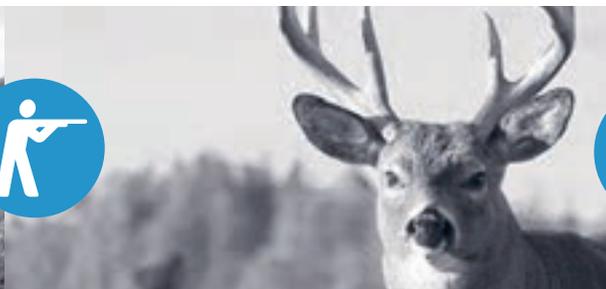
La Société offre à travers ses 49 établissements un éventail d'activités et de services invitant les visiteurs à vivre des expériences diversifiées dans des environnements naturels enchanteurs.

ACTIVITÉS



PLEIN AIR

- ▶ **ACTIVITÉS DE DÉCOUVERTE**
Observation et découverte de la flore, de la faune et du patrimoine
- ▶ **ACTIVITÉS CULTURELLES**
Visite d'expositions, dégustation de produits du terroir
- ▶ **ACTIVITÉS SPORTIVES AQUATIQUES ESTIVALES**
Baignade, rabaska, canot, kayak, croisière, rafting
- ▶ **ACTIVITÉS SPORTIVES TERRESTRES ESTIVALES**
Randonnée pédestre, randonnée en montagne, via ferrata, quad, vélo, golf, gyropode Segway
- ▶ **ACTIVITÉS HIVERNALES**
Randonnée (courte et longue), traîneau à chiens, trottinette des neiges, ski de fond, ski Méta, ski de haute randonnée, motoneige (sauf parcs nationaux), raquette, patin, glissade, pêche blanche



CHASSE

- ▶ ORIGINAL
- ▶ CERF DE VIRGINIE
- ▶ PETIT GIBIER
- ▶ OURS NOIR
- ▶ AVEC HÉBERGEMENT
Chalet
Auberge
Camp rustique
Camping



PÊCHE

- ▶ QUOTIDIENNE
Embarcation de la Sépaq
Embarcation personnelle
À gué
Aventure
- ▶ AVEC HÉBERGEMENT
Chalet
Auberge
Camp rustique
Camping

SERVICES



HÉBERGEMENT

- ▶ HÔTELLERIE
- ▶ YOURTE
- ▶ ABRI TROIS MURS
- ▶ CAMP RUSTIQUE
- ▶ REFUGE
- ▶ IGLOO
- ▶ CAMPING
- ▶ PRÊT-À-CAMPER
Tente Huttopia
Tente Hékipia
Tente-roulotte
Tente Huttopia nordique
- ▶ CAMP DE PROSPECTEUR
- ▶ CHALET
EXP.
Nature
Modik
Compact
Traditionnel



ATTRACTIONS TOURISTIQUES

- AQUARIUM DU QUÉBEC
- PARC DE LA CHUTE-MONTMORENCY
- ASTROLAB
(parc national du Mont-Mégantic)
- MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE
(parc national de Miguasha)



SCOLAIRE

- ACCUEIL DE GROUPES SCOLAIRES



CORPORATIF ET ÉVÉNEMENTIEL

- SALLES DE RÉUNION, DE RÉCEPTION ET DE BANQUET



RESTAURATION

- RESTAURANT
- CAFÉTÉRIA
- CASSE-CROÛTE



AUTRES SERVICES

- LOCATION D'ÉQUIPEMENTS (canot, kayak, vélo)
- BOUTIQUE NATURE ET BOUTIQUE FAUNE
- DÉPANNEUR

LA SÉPAQ EN CHIFFRES

23

PARCS NATIONAUX

PARC MARIN DU
SAGUENAY-
SAINT-LAURENT

6 985 KM²
DE TERRITOIRE

15

RÉSERVES FAUNIQUES

66 048 KM²
DE TERRITOIRE

SÉPAQ ANTICOSTI

4 177 KM²
DE TERRITOIRE

9

ÉTABLISSEMENTS

2 ATTRAITS MAJEURS DE LA
RÉGION DE QUÉBEC

4 HÔTELS | 3 CAMPINGS



337 815

PERSONNES AYANT PARTICIPÉ AUX ACTIVITÉS DE DÉCOUVERTE

13 000

KILOMÈTRES DE ROUTE

106

HÉKIPIA

309

HUTTOPIA

191

CAMPS RUSTIQUES ET REFUGES

485

HÉBERGEMENTS EN PRÊT-À-CAMPER

191

SENTIERS DE COURTE RANDONNÉE

48 683

ÉLÈVES AYANT PARTICIPÉ AU PROGRAMME D'ACTIVITÉS SCOLAIRES

10

SENTIERS DE LONGUE RANDONNÉE

20

CENTRES DE DÉCOUVERTE ET DE SERVICES

PLUS DE
13 000
LACS

5,8

MILLIONS DE JOURS DE VISITE

3 105

EMPLOYÉS

7 200

SITES DE CAMPING

182

UNITÉS D'HÔTELLERIE

TAUX DE SUCCÈS
65%
CHASSE À L'ORIGINAL

24

NATURE

711

CHALETS

16

COMPACT

PLUS DE
200

ENTENTES DE PARTENARIAT

15
MODIK

13
EXP.



LE PLAN STRATÉGIQUE 2012-2017 DE LA SOCIÉTÉ : **BILAN ANNUEL**

Déployé depuis plus de deux ans, le Plan stratégique 2012-2017 avait été élaboré en vue de favoriser l'essor de la Sépaq afin qu'elle continue de remplir pleinement une mission rajeunie et renouvelée qui est de rendre accessibles, de développer et d'assurer la pérennité du territoire, des sites touristiques et des actifs qui lui sont confiés en tenant compte des dimensions publique, environnementale, sociale et économique.

Avec le thème « Faire découvrir la nature du Québec », la Sépaq s'était défini une vision, s'engageant à faire vivre des expériences distinctives et mémorables à ses clientèles en matière de tourisme de nature, et cela, en s'appuyant sur son savoir-faire en gestion et en développement du patrimoine naturel et culturel et sur l'engagement d'une équipe d'employés passionnés. Afin de répondre à ses engagements et atteindre cette nouvelle vision, l'accent a été mis sur le développement de nouveaux produits porteurs et innovants, que ce soit au niveau des activités, de l'hébergement ou encore l'ajout de nouvelles offres de forfaits, promettant un éventail de séjours variés et sur mesure.

La réalisation de ce grand chantier s'est donc poursuivie cette année, toujours en s'articulant autour de six grandes valeurs : la créativité, le plaisir, la performance, le respect, la concertation et l'intégrité qui teintent l'ensemble des pratiques de gestion et les actions de la Sépaq.

Il faut également rappeler que cinq enjeux majeurs avaient été ciblés auxquels cinq grandes orientations avaient été jumelées. Divers axes d'intervention, découlant de ces orientations, ont été déterminés afin de définir les actions à poser. Ainsi, des actions sont complétées et d'autres en cours de réalisation afin de poursuivre la mise en œuvre du plan. Finalement, afin de s'assurer de l'avancement de ce dossier prioritaire pour l'avenir de la Société, des objectifs à atteindre, des indicateurs et des cibles permettent de mesurer la mise en œuvre du plan.

Il est possible de consulter le Plan stratégique 2012-2017 de la Sépaq sur son site Web à sepaq.com sous l'onglet *Organisation – Documentation corporative*.

Par ailleurs, un bilan des principales activités, regroupées sous les cinq grandes orientations, est présenté ci-après, ainsi qu'un tableau énonçant les résultats au 31 mars 2014 pour chacun des indicateurs.

ORIENTATION

01

ASSURER LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL



PROTECTION DES RÉSERVES FAUNIQUES

L'amélioration de la protection des réserves fauniques et de leur biodiversité est l'un des premiers axes d'intervention visant la mission de conservation du patrimoine confié à la Société. Encore cette année, la Société a maintenu ses actions aux niveaux national et régional en vue de valider le concept d'aire protégée polyvalente conjointement avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et le ministère des Ressources naturelles (MRN). Ainsi, les projets pilotes mis en place pour expérimenter ce concept se sont poursuivis, dans les réserves fauniques Mastigouche et de Matane. De plus, d'autres actions ont été réalisées avec le MDDEFP en vue de compléter la création de réserves de biodiversité dans le réseau des réserves fauniques.

Également, la Société a participé à plusieurs rencontres avec des représentants du secteur Faune du MDDEFP afin de poursuivre le travail relatif à l'élaboration de politiques et d'un nouveau cadre de gestion visant, entre autres, à accroître la protection des réserves fauniques.

Par ailleurs, la Société a poursuivi l'harmonisation de son approche en matière de gestion intégrée des ressources avec les assises du régime forestier énoncé dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, qui préconise une planification de l'aménagement forestier dans une approche écosystémique, intégrée, participative et régionalisée. Ainsi, cette année, la Société a parachevé ses travaux dans le but de connaître l'état des écosystèmes forestiers dans les réserves fauniques, d'évaluer les modalités d'aménagement forestier les plus pertinentes pour en rétablir la qualité au besoin et d'identifier les zones à haute valeur de conservation et récréative pour lesquelles une restauration écosystémique devrait être prioritaire à l'échelle de ces territoires. Enfin, un projet pour doter chaque réserve faunique de plans d'aménagement pour l'habitat de l'orignal, du cerf de Virginie et de la gélinotte huppée a été amorcé. Les résultats issus de ces projets permettent à la Société de mieux faire intégrer les préoccupations relatives à la protection des réserves fauniques dans la planification de l'aménagement forestier dans un contexte d'aménagement écosystémique et de gestion intégrée des ressources tel que préconisé par le régime forestier énoncé dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

La Société a aussi analysé et commenté de nombreux chantiers forestiers prévus dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFI-O) élaborés par le MRN et dans lesquels des interventions forestières ont été planifiées dans des réserves fauniques. De plus, plusieurs chantiers planifiés dans les PAFI-O ont fait l'objet de discussions aux fins d'une harmonisation opérationnelle entre les réserves fauniques et les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) ou les bénéficiaires de matière ligneuse commerciale allouée par le Bureau de mise en marché des bois. Finalement, la Société a poursuivi sa participation aux travaux des nombreuses tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) et des différents comités techniques mis en place qui interpellent chacune des réserves fauniques.

INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DES PARCS NATIONAUX

Mise en œuvre des plans de conservation

Dans la foulée de la mise à jour de la stratégie de conservation réalisée en 2012-2013, l'ensemble des parcs possède maintenant son plan de conservation. Cet outil permet aux gestionnaires de ces établissements d'identifier les préoccupations en conservation et de les prioriser en fonction des principaux enjeux particuliers du parc. Le cœur d'un plan de conservation consiste en un tableau de bord qui ordonne, sur une perspective de cinq ans, les actions nécessaires pour répondre aux préoccupations identifiées et faciliter l'obtention des ressources nécessaires pour arriver à ces fins. Ces actions et leurs résultats sont consignés dans des fiches afin d'en assurer un meilleur suivi et de les mettre en commun au bénéfice de tout le réseau.

Fonds Parcs Québec

La Sépaq a multiplié les efforts afin que tous les parcs puissent disposer des ressources adéquates pour assumer leur rôle en matière de conservation et d'éducation. Créé en 2010, le Fonds Parcs Québec est une source de financement dédiée exclusivement au soutien de projets servant à la protection et à la conservation des parcs nationaux. Celui-ci a poursuivi sa lancée et a financé neuf projets en 2013-2014, soit trois de plus que l'année précédente. Les neuf projets soutenus portent sur les effets du broutement intensif du cerf de Virginie sur la végétation au parc national d'Anticosti, sur le contrôle du roseau commun et de la renouée du Japon (en partenariat avec l'Association des riverains du Grand lac Saint-François) au parc national de Frontenac, sur la caractérisation des anciens chemins forestiers dans l'aire de fréquentation du caribou forestier afin de réduire les habitats propices à la prédation (en partenariat avec la Nation huronne-wendat) au parc national de la Jacques-Cartier, sur le suivi des populations de pygargue à tête blanche (en partenariat avec le MRN et la Société Boralex) au parc national du Lac-Témiscouata, sur le suivi du ravage de cerf de Virginie (en partenariat avec le MRN et l'Université du Québec à Rimouski) au parc national du Lac-Témiscouata, sur des recherches sur les bryophytes au parc national du Mont-Mégantic, sur l'identification génétique des loups (en partenariat avec le MRN et l'Université de Montréal) au parc national du Mont-Tremblant, sur la conservation de la biodiversité dans les territoires protégés en région périurbaine (en partenariat avec l'Institut de recherche en biologie végétale du Jardin botanique de Montréal) au parc national du Mont-Saint-Bruno et sur la création d'une ceinture verte pour la préservation d'une connectivité des milieux naturels (en partenariat avec Nature-Action Québec et la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska – Fondation SÉTHY) au parc national de la Yamaska.

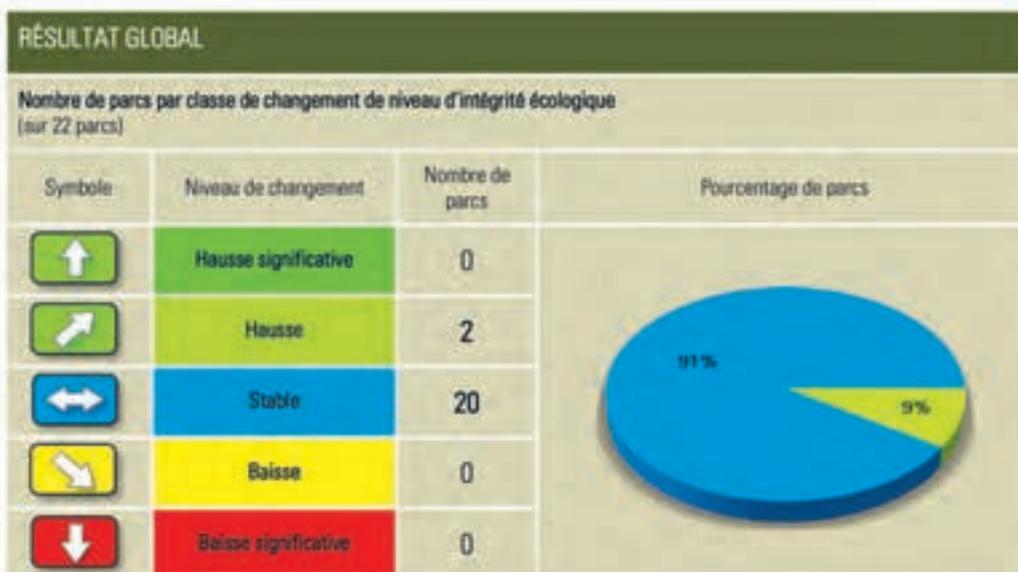


Dépôt du premier rapport des résultats du Programme de suivi de l'intégrité écologique

Le dépôt du premier rapport relatant les résultats du Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE) est un moment important dans l'histoire du réseau québécois des parcs nationaux. Ce programme novateur est le résultat du travail de plusieurs années de développement et de déploiement dans l'ensemble des parcs nationaux gérés par la Sépaq. Il démontre toute l'importance qui est accordée à la conservation dans les parcs et les résultats encourageants colligés dans ce rapport concrétisent la qualité des efforts en ce sens.

Au quotidien, le défi des gestionnaires de parcs est d'assurer un juste équilibre entre la conservation et l'accessibilité afin d'assurer le respect de la mission des parcs. C'est dans cet esprit que le PSIE trouve sa raison d'être. En effet, le PSIE est devenu indispensable aux équipes des parcs puisqu'il s'agit du principal outil de vérification de l'évolution de l'intégrité écologique des territoires sous leur gestion. Fruit d'une réflexion entamée il y a plus de 10 ans, le rapport rassemble plus de 370 suivis réalisés entre 2003 et 2012 dans l'ensemble du réseau des parcs nationaux gérés par la Sépaq. Les résultats sont présentés sous la forme d'un mini-site Web accessible au lien suivant : www.parcsquebec.com/integriteecologique. Ces résultats témoignent que, globalement, le niveau d'intégrité écologique des parcs s'est maintenu ou amélioré dans l'ensemble du réseau. En effet, sur les 22 parcs suivis, 20 montrent un maintien de leur niveau d'intégrité écologique et 2 une amélioration. Ces résultats sont rassurants puisqu'au cours de cette période, beaucoup d'efforts ont été mis en place afin de promouvoir les parcs et en favoriser l'accessibilité. Ainsi, ces résultats démontrent que les gestionnaires ont su maintenir l'équilibre entre la conservation du patrimoine naturel et l'accessibilité des parcs pour la population.

ENTRE 2003 ET 2012,
LE NIVEAU D'INTÉGRITÉ
ÉCOLOGIQUE DES PARCS
S'EST MAINTENU
OU AMÉLIORÉ



Participation aux initiatives locales et régionales en matière environnementale et en développement durable

La sensibilisation et la mobilisation des acteurs des zones périphériques des parcs nationaux jouent un rôle important dans la conservation de ces territoires. Et inversement, la présence d'un parc national peut servir de catalyseur auprès des acteurs en zones périphériques aux fins de la protection de leurs propres territoires. Cette dernière année, plusieurs initiatives locales et régionales en matière environnementale ont vu le jour, touchant de nombreux parcs nationaux. Ceux-ci ont été sollicités pour se joindre à ces initiatives et se sont engagés avec enthousiasme, d'autant que ces projets contribuent à la conservation de ces territoires protégés.

Les parcs nationaux se sont entre autres impliqués dans les projets suivants :

- Création du comité pour la protection de la Baie de la Pentecôte à la suite des problèmes de cyanobactéries apparus en 2012 dans le secteur du parc national de Plaisance. L'objectif de ce comité est d'améliorer la qualité de l'eau de la baie en travaillant notamment avec les résidents et les agriculteurs.
- Protection de la ceinture verte du parc national de la Yamaska. Des propositions ont été faites aux propriétaires de milieux naturels pour une approche intégrée de conservation, en partenariat avec la Fondation SÉTHY et Nature-Action Québec.
- Poursuite du travail du Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François (RPGLSF) avec un important projet de recherche, de l'ordre de 250 000 \$, sur l'impact du marnage dans le Grand lac Saint-François dont une partie est située dans le parc national de Frontenac. Ce regroupement est une collaboration du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA), du RPGLSF, de la Fondation de la Faune du Québec, de l'Association des riverains du Grand lac Saint-François, du parc national de Frontenac, de Génivar, du Centre de la science de la biodiversité du Québec, de l'Université McGill et de l'Université du Québec à Rimouski.

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Pour les parcs nationaux, l'acquisition de connaissance est au cœur de la mission de conservation. Ainsi, pour conserver et faire découvrir les parcs nationaux, il faut d'abord les connaître. Et, pour bien les connaître, il faut y mettre du temps et des ressources. Parmi les nombreux projets d'acquisition de connaissance au cœur du réseau des parcs nationaux, l'année 2013 a été marquée par la diffusion d'une découverte spectaculaire survenue au parc national de Migouasha.



Announcement scientifique d'une découverte remarquable : le spécimen d'*Elpistostege watsoni*

En effet, la découverte du tout premier spécimen complet d'*Elpistostege watsoni* jamais retrouvé à l'échelle mondiale est survenue en août 2010 au parc national de Migouasha. En raison de sa rareté extrême et de son importance évolutive unique, ce fossile de poisson à nageoires charnues, illustrant de façon remarquable la transition de l'eau à la terre chez les vertébrés, est destiné à une grande renommée scientifique internationale. L'annonce scientifique de cette découverte s'est tenue lors de la 73^e rencontre annuelle de la *Society of Vertebrate Paleontology* (SVP), du 30 octobre au 2 novembre 2013 à Los Angeles (Californie, États-Unis). Lors de cette rencontre, un nombre record de 900 résumés de présentation ont été soumis, dont 700 furent retenus. De ce nombre, cinq présentations ont porté sur le site de Migouasha, dont deux servant d'annonce officielle de la découverte : une présentation orale sur les premières informations anatomiques et phylogénétiques fournies par le nouveau spécimen, présentée par le Dr Richard Cloutier, paléontologue et professeur à l'UQAR ainsi qu'une présentation par affiche portant sur le cadre paléoenvironnemental de cette espèce, présentée par M. Olivier Matton, coresponsable de la conservation et de la recherche au parc national de Migouasha. Signe de l'importance accordée à la découverte par les organisateurs du congrès, la présentation du Dr Cloutier a ouvert la programmation du congrès suscitant un vif intérêt auprès de la communauté de spécialistes de l'étude des premiers vertébrés. Ce lancement scientifique a par la suite été suivi d'un lancement médiatique dans le cadre d'un reportage à l'émission Découverte (Radio-Canada) le 3 novembre 2013 et d'une conférence de presse au parc national de Migouasha le 6 novembre 2013.



PARC NATIONAL DE PLAISANCE



RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES

Partenariats de recherche, acquisition et diffusion de connaissance

Il est bien admis que la recherche est un outil incontournable pour l'amélioration de la connaissance du territoire, particulièrement dans les parcs nationaux. Pour l'exercice 2013-2014, il y a eu au total 241 projets d'acquisition de connaissance dans les parcs, incluant les projets de suivi, d'inventaire et de recherche fondamentale. À ceux-ci s'ajoutent 106 projets de gestion du milieu naturel visant à minimiser notre empreinte sur le territoire ou à restaurer des milieux dégradés. De ces projets, 96 autorisations de recherche sont en cours à l'échelle du réseau. Ces projets sont menés en partenariat avec les milieux universitaire et gouvernemental, ainsi qu'avec des organismes voués à la conservation. Certains de ces projets sont annuels, d'autres couvrent une période de plusieurs années. Ces données témoignent du savoir que la Sépaq a des territoires sous sa gestion.

Pour les réserves fauniques, la connaissance du territoire s'est matérialisée l'an passé, par le développement à la Société, d'un système informatisé uniformisé de suivi et d'analyse des pêcheries afin d'assurer une gestion plus efficace de l'exploitation durable de la ressource et un meilleur suivi du rendement et de la qualité de pêche des lacs. Cette année, ce système a été déployé dans le réseau des réserves fauniques, visant notamment à maintenir et augmenter l'offre et la qualité de pêche. Il permet également d'uniformiser la saisie des statistiques de pêche, de fournir un outil efficace et

performant pour suivre et analyser les pêcheries, de conserver un historique d'exploitation et d'avoir une image réseau des pêcheries.

De plus, des efforts importants ont aussi été déployés pour coordonner, suivre et supporter la mise en œuvre des 12 plans directeurs élaborés pour la protection et la mise en valeur des pêcheries dans les réserves fauniques. Ces plans visent à assurer un bon suivi de la gestion de l'exploitation de la pêche, une meilleure protection des habitats clés des réserves fauniques, l'identification des lacs déficients les plus prometteurs aux fins de restauration d'habitat et ceux les plus propices à l'ensemencement. Ultiment, les mesures préconisées dans les plans directeurs permettent d'assurer la pérennité de la ressource halieutique pour les générations actuelles et futures ainsi qu'à offrir une qualité de pêche satisfaisante à la clientèle.

Un aspect incontournable de la connaissance du territoire, qui a son importance à la Société, est la diffusion de cette connaissance acquise, intrinsèque à la mission des parcs nationaux, qui sont mis en valeur à des fins éducatives et de récréation extensive. Plusieurs moyens et outils de diffusion ont été mis en place à cet effet. Certains, parmi ceux-ci, sont présentés ci-après et permettent aux visiteurs de mieux connaître les parcs nationaux et ainsi mieux les protéger et les conserver.

Explorateur Parc Parcours

La Société a poursuivi l'implantation de l'Explorateur Parc Parcours, une nouvelle approche d'expérience de visite à contenu éducatif visant à bonifier l'expérience de découverte autonome des parcs nationaux par le moyen d'installations muséologiques et des technologies de l'information. Depuis le centre de découverte et de services jusqu'au parcours d'interprétation du patrimoine, ce concept, dont l'implantation a débuté en 2011, permet de diversifier les façons de communiquer avec les visiteurs. Durant la présente année, les parcs nationaux du Lac-Témiscouata et du Mont-Tremblant ont réalisé la mise en place du concept Parc Parcours, tant par l'installation scénographique de l'espace de découverte dans leur nouveau centre de découverte et de services que par la production des applications technologiques de l'Explorateur Parc Parcours, soit la borne interactive et le compagnon de visite, une application accessible via un téléphone intelligent. En cours d'année, le parc national du Mont-Tremblant a aussi bonifié le contenu de sa borne interactive, en y ajoutant l'offre hivernale qui sera disponible dès la saison prochaine. Quant aux parcs nationaux du Bic et des Grands-Jardins, ils ont œuvré au développement de leur application Parc Parcours, de sorte que celles-ci seront accessibles aux visiteurs au cours de la saison 2014.

Activités de découverte

En 2013, la fréquentation aux activités de découverte s'est élevée à 337 815 participants, dont quelque 48 683 enfants dans le cadre de sorties scolaires. De plus, un nouveau programme scolaire a été développé pour les élèves du 2^e cycle du primaire. Intitulé « Garde-parc junior », ce programme prévoit la visite en classe d'un garde-parc et, si l'enseignant le souhaite, une visite des élèves dans un parc national. En lien avec les compétences définies par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ce programme vise à faire connaître les parcs nationaux via le métier de garde-parc.

Finalement, une formation traitant de la conception des activités de découverte a été mise sur pied à l'intention des gardes-parcs naturalistes œuvrant auprès de la clientèle.

Le blogue de conservation Parcs Québec

Pour sa deuxième année d'existence, le blogue Parcs Québec Conservation (www.sepaq.com/parcs-quebec/blogue) a mis en ligne une cinquantaine de billets, soit autant que l'an passé. Les billets traitent de sujets variés touchant la faune et la flore, le milieu physique, le patrimoine culturel et la gestion. Au total, les utilisateurs de médias sociaux y ont fait plus de 45 000 visites, soit presque le double de l'année précédente. Il s'agit là d'une action concrète de mise en valeur et de diffusion du travail de conservation accompli par les équipes des parcs nationaux.

Le Bulletin de conservation

La douzième édition du Bulletin de conservation de Parcs Québec a été éditée en 2013-2014. Rassemblant 14 articles qui exposent les résultats des projets de recherche fondamentale, de suivi, de gestion et d'inventaire parmi les plus significatifs réalisés au cours de l'année, le bulletin est disponible sur le site Web de la Société à sepaq.com sous l'onglet *Parcs Québec – Conserver et protéger – Bulletin de conservation*.



PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT



PARC NATIONAL DES ÎLES-DE-BOUCHERVILLE

ORIENTATION

02

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME DE NATURE





CENTRE TOURISTIQUE DU LAC-SIMON



PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES EN RÉGION

Le rôle majeur joué par la Sépaq comme moteur économique, particulièrement dans les régions, a été confirmé par le gouvernement du Québec dans le Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 : un itinéraire vers la croissance.

Dans le but de bien évaluer les retombées économiques de sa présence dans les différentes régions du Québec, la Société a procédé, au cours de l'année, à la réalisation d'une analyse économique portant sur l'ensemble de ses activités et secteurs d'exploitation dont certains résultats sont présentés ci-après.

Ainsi, globalement, la Sépaq génère 7 967 emplois directs et indirects, une participation de 522 M\$ au produit intérieur brut (PIB) et des revenus fiscaux et parafiscaux de 168,1 M\$. Dans son secteur d'activités, la Sépaq représente à elle seule 4,6 % des retombées directes et indirectes. Ce pourcentage augmente à 7,9 % si on ne tient compte que des dépenses des touristes et excursionnistes québécois.

Forte de cette analyse et voulant affirmer son rôle en cette matière, la Société doit poursuivre et accentuer son rôle de partenaire de marque en région. Comme les parcs nationaux et les réserves fauniques sont des territoires publics gérés au bénéfice de la population, la Société favorise la participation des intervenants régionaux à la réalisation de ses mandats et s'assure que les actions prises sont en harmonie avec la vision régionale. Pour faciliter cette concertation, chaque parc national est doté d'une table d'harmonisation et chaque réserve faunique, d'un conseil d'administration local. Ces instances sont composées d'intervenants régionaux et de représentants de la Société et jouent un rôle-conseil très constructif sur différents sujets, comme les orientations, l'offre de services, les plans d'action annuels, les budgets et les plans de mise en valeur des établissements. Ces tables et conseils se réunissent de deux à quatre fois par année, en plus d'une rencontre annuelle des présidents des tables d'harmonisation et des présidents

des conseils d'administration locaux. En ce qui concerne les établissements du secteur touristique, certains d'entre eux sont également dotés d'instances de concertation. Ainsi, la Station touristique Duchesnay bénéficie de la contribution d'un conseil d'administration local alors que le Parc de la Chute-Montmorency et l'Aquarium du Québec disposent plutôt d'un comité de mise en valeur.

Toujours dans le but de stimuler la création de richesse collective, la Société continue de favoriser les partenariats d'affaires avec l'entreprise privée et d'autres organismes, valorisant ainsi l'attrait des établissements tout en consolidant l'offre touristique régionale. Au cours de la dernière année, la Société a conclu quelques ententes avec des partenaires afin de l'aider à progresser dans certains secteurs d'activités prioritaires et favoriser la pratique du tourisme de nature. Certains de ces partenariats sont décrits ci-après.

Vélo Québec - Bienvenue cyclistes!^{MD}

La Sépaq s'est associée au programme Bienvenue cyclistes!^{MD} développé par Vélo Québec. En effet, la majorité des parcs nationaux offrant du camping ainsi que le Centre touristique du Lac-Kénogami sont maintenant certifiés Bienvenue cyclistes!^{MD}. Cette certification est synonyme d'un accueil et de services adaptés aux besoins des cyclotouristes. Ainsi, un cycliste peut se présenter dans un établissement certifié sans réservation préalable à la fin de sa journée de vélo et être assuré de trouver un site pour passer la nuit. De plus, les établissements certifiés doivent rendre disponibles un lieu pour s'alimenter à l'abri du mauvais temps, de l'outillage pour des réparations mineures ainsi que des renseignements sur les centres de réparation de vélos, les centres de location de vélos et les bureaux d'information touristique dans les environs.



PARC NATIONAL DES GRANDS-JARDINS

Regroupement des promoteurs et opérateurs de parcours de via ferrata

Profitant de la popularité montante de l'activité de via ferrata au Québec, la Sépaq a amorcé la création d'un regroupement des promoteurs et opérateurs de parcours de via ferrata, la Route des via ferrata du Québec, afin de faire connaître ce produit aux Québécois, friands d'aventure en plein air. L'objectif de ce regroupement est de faire du Québec LA destination de parcours de via ferrata en Amérique du Nord. Un plan marketing a été conçu et déployé pour stimuler la fréquentation des 10 parcours répartis sur le territoire québécois. Ce plan comprenait la production d'un dépliant et d'une vidéo promotionnels, un micro-site Web, la participation à des salons de plein air, sports et loisirs, des relations de presse, bref plusieurs outils visant à informer et à séduire la clientèle.

Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

La Société s'est associée avec le Groupe Jean Coutu, en lui offrant une visibilité auprès des usagers de l'Aquarium du Québec en contrepartie de son engagement à contribuer financièrement aux objectifs de l'Aquarium du Québec et à supporter certaines activités tenues à l'Aquarium du Québec en faisant la promotion de celles-ci par l'entremise de son réseau de pharmacies.

PÉRENNITÉ DU PATRIMOINE GÉRÉ PAR LA SOCIÉTÉ

Afin de réaliser sa mission d'assurer la pérennité du patrimoine qui lui a été confié, la Société élabore des projets d'investissement favorisant cette pérennité des actifs ainsi que la protection et la restauration du patrimoine naturel et culturel. Année après année, la Société réinvestit la totalité des liquidités générées par l'exploitation dans la réalisation de sa mission et des mandats qui en découlent.

Investissements de 55 M\$

À l'automne 2013, le gouvernement a annoncé des mesures permettant la rénovation et la modernisation d'installations gérées par la Société. Des projets représentant des investissements totaux de 55 M\$ sur une période de 2 ans ont été acceptés.

Des besoins urgents ont été identifiés quant à l'entretien des bâtiments et des infrastructures et le maintien des accès routiers et des sentiers. Ces investissements permettront à la Société de protéger et d'assurer la pérennité du patrimoine bâti, d'améliorer la qualité des produits offerts, d'intensifier son rôle de moteur économique en région et de création de richesse collective et de réaliser des projets qui auront des retombées économiques en région.

Une partie de ces investissements permettra, entre autres, la réalisation de travaux relatifs à la réfection de routes, sentiers, ponts et ponceaux afin de favoriser l'accessibilité aux territoires en toute sécurité. En effet, sur l'ensemble du territoire couvert par la Société, plus de 13 000 km de routes, des centaines de ponts et ponceaux et plus de 200 sentiers de courte et longue randonnées requièrent un entretien régulier afin d'améliorer l'accessibilité aux territoires dans un souci d'offrir un meilleur service à la clientèle.

Une autre partie de ces investissements permettra la réalisation de travaux de réfection des installations et infrastructures, lesquels sont requis afin que l'expérience de séjour du visiteur demeure attrayante. Il s'agit de venir éponger en partie le déficit d'entretien de ces biens afin de maintenir en bon état le patrimoine bâti. Cet investissement vise à léguer le patrimoine en bonne condition aux générations futures et à maintenir un produit touristique de qualité. Globalement, il servira à la mise à niveau de 1 000 emplacements de camping dans les parcs nationaux, à l'amélioration de l'offre d'hébergement pour 150 chalets des réserves fauniques et à porter l'offre d'hébergement dans le secteur hôtelier aux standards de l'industrie. Il vise également la mise à niveau du Centre de formation et de perfectionnement de la protection de la faune situé à la Station touristique Duchesnay.

Dès l'annonce de l'accélération du programme d'infrastructure, la Sépaq s'est mise en mode planification des travaux afin de respecter l'engagement relatif à la réalisation rapide des projets identifiés. D'ores et déjà, la Sépaq a démarré 38 projets dans 11 régions du Québec. Plusieurs autres projets en sont à la phase de l'avant-projet. Conséquemment, certains projets seront réalisés dès le début du printemps 2014 et la Sépaq est à pied d'œuvre dans sa planification afin de livrer l'ensemble des projets prévus dans le cadre de cette annonce.

Par ailleurs, durant l'année 2013-2014, la Société a poursuivi ses investissements dans le maintien des actifs, en matière de protection et de mise en valeur des territoires. Les investissements se chiffrent à 16 M\$ et l'objectif du Plan stratégique 2012-2017 de réinvestir de manière optimale dans l'entretien des actifs de la Société et dans la pérennité du patrimoine naturel et culturel est maintenu. À terme, le pourcentage d'investissement annuel dans le maintien des actifs et en matière de protection du territoire devra atteindre 2 % de la valeur des actifs.

À titre d'exemple, au cours de la dernière année, plus de 90 projets de mise aux normes de bâtiments ont été réalisés, 3 centres de découverte et de services ont été construits, sans compter les nombreux autres projets de mise en valeur des territoires dans lesquels la Société investit afin de développer divers équipements récréotouristiques.

S'ajoutent à cela d'autres importants projets réalisés pour assurer la pérennité du patrimoine naturel et culturel des parcs nationaux. Ainsi, plus de 200 000 \$ ont été investis dans divers projets de conservation (archéologie, génétique du loup, suivi des oiseaux de proie, etc.). La plus importante somme a été consentie au parc national des Îles-de-Boucherville qui travaille, en collaboration avec l'Université de Montréal et l'Université Laval, à l'élaboration d'un plan d'aménagement des anciennes terres agricoles, dans le but de freiner la prolifération des plantes exotiques envahissantes.

Dans sa recherche constante de réduction de son empreinte environnementale et dans la poursuite de la mise en œuvre du Programme de gestion environnementale (PGE), la Société a mené un projet pilote en efficacité énergétique au site Vauréal de l'île d'Anticosti. Comportant quatre chalets, deux pavillons et des dépendances, ce site était alimenté en énergie presque exclusivement à l'aide d'une génératrice diesel, une façon de faire à la fois coûteuse et polluante. Dans le cadre de ce projet, des panneaux solaires photovoltaïques générant une puissance de 12 000 watts, des accumulateurs et des onduleurs ont été installés de façon à réduire le temps de fonctionnement de la génératrice. L'éclairage incandescent a été remplacé par de l'éclairage à diode électroluminescente (DEL). Des équipements de cuisson, de chauffage de l'eau domestique, de buanderie ainsi qu'un chauffage centralisé dont les efficacités énergétiques nettes sont plus élevées ont également fait partie du projet et contribué à diminuer la consommation énergétique. Dès la première année, des économies d'énergie d'environ 35 % ont été notées par rapport à l'année de référence et ces économies devraient atteindre 50 % lors de la prochaine saison d'exploitation.

Le succès de ce projet pilote confirme l'importance pour la Société de poursuivre le plan d'efficacité énergétique sur d'autres sites comme les auberges Chicotte, McDonald et Jupiter 12 à Anticosti, l'Auberge de montagne des Chic-Chocs et le site de l'Étang à la truite dans la réserve faunique de Matane.

Il faut également noter que le système solaire du projet Vauréal a servi d'inspiration lors de la conception du centre de découverte et de services du lac Arthabaska construit à l'été 2013 au parc national des Grand-Jardins. En effet, ce nouveau bâtiment comporte des panneaux solaires photovoltaïques, des accumulateurs, des onduleurs, de l'éclairage DEL, des appareils électroménagers à haute efficacité, un chauffe-eau à haute efficacité et un chauffage central également à haute efficacité. Une petite génératrice diesel n'est présente qu'à titre d'appoint. Ce bâtiment génère assurément moins de gaz à effet de serre lors de son exploitation que s'il avait été conçu pour fonctionner selon la méthode classique, soit uniquement à partir d'une génératrice.

La Société a poursuivi sa démarche de réduction de consommation énergétique à la Station touristique Duchesnay en procédant à la conversion de l'ensemble des lampes à incandescence de l'Auberge par de nouvelles lampes à diode électroluminescente (DEL). Au total, près d'un millier de lampes ont été remplacées.

Dans les réserves fauniques, des projets ont été amorcés à la fin de l'exercice financier en vue de la conversion de l'éclairage et de la réfrigération au propane d'une cinquantaine de chalets vers l'énergie solaire. La réduction de la consommation de propane diminuera les émissions de gaz à effet de serre en plus de générer des bénéfices pour la clientèle.

De façon générale, tous les nouveaux bâtiments construits par la Société à l'extérieur du réseau d'Hydro-Québec sont conçus avec les technologies solaires et des appareils à haute efficacité énergétique. Ce sera le cas pour les 30 nouveaux chalets Modik et autres chalets dont les projets amorcés au courant de la présente année financière se concrétiseront l'an prochain.

Par ailleurs, des audits et études en efficacité énergétique ont été menés à l'Auberge de montagne des Chic-Chocs, au Gîte du Mont-Albert, au centre de découverte et de services du parc national de la Gaspésie, au musée du parc national de Miguasha, à la gare du téléphérique située en aval de la chute Montmorency et au Manoir du Parc de la Chute-Montmorency. Plusieurs recommandations de ces rapports seront mises en œuvre au cours de la prochaine année.

Toujours afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, la Société a poursuivi le renouvellement de son parc de véhicules en faisant l'acquisition de véhicules électriques en remplacement de véhicules à essence. Également, au parc national du Bic, la mise en place d'une station « taxibus » permettant le covoiturage pour accéder au territoire protégé à partir de divers points dans la ville de Rimouski a vu le jour et l'éclairage solaire est privilégié lorsque cette avenue est possible.

ORIENTATION

03

**GARANTIR
UNE EXPÉRIENCE
CLIENT DE
QUALITÉ**



ÉVOLUTION DE L'OFFRE

Plus que jamais, la Société désire accroître la diversité de son offre à la clientèle en adaptant les activités et services déjà disponibles et en innovant avec de nouveaux produits. Les démarches d'amélioration entreprises l'an passé pour la bonification de l'expérience client se sont poursuivies cette année.

En 2013, l'offre pour la clientèle à mobilité réduite, particulièrement au parc national d'Oka, a été consolidée. Les infrastructures et équipements particuliers offerts à cette clientèle comprenaient deux tentes Huttopia adaptées, un sentier multifonctionnel et la chaise de baignade Hippocampe qui a connu un grand succès avec plus de 125 heures d'utilisation pendant l'été. Kéroul, organisme à but non lucratif visant à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte, a également été consulté lors de l'élaboration des plans d'un nouveau type de chalet.

L'amélioration des procédures de réservation pour la pêche avec hébergement, entamée en 2011, a eu des effets très positifs depuis 2 ans avec une augmentation de 7,7% des ventes en jour-personne. La simplification des procédures de réservation favorise grandement l'accessibilité, tant aux clientèles averties qu'aux néophytes. L'expérience des deux dernières années confirme la pertinence de maintenir ce plan d'amélioration qui, tout en conservant l'équité d'accès aux territoires, a permis d'améliorer l'achalandage et la durée moyenne des séjours.

L'implantation du nouveau forfait familial de pêche, combinée à la formation « pêche en herbe », a connu un succès phénoménal depuis deux ans et a suscité une forte demande qui a généré une augmentation de l'achalandage pour ce produit. C'est grâce à un partenariat avec la Fondation de la faune du Québec que cette formation « pêche en herbe » a pu être jumelée au forfait familial de pêche offert dans toutes les réserves fauniques. Cette formation, dispensée par du personnel des réserves fauniques, inclut, pour les pêcheurs en herbe, une canne à pêche, un guide d'initiation et un certificat permettant de pêcher gratuitement jusqu'à l'âge de 18 ans. Au total, près de 500 jeunes, âgés principalement de 9 à 12 ans, ont reçu cette formation en 2013.

Toujours avec l'objectif d'adapter les activités et services et de concert avec Zecs Québec, une enquête auprès des 25-44 ans qui ne pêchent pas mais qui ont un intérêt pour cette activité, a été réalisée grâce à une aide financière du MDDEFP afin de favoriser la relève. L'enquête a permis de mieux connaître les caractéristiques socioéconomiques des 25-44 ans : leurs habitudes de loisirs en plein air et de vacances, leur connaissance et leur perception de la pêche, les raisons pour lesquelles ils ne pratiquent pas cette activité, les produits et services recherchés pour les inciter à pêcher, leur préférence pour pratiquer la pêche entre amis ou en famille, les incitatifs pour déclencher la pratique de la pêche et les meilleurs moyens de communication pour les rejoindre. Les résultats de l'enquête permettront ultimement de prendre de

meilleures mesures afin de générer davantage d'adeptes de la pêche dans cette cohorte d'âges, d'ajuster l'offre de produits et services, de prendre de meilleurs moyens et messages pour les rejoindre, de mieux adapter la promotion afin de les séduire et de les inciter à pratiquer cette activité.

De plus, le programme d'initiation à la pêche sportive pour la clientèle des réserves fauniques peu familière avec cette activité a été prolongé en 2013. Édité et distribué avec succès l'an passé, le document sur l'a b c de la pêche à l'omble de fontaine a été réédité afin de fournir l'information de base aux non-initiés pour les aider à pratiquer adéquatement cette activité. L'approche « réseau » afin d'organiser, structurer et uniformiser les actions d'initiation à la pêche à dispenser à la clientèle intéressée s'est poursuivie dans l'ensemble des réserves fauniques.

Le plan d'amélioration du produit de pêche en hébergement mis en place il y a plus de deux ans, a rempli sa promesse de ramener à la hausse la fréquentation et les revenus de pêche. Les améliorations des modalités de réservations, de la tarification, de l'approche famille et de la mise en marché ont été à la base des actions menant à cette réussite. Parallèlement, une étude sur la satisfaction de la clientèle ayant effectué un séjour de pêche dans une réserve faunique a été réalisée à l'été 2012. Le rapport, déposé en février 2013, a fait ressortir de façon détaillée pour chacune des réserves et par secteur de pêche, les éléments significatifs à améliorer pour accroître la satisfaction de la clientèle. Plus de 216 questions ont été posées et analysées sur le produit de pêche, les installations, les routes et le personnel. À titre d'exemple, le nombre et la grosseur des poissons récoltés, l'attribution des lacs, l'état des quais, des sentiers, des routes et des embarcations, la propreté des chalets et la qualité de l'ameublement, la courtoisie et la présence du personnel sur le terrain et de nombreux autres paramètres ont été cotés en taux de satisfaction. À partir de ce rapport, des actions visant l'amélioration de la satisfaction de la clientèle ont été mises en œuvre à l'été 2013.

Dans le cadre du plan de valorisation de la villégiature dans les réserves fauniques, une identification des sites d'hébergement à fort potentiel pour la villégiature a été réalisée et les services offerts dans ces chalets ont été bonifiés. Cette démarche a contribué à hausser la qualité de l'expérience client et a permis d'en faire une mise en marché distinctive.

Les réserves fauniques sont toujours les territoires de prédilection pour la chasse à l'original. Encore cette année, les succès de chasse à l'original se sont maintenus à des niveaux élevés avec un taux global de 65%. Les réserves situées à l'est de la province (Matane, Chic-Chocs et Rimouski) remportent la palme avec un taux de succès moyen excédant les 80%. Près de 2 200 groupes se sont vu attribuer un séjour de chasse à l'original dans un secteur exclusif et sécuritaire d'une des 13 réserves fauniques offrant ce produit.



RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE

En 2013, les listes d'attente générées par le tirage au sort ont été actualisées et fusionnées, pour chacune des réserves, en quatre catégories permettant ainsi d'élargir le choix des participants à l'ensemble de l'offre encore disponible et d'éliminer les doublons; la qualité du service à la clientèle s'en trouve grandement améliorée et la rapidité d'attribution des séjours augmentée. Les efforts dans l'amélioration des installations terrains et des outils se sont poursuivis (carte et GPS) en 2013 afin de bonifier l'expérience client.

Souhaitant augmenter et diversifier sa clientèle, la Société reste attentive aux nouvelles tendances du secteur du tourisme de nature, essayant sans cesse d'innover et de se démarquer. Ainsi, l'offre distinctive de la Sépaq s'est enrichie de quelques nouveautés.

Via ferrata

Au cours de l'été 2013, les amateurs de plein air et de sensations fortes ont été invités à découvrir deux nouveaux parcours de via ferrata, sur les parois rocheuses du Parc de la Chute-Montmorency et du parc national des Grands-Jardins. Au début de juin, l'inauguration de la via ferrata de la chute Montmorency a coïncidé avec le coup d'envoi de la saison estivale de cet établissement. Deux semaines plus tard, le parcours du Mont-du-Lac-des-Cygnés, situé au cœur de la vallée du Gros-Bras, a commencé à accueillir ses premiers amateurs. Ce territoire, aux paysages spectaculaires et aux parois invitantes, était tout indiqué pour développer une randonnée sur paroi rocheuse. Ce sentier aérien permet de découvrir des points de vue



PARC NATIONAL D'OKA

qu'il serait impossible de voir autrement. Le parcours ferré ou via ferrata, à mi-chemin entre l'escalade et la randonnée pédestre, ouvre à un large public une perspective sécuritaire de découverte jusque-là inédite, la paroi étant équipée de prises métalliques et d'un câble d'acier destinés à faciliter la progression et optimiser la sécurité des utilisateurs. Ces deux nouveaux parcours ferrés s'ajoutent à celle du parc national du Mont-Tremblant, en activité depuis déjà quatre ans, qui offre un regard neuf sur le parc, du haut des falaises.

Découverte camping

Voulant attirer une nouvelle clientèle québécoise vers l'activité de camping, la Société a mis sur pied un projet pilote d'initiation au camping. Dans un premier temps, le programme d'initiation Découverte camping visant une clientèle urbaine a été implanté au parc national d'Oka. Ainsi, l'équipe du parc enseigne à cette nouvelle clientèle, non familière avec cette activité, les rudiments du camping : comment monter une tente, comment faire un feu de camp, comment cuisiner les repas et quoi porter afin de profiter pleinement de l'expérience au grand air. Après une première saison, le projet a connu un bon départ et les séjours des groupes de participants ont été très appréciés.



GÎTE DU MONT-ALBERT

Gîte du Mont-Albert

Le Gîte du Mont-Albert, dans le parc national de la Gaspésie, se refait une beauté. En effet, un programme de rénovation des chambres de l'auberge a été entrepris cette année. En décembre 2013, 16 chambres, soit toutes celles du rez-de-chaussée, ont subi une cure de jeunesse et, de façon générale, les commentaires de la clientèle sont élogieux. La nouvelle décoration confère une note plus contemporaine qui ne manque toutefois pas de chaleur puisque la finition de l'ameublement et les accessoires en matières plus rugueuses font le trait d'union avec la nature distinctive de cet établissement construit au cœur des montagnes. À terme, les 48 chambres seront entièrement rénovées, le tout étant prévu pour la fin de 2014.

La rénovation des chambres du Gîte du Mont-Albert s'inscrit dans une série de changements visant à actualiser la personnalité de l'établissement hôtelier qui accueille les visiteurs du parc national de la Gaspésie depuis plus de 60 ans. Déjà, au printemps 2013, le Gîte avait dévoilé son nouveau logo arborant le fameux cairn qui jalonne ce haut lieu de randonnée. Un rappel de cet emblème a également été intégré dans la décoration des chambres. De nouveaux uniformes de travail, un rafraîchissement du décor ainsi qu'un menu renouvelé ont aussi apporté une allure de simplicité à la salle à manger.

Maison Rioux

Située dans le parc national du Bic, la Maison Rioux a vu sa fonction transformée. De lieu accueillant la Boutique Nature du parc, elle est passée à un rôle de résidence d'artistes du Bas-Saint-Laurent. Cette nouvelle vocation a été accueillie avec intérêt de la part des visiteurs du parc qui ont été nombreux à visiter la Maison Rioux et à échanger avec les artistes. Le succès de cette initiative, qui revient à Arte Tracto, est prometteur pour l'avenir. En effet, le projet sera reconduit pour la saison 2014 et qui sait, peut-être pour plus longtemps.



PARC NATIONAL D'OPÉMICAN

DÉVELOPPEMENT DE TERRITOIRES ET DE SERVICES

Parcs Québec

Deux nouveaux parcs nationaux se sont récemment ajoutés à la famille Parcs Québec. L'été 2013 a vu l'ouverture du nouveau parc national du Lac-Témiscouata, dans la région du Bas-Saint-Laurent. Pour l'ensemble de la communauté régionale, cet événement important symbolise le choix d'une société de conserver et de mettre en valeur un territoire qui, dans ce cas-ci, se démarque par ses attraits naturels exceptionnels et ses richesses archéologiques. Ce parc, situé sur les rives du plus important plan d'eau de la région, à la confluence des routes suivies par les voyageurs depuis des millénaires, offre une expérience tout à fait extraordinaire, celle d'un voyage dans le temps, grâce notamment aux artefacts laissés sur place. Le parc national du Lac-Témiscouata a connu, pour son premier été, un achalandage dépassant largement les prévisions les plus optimistes, attirant quelque 40 000 visiteurs.

Par ailleurs, en décembre 2013, le gouvernement du Québec a annoncé la création officielle d'un nouveau parc national au Témiscamingue. Géré par la Sépaq, le parc national d'Opémican devrait ouvrir ses portes en 2017. Des visites terrains ont eu lieu et la planification des aménagements pour sa mise en valeur est amorcée. Bordé de part et d'autre par les lacs Témiscamingue et Kipawa, le parc national d'Opémican vise à protéger un échantillon de la région naturelle des Laurentides méridionales. Couvrant une superficie de 252,5 km², le parc sera divisé en 4 secteurs distincts : le secteur de la rivière Kipawa et des falaises du lac Témiscamingue, le secteur de la pointe Opémican, celui du lac White et celui de l'île aux Fraises. Ce parc possède les éléments essentiels à la composition d'un paysage remarquable : un relief accidenté et peu élevé où



PARC NATIONAL DES MONTS-VALIN

s'adosent de nombreuses falaises qui s'insèrent principalement le long du lac Témiscamingue. Nul doute que ce nouveau parc national amènera des visiteurs au Témiscamingue, contribuant par le fait même à l'économie de la région.

Les régions des Laurentides, de Charlevoix, du Saguenay et du Bas-Saint-Laurent ont été particulièrement choyées par la consolidation de l'offre de leurs parcs nationaux, produits d'appel touristique de leur région respective. La capacité d'attraction des sites a été bonifiée avec l'ajout de nouveaux équipements qui sauront répondre aux besoins de la clientèle.

Trois nouveaux bâtiments pour l'accueil des visiteurs et la découverte des parcs nationaux ont été construits, alors qu'un quatrième bâtiment existant a été transformé de façon importante. D'abord, un tout premier centre de découverte dans l'histoire du parc national du Mont-Tremblant a été érigé aux abords du lac Monroe, dans le secteur de la Diable. Pour le doyen des parcs nationaux du Québec, cet équipement était attendu depuis nombre d'années et sa conception lui a permis de remporter le prix « Développement durable » de la 7^e édition des Grands Prix du Design. Par ailleurs, le parc national des Grands-Jardins a connu, tout au long de l'année, d'importants travaux de mise en valeur de son territoire. Le secteur du Mont-du-Lac-des-Cygnés, porte d'entrée principale de ce parc national, est maintenant doté d'un centre de services. La construction du centre de découverte, dans le secteur des Plateaux, devrait être complétée pour l'été 2014. Finalement, la ferme Rioux du parc national du Bic a été transformée en centre de découverte et de services. La localisation de chaque bâtiment a été choisie en respectant l'esprit du lieu du parc national.

Le parc national des Monts-Valin, en collaboration avec la Pulperie de Chicoutimi, a redonné vie à un bâtiment en bois rond, classé patrimonial, soit le chalet Dubuc, datant des années 1950. Converti en pavillon, il sert de lieu d'accueil et de départ aux randonneurs qui prennent la navette « Le Fantôme Express ».



PARC DE LA CHUTE-MONTMORENCY

Parc de la Chute-Montmorency

Le plan d'investissement annoncé en avril 2012 s'est poursuivi en 2013 par l'inauguration au printemps de la via ferrata et le réaménagement de l'intérieur de la gare située en aval du téléphérique afin d'améliorer l'accueil de la clientèle et intégrer les services de restauration et de boutique. Les travaux préparatifs en vue de l'installation de la tyrolienne, de la construction d'un tunnel en arrière de la chute, de la rénovation de la maison Wolfe et de l'aménagement des terrains au pied de la chute sont en cours. Enfin, l'appel de propositions pour l'implantation d'un hôtel conçu, financé, construit et opéré par le privé a été lancé en avril 2014.

Aquarium du Québec

L'Aquarium du Québec a connu, en 2013, une autre saison touristique exceptionnelle avec une fréquentation avoisinant les 400 000 visiteurs. Le 31 juillet 2013, l'Aquarium enregistrait un achalandage journalier record de 5 284 visiteurs, battant ainsi de 600 visiteurs le record établi à pareille date l'année précédente. Plusieurs facteurs expliquent cette impressionnante progression, notamment la popularité du nouveau pavillon des profondeurs qui suscite toujours beaucoup d'intérêt. De plus, la clientèle d'affaires est en croissance dans cet établissement, ce qui contribue à l'accroissement de sa fréquentation. Faisant partie du top 5 des sites touristiques en importance de la grande région de Québec, l'Aquarium se positionne comme un incontournable grâce au dynamisme de l'équipe en place et à sa programmation d'activités et d'événements festifs.

L'Aquarium du Québec dispose maintenant d'une billetterie en ligne qui permet l'achat d'entrées quotidiennes. Un accès rapide a été aménagé à l'accueil afin d'accélérer l'entrée des visiteurs ayant déjà en main leur billet quotidien ou leur passeport annuel. Cette façon de faire, jumelée à une ouverture dès 9 h, permet de contrer les désagréments associés à l'augmentation significative de l'achalandage.

Site de l'ancien Jardin zoologique du Québec

À l'automne 2013, le gouvernement a annoncé la volonté de mettre en valeur le site de l'ancien Jardin zoologique du Québec et le maintien de sa vocation publique. À cet effet, la Sépaq et la Commission de la capitale nationale du Québec deviennent propriétaires des actifs. Un mandat a été donné à la Sépaq afin d'effectuer une mise en valeur du cœur du site dans une optique de développement récréatif, touristique, culturel ou éducatif tout en optimisant les retombées socioéconomiques et touristiques de la région. Un comité de mise en valeur a été créé à l'automne formé de représentants de la Ville de Québec, de l'Office du tourisme de Québec, du Secrétariat à la Capitale-Nationale, de la Commission de la capitale nationale du Québec ainsi que de la Sépaq. L'appel de propositions visant le développement du cœur du site a été lancé à la fin juin 2014.

Développer un lien personnalisé avec la clientèle

Soucieux de la satisfaction de la clientèle vis-à-vis les produits cartographiques diffusés, le service de la géomatique a poursuivi l'amélioration et la mise à jour des produits cartographiques disponibles. Comme chaque année, l'ensemble des cartes disponibles en ligne a été actualisé afin d'offrir à la clientèle des produits cartographiques des plus précis et adaptés aux différents types d'activités. Pour une première année, la quasi-totalité des cartes présentées dans les journaux de parcs a été produite par ce service. De plus, l'intégration des cartes bathymétriques aux fichiers GPS a été très appréciée des clients, en faisant ainsi un produit global pouvant être utilisé tant à la chasse qu'à la pêche.

QUALITÉ DE L'OFFRE

La qualité des services et la satisfaction de la clientèle sont au premier plan du développement de la Sépaq. Celle-ci a donc développé plusieurs programmes et études lui permettant de mesurer et d'améliorer son offre de services.

Ainsi, la Société a poursuivi son programme de visites de clients-mystère à l'été 2013. Ce programme consiste à faire vivre des expériences d'activités, de services et d'hébergement dans divers établissements de la Société à des clients-mystère. Ceux-ci doivent remplir des questionnaires détaillés qui permettent de vérifier, pour les établissements visités, de nombreux points touchant l'expérience client dont, notamment, l'accueil reçu, la propreté des bâtiments et la qualité des activités et des équipements. Un rapport compilant l'ensemble de ces vérifications est rédigé et les directeurs des établissements sont informés du résultat des visites qui se sont tenues dans leur établissement respectif, permettant ainsi d'effectuer des ajustements à l'offre de services, lorsque requis.

Encore cette année, la Société a réalisé de nombreuses études sur divers sujets lui permettant de mieux comprendre la satisfaction et le comportement de sa clientèle. Une étude sur les nouveaux produits a été réalisée à l'automne 2013 dans le but de connaître la satisfaction des usagers ayant séjourné dans les chalets EXP., les chalets Modik, les chalets Compact, les chalets Nature et la nouvelle activité de via ferrata offerte au parc national des Grands-Jardins et au Parc de la Chute-Montmorency. Une autre étude, réalisée en collaboration avec le MDDEFP et Zecs Québec, s'est penchée sur l'intérêt pour l'activité de pêche parmi la population âgée entre 25 et 44 ans. La perception à l'égard de la présence des animaux domestiques dans les parcs nationaux du réseau Parcs Québec a également été mesurée dans une étude réalisée à l'automne 2013 de même que la sensibilité au prix des produits de camping et de villégiature.



ORIENTATION

04

GÉNÉRER DE NOUVEAUX REVENUS



ACTIVITÉS ET SERVICES

Afin d'assumer son rôle de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine qui lui a été confié, la Société doit poursuivre sa croissance et diversifier ses revenus. S'appuyant sur le succès rencontré dans les dernières années, la diversification des offres d'hébergement s'est poursuivie dans le réseau, permettant à la Société d'atteindre une toute nouvelle clientèle en plus d'attirer une clientèle déjà acquise vers de nouveaux modes de villégiature.

Nouvelles offres d'hébergement

Connaissant toujours un vif succès, l'inventaire de prêt-à-camper Huttopia a encore été augmenté cette année. De nouvelles unités ont été offertes à la clientèle dans les parcs nationaux du Bic, de Frontenac, de la Gaspésie, des Grands-Jardins, du Mont-Mégantic, du Lac-Témiscouata, du Mont-Orford, du Mont-Tremblant, d'Oka et de la Yamaska. Dans les centres touristiques, les tentes Hékipia connaissent toujours une grande popularité avec des taux d'occupation qui dépassent les 64 %. Du côté des réserves fauniques, de nouvelles tentes Hékipia seront ajoutées à l'été 2014, pour un total de 42. Huit réserves offrent ce type de prêt-à-camper de plus en plus populaire et les ventes sont toujours en nette progression.

Après l'introduction du prêt-à-camper avec les tentes Huttopia et Hékipia qui révolutionne la façon de faire du camping, la Société a décidé de réinventer l'expérience de villégiature en chalet. Entre autres, la sensibilité de la clientèle concernant les coûts de location et la baisse de la demande pour les chalets à plus grande capacité ont poussé la Société à développer de nouveaux types d'hébergement. La Société avait aussi la volonté d'offrir des chalets correspondant mieux aux considérations environnementales et économiques actuelles de même qu'à ses standards de confort. Les nouveaux types d'hébergement déployés permettent d'offrir des chalets plus verts, ayant une empreinte moindre sur la nature, et ce, dans une nouvelle fourchette de prix.

C'est ainsi que le chalet Nature quatre saisons a été conçu, testé et implanté dans différents parcs nationaux depuis deux ans. Construits en bois et offrant un aménagement bien pensé qui inclut toutes les commodités, les chalets Nature offrent deux chambres pouvant héberger quatre personnes.

Inspirée par le succès du chalet Nature, la Sépaq a aussi conçu le chalet Modik, également pour quatre personnes, afin d'offrir, en saison, une expérience de pêche et de chasse au petit gibier à meilleur prix dans les réserves fauniques et ainsi amener plus de gens à pratiquer ces activités traditionnelles.

Implantés dans les réserves fauniques de Portneuf et Mastigouche l'an dernier, ils se sont répandus dans la réserve faunique des Laurentides, où on y offrira le forfait de pêche exclusivement, et dans la réserve faunique Rouge-Matawin pour des forfaits de chasse et de pêche. Avec le succès d'une première année d'exploitation dans les réserves fauniques de Portneuf et Mastigouche, ces chalets répondent sans contredit à une réelle demande

de la clientèle de pêcheurs. Leur taux d'occupation s'est élevé à 81 %, le taux de satisfaction est de 94 % et le chalet Modik a attiré une nouvelle clientèle à plus de 27 %.

Le chalet Compact, développé au Centre touristique du Lac-Simon en 2012, a trouvé preneur au parc national d'Oka. Quatre unités de ce chalet de petite dimension, conçu pour la clientèle fréquentant les plages, à tarif moindre que le chalet Nature et pouvant néanmoins accueillir quatre personnes, ont été installées dans le secteur du Méandre. Adapté pour l'hiver, ce chalet permet d'offrir enfin de l'hébergement à longueur d'année dans ce parc national. Implantées à la fin du mois de juillet, sans promotion marketing, le taux d'occupation de ces nouvelles unités a dépassé l'objectif fixé.



PARC NATIONAL D'OKA - CHALET COMPACT

Finalement, une nouvelle génération d'hébergement a fait son entrée à Parcs Québec à l'été 2013, le chalet EXP. Ce chalet a la particularité de refléter la personnalité de chacun des parcs où il se trouve, amenant le visiteur à vivre une expérience différente d'un parc à l'autre. Pour se donner une idée, il faut imaginer une habitation bien vitrée, laissant la nature imprégner l'intérieur et donnant ainsi aux visiteurs l'impression d'être toujours un peu à l'extérieur. Conçu et développé en 2012, de facture très actuelle, l'EXP est la coqueluche de l'heure dans les parcs nationaux qui l'offre. Ainsi, les 13 nouveaux EXP établis dans les parcs nationaux de la Jacques-Cartier, du Mont-Tremblant et des Monts-Valin ont déjà atteint la notoriété à leur premier hiver. Largement apprécié des clientèles ciblées, le taux d'occupation s'est élevé à plus de 77 %.

Le parc national du Mont-Mégantic a, quant à lui, accueilli deux nouveaux refuges pouvant héberger huit personnes et positionnés stratégiquement, soit le refuge Des Pèlerins, situé dans le secteur de l'Observatoire sur le mont Saint-Joseph et le refuge Du Col des Trois-Sommets. Ces refuges permettent à la fois aux adeptes de la longue randonnée d'avoir un lieu d'hébergement et, étant donné leur localisation, servent également de relais aux excursionnistes d'un jour. Toujours dans ce magnifique territoire, cinq nouveaux camps rustiques ont été implantés sur le plateau de la Petite-Ourse, à proximité de l'Astrolab, pour permettre à la clientèle de bénéficier d'un hébergement près des activités astronomiques nocturnes. De ce fait, le secteur de l'Astrolab du parc national du Mont-Mégantic accroît substantiellement sa capacité d'accueil en séjour.

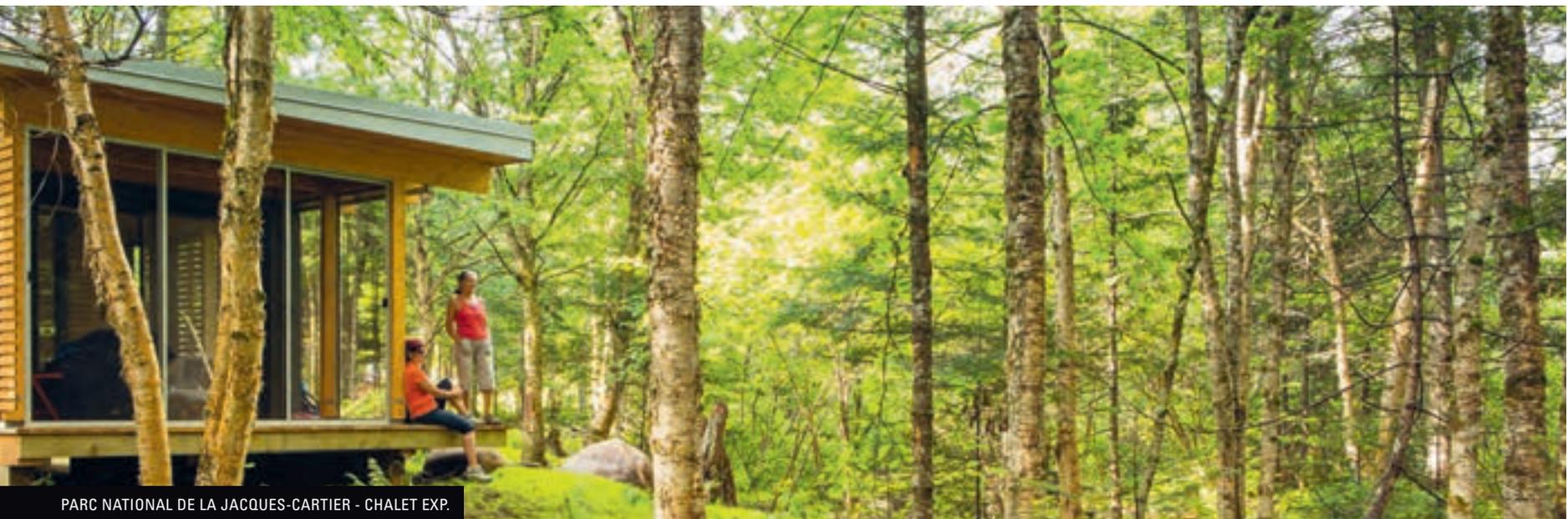
Certains sites de camping traditionnel ont, eux aussi, subi certaines transformations afin de répondre aux besoins évolutifs de la clientèle. Ainsi, le parc national du Bic a ajouté l'électricité sur 32 sites de camping qui étaient jusqu'alors sans service. De son côté, le parc national du Mont-Mégantic a posé le même geste sur 11 sites de camping. Finalement, 30 nouveaux sites de camping avec électricité ont été ajoutés dans le secteur baie Sainte-Marguerite au parc national du Fjord-du-Saguenay.

Boutique Nature

Des Boutiques Nature ont été aménagées dans les nouveaux centres de découverte et de services des parcs nationaux du Mont-Tremblant, du Lac-Témiscouata, du Bic et des Grands-Jardins. Les collections annuelles ont été renouvelées et offertes dans toutes les Boutiques Nature du réseau. La collection spécifique au Fonds Parcs Québec de même que celle dédiée aux enfants ont connu un grand succès. L'article le plus en vogue pour l'année fut le foulard tubulaire.

LA DIVERSIFICATION DES REVENUS

La Société a procédé à la vente du Camping de la Baie-de-Percé à la Ville de Percé dans le cadre de leur projet de développement touristique intitulé « Percé l'incontournable ». Depuis trois ans, les instances municipales travaillaient sur ce projet visant à réorganiser le centre-ville de Percé, à dynamiser l'activité économique, le développement résidentiel et la vie communautaire. L'été 2013 fut la dernière saison d'exploitation de ce camping par la Société.



PARC NATIONAL DE LA JACQUES-CARTIER - CHALET EXP.



Chasse



Pêche



Camping



Chalet



Parcs nationaux

LA MISE EN MARCHÉ

Une réflexion portant sur l'ensemble des activités de mise en marché de la Société a été entreprise. Déjà plusieurs modifications ont été apportées aux façons de faire. Ainsi, la Société met de l'avant des stratégies ciblées et révisé la mise en marché de ses activités et de ses services afin de l'adapter aux nouvelles tendances, visant à valoriser son image de marque et sa performance financière.

Révision de la stratégie de mise en marché

La Sépaq a modifié sa stratégie par réseau pour une approche par produit porteur. Ainsi, la chasse, la pêche, le camping, la villégiature (chalet) et les parcs nationaux ont été identifiés comme produits porteurs. Une stratégie de mise en marché a été développée pour chacun de ces produits porteurs à l'été-automne 2013. Il s'agit là d'un virage majeur dans la mise en marché de la Sépaq. Les deux principaux objectifs de cette stratégie sont de bâtir une notoriété pour chacun de ces produits et de démontrer l'étendue de l'offre de tout le réseau de la Sépaq par le moyen de campagnes publicitaires.

L'approche unifiée par produit porteur a permis de présenter plus efficacement la totalité de l'offre Sépaq et d'atteindre une plus vaste clientèle. Par la suite, lorsque le contact avec le client est établi, que ce soit sur le Web ou par téléphone, il est dirigé vers le réseau ou l'établissement qui répond à ses besoins.

Des actions de mise en marché ont été effectuées, respectant cette nouvelle façon de faire. À titre d'exemple de ces actions qui ont été réalisées, on peut citer la conception d'un microsite par produit porteur pour charmer les clients potentiels et la mise en place d'une importante stratégie numérique par le biais de bannières et d'achat de mots-clés. Également, l'élaboration d'un message télé par produit porteur a été produit : chalet, camping, parcs nationaux, pêche (famille et amis). Chaque message avait la même structure de base permettant ainsi la reconnaissance des différents produits offerts par la Sépaq et la démonstration de la force du réseau. Sur une note humoristique,

on pouvait observer les personnages fuir à la course les aléas de leur vie quotidienne pour se retrouver en nature dans un établissement de la Sépaq.

Une stratégie de mise en marché spécifique a été développée pour l'Auberge de montagne des Chic-Chocs, la Station touristique Duchesnay, le Gîte du Mont-Albert, l'Auberge et Golf Fort-Prével, l'Aquarium du Québec, le Parc de la Chute-Montmorency et Sépaq Anticosti.

Une signature Sépaq commune pour l'ensemble des campagnes a été développée : Reconnectez-vous avec la nature du Québec. Elle permet de bien positionner la Sépaq et d'accroître sa notoriété. Cette signature invite la population à renouer avec la nature québécoise en prenant une pause du quotidien.

Gestion de la relation client - marketing relationnel

La Société est consciente de l'importance pour le client d'obtenir un service personnalisé. En effet, elle a développé des outils technologiques lui permettant de rejoindre sa clientèle actuelle en se basant sur ses expériences passées.

Cette stratégie a pour but de fidéliser ses clients en répondant mieux à leurs besoins et en communiquant avec eux au bon moment, avec le bon produit, au bon prix.

Ces efforts de marketing relationnel se sont poursuivis durant tout l'été et l'automne et sont devenus incontournables dans la stratégie de mise en marché de la Société. Dans le même ordre d'idées, le profil client accessible à partir du site Web a été remodelé et porte maintenant l'appellation MA NATURE. Il permet à la clientèle d'indiquer ses préférences pour certains établissements et les activités offertes par la Sépaq. MA NATURE est aussi un moyen d'accélérer le processus de réservation sur le site Web et de permettre au client de consulter son historique d'achat.

ORIENTATION

05

ACCROÎTRE L'AGILITÉ ET LA SOUPLESSE DE L'ORGANISATION



RESSOURCES HUMAINES

Avec plus de 3 100 employés, la gestion de la main-d'œuvre revêt une importance toute particulière pour la Société. Celle-ci a donc entrepris une grande réflexion visant la révision des processus de gestion des ressources humaines basée sur la qualité de l'« expérience employé ». La rétention de la main-d'œuvre, la formation, le transfert des connaissances et la préparation de la relève sont au cœur de cet exercice qui conduira à la mise en place d'une stratégie globale dont certaines mesures ont déjà été ciblées et révisées.

Entamées l'an passé, les négociations pour le renouvellement de huit des neuf conventions collectives régissant les conditions de travail du personnel de la Sépaq se sont poursuivies et se sont terminées au cours de l'année 2013-2014. Les négociations ont été menées par l'équipe du Service des relations du travail.

Les ententes de principe, intervenues à la satisfaction des deux parties, ont permis de conclure six conventions collectives couvrant une période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2017 et une septième convention collective couvrant une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2017. Finalement, une entente de principe est intervenue pour la huitième unité de négociation, laquelle a été entérinée par les employés concernés, donnant lieu à une convention collective couvrant une période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2017.

Dans le but d'améliorer l'accueil du personnel et l'expérience employé, un guide destiné aux nouveaux employés ainsi qu'un outil d'accueil élaboré pour les gestionnaires à l'intention de leur nouveau personnel ont été produits. Ceux-ci permettent à l'employé de se familiariser plus facilement et plus rapidement avec l'organisation, son environnement, ses rouages ainsi que les attentes de l'organisation à son égard.

Sur le plan de la formation, 170 activités différentes de formation ont été dispensées en 2013-2014 pour favoriser le développement des diverses compétences requises relativement à l'expérience employé et l'expérience client, de même qu'à l'efficacité organisationnelle. Notamment, quelques 250 employés des réserves fauniques et des parcs nationaux ont été formés pour valider la satisfaction de la clientèle lors de leur séjour et ainsi mieux répondre à leurs besoins lors d'une éventuelle visite. Aussi, des formations permettant d'améliorer les méthodes de recrutement du personnel, de même que l'utilisation des nouvelles technologies dans le but de rendre la gestion du temps de travail plus performante, ont commencé à être dispensées aux équipes de gestionnaires.

EFFECTIFS DE LA SOCIÉTÉ

SECTEUR	TEMPS PLEIN	SAISONNIER, OCCASIONNEL, CONTRACTUEL	ÉTUDIANT
Administration et finances	17	2	2
Marketing	22	5	2
Exploitation – Parcs Québec	113	866	403
Exploitation – secteur faunique	43	560	19
Exploitation – secteur touristique	64	547	255
Immobilisations et ressources matérielles	25	6	1
Technologies de l'information	21	0	1
Présidence	2	0	0
Ressources humaines	14	1	1
Secrétariat général et services juridiques	6	0	2
Ventes et réservations incluant le centre de contact client	31	41	31
Vérification interne	2	0	0
SOUS-TOTAL	360	2 028	717
GRAND TOTAL			3 105

PROCESSUS D'AFFAIRES

Les technologies de l'information au service des affaires

Afin de répondre adéquatement aux objectifs du Plan stratégique 2012-2017, les investissements en technologies de l'information de la dernière année ont posé les premiers jalons d'importants projets technologiques soutenant la croissance et l'efficacité et qui se poursuivront au cours des prochaines années.

Parmi les projets technologiques développés par la Société, certains ont servi à l'amélioration de la relation avec la clientèle et sa satisfaction. Ainsi, la mise en service d'une refonte complète du profil client MA NATURE permet maintenant au client de recevoir en ligne des communications et des offres de promotion selon ses intérêts personnels ou les établissements qu'il a déjà visités. MA NATURE permet également à la clientèle d'accélérer ses transactions en ligne.

Un des chantiers majeurs entrepris cette année, toujours en relation avec la clientèle, est la refonte du site Web de la Sépaq et du système de ventes et réservations. Ce projet constitue le chantier informatique le plus important que la Société ait connu. L'amélioration des fonctions de recherche et de l'expérience utilisateur vise à stimuler les ventes en ligne tandis que le volet « système de ventes et réservations » vise l'efficacité des utilisateurs au centre de contact client ainsi que dans les établissements.

Par ailleurs, le déploiement du registre de gestion de la pêche développé en 2012-2013 a été complété cette année, permettant d'assurer un suivi meilleur et uniformisé de la ressource halieutique dans l'ensemble des établissements et ainsi favoriser l'augmentation de la qualité de l'activité de pêche et la satisfaction de la clientèle.

Toujours dans le but d'amener une expérience client améliorée et de l'efficacité dans les processus opérationnels, le déploiement de l'application Explorateur Parc Parcours s'est poursuivi dans certains établissements ainsi que l'implantation d'une solution mobile pour la validation des billets vendus en ligne à l'Aquarium du Québec.

D'autres projets technologiques majeurs en cours de réalisation concernent le renforcement de la performance organisationnelle par l'amélioration de l'accessibilité de l'information financière pour les gestionnaires.

De plus, l'élaboration du registre des immobilisations s'est poursuivie, permettant à la Société d'avoir une meilleure lecture de ses actifs. À terme, le projet rendra disponible un inventaire précis des infrastructures et des équipements du réseau, de leur état et des activités de maintien.

Dans le but d'assurer la pérennité des équipements informatiques, la Société a entrepris un plan majeur de mise à niveau des infrastructures visant à assurer des niveaux de services optimaux, à soutenir la croissance des affaires et à diminuer les frais de fonctionnement. Ce projet s'échelonnait sur deux ans et couvrira le siège social et le site de relève de la Société.

L'efficacité et l'amélioration continue des processus de travail sont également au cœur des préoccupations de la Société. De ce fait, de nouveaux processus de gestion, basés sur les bonnes pratiques du marché, ont été mis en place afin d'assurer le soutien opérationnel aux établissements, la gestion des incidents et la gestion des changements technologiques. La gestion du portefeuille de projets (valorisation de projets) fait également partie des processus implantés.

L'amélioration de la capacité d'analyse de la Société

Dans le but d'améliorer la capacité d'analyse de l'organisation dans le cadre de ses décisions financières et d'affaires, la Société a amorcé cette année des travaux afin de consolider vers un entrepôt virtuel, les informations contenues dans les bases de données opérationnelles, financières et informationnelles. Ces informations seront progressivement croisées afin de permettre à la Société de se doter d'un tableau de bord d'informatique décisionnelle (B.I.) pour sa gouvernance. À ce jour, le volet des revenus et des réservations a été complété. L'exercice 2014-2015 sera marqué par le développement d'indicateurs sur les taux d'occupation.

Restructuration du centre de contact client

Toujours soucieuse d'être plus performante auprès de sa clientèle et dans le but d'adapter les services à sa nouvelle approche de marketing par produit, la Société a également entrepris une restructuration de son centre de contact client. La révision de ce processus d'affaires a mené à la création de cinq postes de préposé principal en lien avec les produits porteurs. Cette opération a conduit à la centralisation du contrôle de la mise en marché des produits, facilitant ainsi la coordination des produits spécifiques entre les établissements et le siège social. Ce point de chute unique assure la qualité, la validité et l'uniformité de l'information dans les systèmes de vente et de réservations que sont les terminaux aux points de vente et le site Web transactionnel.

Cette restructuration s'est poursuivie à l'hiver 2014 avec l'actualisation des systèmes et le déménagement dans de nouveaux locaux adjacents à ceux de l'équipe du marketing et des communications pour une meilleure synergie des effectifs.

Réorganisation de l'équipe des ventes

Une réorganisation de l'équipe des ventes du siège social a été entamée au printemps 2013 afin de consolider l'équipe des délégués commerciaux du marché corporatif. Cet exercice a permis de concentrer davantage d'efforts de vente sur les centres touristiques de la région de Québec et de la Gaspésie et d'augmenter la force de vente sur cet important marché.



PARC NATIONAL DU LAC-TÉMISCOUATA - JARDIN DES MÉMOIRES

DES MARQUES DE RECONNAISSANCE

Prix d'excellence Cecobois

Le parc national du Lac-Témiscouata a reçu trois prix d'excellence Cecobois décernés par le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois lors de la 3^e édition des prix d'excellence Cecobois tenue le 30 mai 2013. Pour le bâtiment de services du parc, un premier prix a été reçu dans la catégorie « Bâtiment institutionnel de moins de 1 000 m² », puis un deuxième dans la catégorie « Conception des détails architecturaux » et finalement, un troisième, le prix « Coup de cœur » décerné d'après les votes du public.

Prix Grande Distinction pour le Manoir Montmorency

Le Manoir Montmorency a reçu, cette année, le Prix Grande Distinction dans la catégorie déjeuner-dîner-brunch, lors du 25^e Gala de la restauration de Québec, qui a eu lieu le 22 octobre 2013. Il s'agit d'une haute distinction accordée à un établissement de restauration dans cette catégorie.

Prix Coup d'Éclat!

Le 12 novembre 2013, le Parc de la Chute-Montmorency a été le lauréat dans la catégorie « Publicité à la radio », lors de la remise des Prix Coup d'Éclat!, organisée dans le cadre du Congrès des festivals, événements et des attractions touristiques. Les Prix Coup d'Éclat! permettent à la Société des Attractions Touristiques du Québec et Festivals et Événements Québec (SATQ-FEQ) d'honorer les réalisations promotionnelles et les talents de gestionnaires de leurs membres.

Grands Prix du tourisme québécois au Bas-Saint-Laurent

Dans le cadre de la 28^e remise régionale des Grands Prix du tourisme québécois tenue le 3 avril 2014, Tourisme Bas-Saint-Laurent a décerné au parc national du Lac-Témiscouata le prix dans la catégorie « Camping, sites de plein air, de sport et de loisir », le tout grâce à son innovation dans la mise en place du Jardin des Mémoires. Ces grands prix récompensent les entreprises ayant démontré leurs innovations et leurs efforts lors de la dernière année.

Certificat d'honneur en architecture du paysage

Le 5 avril 2014, à l'occasion du congrès Tourisme + Paysage, l'Association des architectes paysagistes du Québec a rendu hommage à l'équipe des architectes paysagistes de la Direction des immobilisations et des ressources matérielles de la Sépaq, M^{mes} Denise Blais et Marjolaine Lascelles et M. Jonathan Cléroux, en leur remettant un certificat d'honneur. La reconnaissance a été remise pour les remercier de leur contribution exceptionnelle à l'architecture du paysage et pour souligner la constance de leurs interventions dans les projets de la Sépaq.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2014 DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2017

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS
01 ASSURER LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL	Protection des réserves fauniques	Contribuer à accroître la protection des réserves fauniques en collaborant avec les autorités dans le but d'améliorer leur encadrement légal Gérer les réserves fauniques selon les principes de gestion intégrée des ressources
	Intégrité écologique des parcs nationaux	Mettre en œuvre la stratégie de conservation du réseau des parcs nationaux Mobiliser les acteurs des zones périphériques des parcs nationaux afin de favoriser la réalisation de la mission de conservation des parcs nationaux
	Connaissance du territoire	Augmenter la connaissance du territoire, notamment, sous ses aspects naturel et culturel afin d'en améliorer la gestion
02 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME DE NATURE	Retombées économiques en région	Stimuler la création de richesse collective Affirmer le rôle clé de la Société dans le développement économique du Québec en matière de tourisme de nature
	Pérennité du patrimoine géré par la Société	Réinvestir de manière optimale dans l'entretien des actifs de la Société et dans la pérennité du patrimoine naturel et culturel Réduire l'empreinte environnementale de la Société
	Évolution de l'offre	Adapter les activités et services en fonction de l'expérience client recherchée Innover dans l'offre d'activités et de services Développer un lien personnalisé avec la clientèle
Qualité de l'offre		Implanter une démarche qualité
03 GARANTIR UNE EXPÉRIENCE CLIENT DE QUALITÉ	Activités et services	Optimiser l'offre actuelle d'activités et de services Augmenter l'offre d'activités et de services
	Mise en marché	Définir et déployer une stratégie marketing pour l'ensemble de la Société
	Diversification des revenus	Diversifier les sources de revenus
04 GÉNÉRER DE NOUVEAUX REVENUS	Ressources humaines	Mettre en place une stratégie et des processus de gestion des ressources humaines basés sur l'« expérience employé »
	Processus d'affaires	Augmenter la marge de manœuvre financière afin de soutenir les opérations et la croissance
		Faire reconnaître les rôles distincts de la Société – mandataire de l'État et entreprise commerciale
		Optimiser les technologies de l'information
		Renforcer la capacité d'analyse de l'organisation
	Actualiser les processus de travail et simplifier les règles administratives	

INDICATEURS	CIBLES 2017	RÉSULTATS AU 31 MARS 2014
Nombre de réserves fauniques s'étant fait reconnaître un statut d'aire protégée	4	0
Nombre d'activités de collaboration menées par la Société auprès des autorités décisionnelles afin de promouvoir l'adoption d'une politique visant notamment l'amélioration de la protection des réserves fauniques	15	4
Adoption par la Société d'une stratégie de gestion intégrée des ressources	D'ici la fin 2013-2014	Reporté en 2014-2015
Nombre de parcs nationaux ayant débuté la mise en œuvre du nouveau plan de conservation	22 d'ici 2014	23
Nombre de parcs nationaux ayant mis en place une structure de concertation dédiée à la zone périphérique	22	0
Nombre de nouveaux partenariats de recherche	15	41
Nombre de réserves fauniques ayant un plan d'amélioration de leurs pêcheries	15	12
Valeur des retombées économiques du Plan stratégique 2012-2017	100 % des retombées économiques visées	40 %
Nombre de nouveaux partenariats d'affaires	20	7
Valeur des retombées économiques du Plan stratégique 2012-2017	100 % des retombées économiques visées	40 %
Pourcentage d'investissement par année dans le maintien des actifs et en matière de protection du territoire	2 % de la valeur des actifs	1,4 %
Pourcentage de diminution des émissions de gaz à effet de serre	12 %	0 %
Pourcentage de diminution de la quantité d'électricité achetée au réseau de distribution d'Hydro-Québec pour les bâtiments	2 %	0 %
Taux annuel de satisfaction de ses clientèles ciblées	Au-delà de 90 %	96 % nouveaux types d'hébergement
Nombre de nouvelles activités offertes à la clientèle	10	7
Nombre de clients actifs pouvant être ciblés par le marketing relationnel	75 000	66 531
Implantation d'une démarche qualité	100 % de la mise en œuvre de la démarche qualité	-
Nombre annuel de sondages éclair automatisés développés	4 000	Mise en place prévue pour l'automne 2014
Taux annuel de satisfaction de ses clientèles ciblées	Au-delà de 90 %	96 % nouveaux types d'hébergement
Pourcentage d'augmentation des revenus commerciaux	5 % par année	5,2 %
Augmentation de la durée du séjour	Moyenne de 3,1 jours par séjour	2,6 jours
Pourcentage d'augmentation du revenu moyen par jour de visite	4 %	8,4 %
Pourcentage d'augmentation du nombre de jours de visite	5 %	0 %
Revenus provenant d'un programme d'alliance stratégique	900 000 \$	11 000 \$
Évaluation de l'« expérience employé »	Implantation de l'évaluation en 2013-2014	En partie
Pourcentage de diminution du taux de roulement du personnel	5 %	1,48 %
Pourcentage des nouveaux employés ayant suivi le nouveau programme d'accueil et d'intégration	100 %	10 %
Diminution du ratio des frais d'exploitation sur les revenus commerciaux	5 %	1 %
Adoption d'un nouveau modèle d'affaires	Déploiement du nouveau modèle d'affaires d'ici la fin 2013-2014	En évaluation
Adoption d'un plan directeur en technologies de l'information	D'ici la fin 2013-2014	Élaboration complétée
Mise en œuvre d'un tableau de bord	D'ici la fin 2012-2013	En partie
Diminution du ratio des frais d'administration sur les revenus	2 %	0 %

REVUE FINANCIÈRE

Le présent rapport financier passe en revue l'exploitation de la Sépaq pour l'exercice financier clos le 31 mars 2014, ainsi que sa situation financière à cette date.

L'analyse de la direction doit être lue conjointement avec les états financiers et les notes afférentes présentés ci-après, ceux-ci ayant été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et dans le respect de l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives aux paiements en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) entrée en vigueur le 14 juin 2013.

Résultats en bref

La Sépaq réalise un résultat net de 1,7 M\$ pour son exercice clos le 31 mars 2014 comparativement à un montant de 3,6 M\$ pour son exercice financier précédent.

L'écart s'explique principalement par la variation des provisions pour éventualités de la Société qui ne sont pas liées à son volume d'affaires. Par ailleurs, le faible taux de croissance des revenus de 1,5 % a nécessité une gestion rigoureuse des dépenses dont le taux de croissance a été de 1,4 % excluant l'impact de la variation des provisions pour éventualités qui se retrouve sous la rubrique des frais généraux et administratifs.

Produits

Les revenus totaux de la Société connaissent une légère croissance de 1,5 %, passant de 131,4 M\$ à 133,4 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

Les revenus commerciaux sont relativement stables, totalisant 97,5 M\$ par rapport à 96,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2013. Cette stabilité est attribuable en partie à la température qui n'a pas été favorable à la pratique d'activités de plein air et par des facteurs économiques comme le taux de change, qui favorise l'exode des vacanciers québécois, de même que par la situation économique en général.

Quant aux honoraires de gestion, ceux-ci se situent à 20,9 M\$ et sont demeurés sensiblement au même niveau que l'exercice précédent.

Charges

Les dépenses totales sont de 131,7 M\$. En excluant la variation des provisions pour éventualités, elles se situent à 129,6 M\$, ce qui représente une augmentation de 1,4 % comparativement à 127,8 M\$ pour l'exercice précédent. En prenant en compte la variation des provisions pour éventualités, cette hausse représente 3 %. Les principales augmentations se situent au niveau de la charge d'intérêts, de la variation des provisions pour éventualités et des frais d'amortissement. Ces augmentations sont par ailleurs compensées par une réduction au niveau des produits de revente.

Le modèle de financement de la dette de la Société ayant été révisé lors de l'exercice précédent afin de réduire le risque de la variation de taux d'intérêt, l'impact des taux à long terme versus les taux à court terme a occasionné une pression à la hausse (41,3 %) sur la charge d'intérêts de même que sur la variation du taux moyen à court terme.

Les frais généraux et administratifs n'ont connu aucune hausse par rapport à l'exercice précédent; la variation des provisions pour éventualités explique en totalité la hausse de ces frais.

Quant à la hausse de 9 % de la dépense d'amortissement, elle s'explique en grande partie par l'ouverture du parc national du Lac-Témiscouata et la livraison de nouveaux bâtiments dans les autres établissements.

Par ailleurs, en ce qui concerne la réduction de 4,8 % des produits de revente, elle s'explique par la diminution du volume d'affaires du secteur de la restauration.

Finalement, la charge relative aux salaires et avantages sociaux est demeurée stable. Cette stabilité résulte de l'absorption des hausses salariales et des progressions d'échelle consenties compensées par la baisse des activités.

Résultat net

Le résultat net de la Société s'élève à 1,7 M\$ pour son exercice clos le 31 mars 2014. Exprimé en fonction des revenus totaux, le revenu net représente 1,3 % comparativement à 2,8 % pour son exercice clos le 31 mars 2013. La marge de manœuvre de la Société a été réduite de 1,5 % au cours de la dernière année.

Investissements

Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles ont atteint 34,1 M\$ au cours de l'exercice 2013-2014, répartis de la façon suivante : 25,2 M\$ au niveau des bâtiments et des infrastructures, 4,9 M\$ pour le mobilier, les équipements et les améliorations locatives, 2,1 M\$ pour le remplacement du matériel roulant, 0,8 M\$ pour la catégorie terrains et finalement, une somme de 1,1 M\$ pour les immobilisations incorporelles : site Web (0,5 M\$), applications (0,4 M\$) et licences et logiciels (0,2 M\$).

Maintien d'actifs

Le pourcentage d'investissement en maintien d'actifs est de 1,4 % en 2013-2014 comparativement à 1,1 % pour l'exercice précédent. Il s'agit d'une amélioration par rapport à la cible de 2 % du Plan stratégique 2012-2017.

Les sommes investies en 2013-2014 se chiffrent à 16 M\$ comparativement à 13,2 M\$ pour l'exercice précédent.

Le financement des investissements en maintien des actifs est réalisé majoritairement par les liquidités générées par l'exploitation. Au cours de l'exercice financier, le gouvernement a contribué à la hauteur de 6,1 M\$ en maintien d'actifs.

La contribution du gouvernement au maintien du parc immobilier est essentielle considérant son envergure et elle permet d'assurer la pérennité des actifs pour les générations futures. À cet égard, le gouvernement a annoncé en octobre 2013 l'accélération du programme d'infrastructures et la Société a obtenu un montant de 55 M\$.

Flux de trésorerie

Une réduction nette de trésorerie de 0,8 M\$ est enregistrée en 2013-2014 comparativement à une hausse de 2 M\$ en 2012-2013.

Les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie pour un montant de 16,9 M\$ comparativement à 22 M\$ pour l'exercice précédent. Cet écart de 5,1 M\$ s'explique principalement par la diminution de la variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonds de roulement pour 4,1 M\$ (note 9), la réduction du virement des subventions reportées de 0,8 M\$ de même que la réduction du résultat net de 1,9 M\$ qui furent compensées par une augmentation de l'amortissement de 1,5 M\$. Concernant la variation nette des éléments hors trésorerie, notons les réductions les plus significatives au niveau des dépôts clients de 3,3 M\$ et de l'à recevoir du gouvernement du Québec de 0,9 M\$.

Les activités d'investissement ont totalisé 30,4 M\$ en 2013-2014 par rapport à 33,8 M\$ au cours de l'exercice précédent. La diminution de 3,4 M\$ s'explique par la variation des investissements en immobilisations corporelles de 4,6 M\$ conjuguée à la variation des immobilisations incorporelles de 0,9 M\$. Le report de certains projets explique cette diminution d'investissement.

Quant aux activités de financement, elles totalisent 12,7 M\$ comparativement à 13,7 M\$, soit une diminution de 1 M\$ attribuable à l'augmentation de la variation des emprunts pour 5 M\$ et à la diminution de la variation de l'émission de capital-actions de 5,9 M\$.

Le niveau des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et l'apport en capital-actions ont permis de recourir à peu d'emprunts additionnels par rapport à 2012-2013.

Le tableau des flux de trésorerie de la Société présente des liquidités de 1,2 M\$ au 31 mars 2014, comparativement à 2 M\$ au 31 mars 2013.

Situation financière

Au 31 mars 2014, la Sépaq présente un actif total de 288,3 M\$ comparativement à 277,2 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2013, soit une augmentation de 11,1 M\$.

Cette hausse s'explique par une augmentation des actifs non courants de 15,6 M\$ attribuables aux immobilisations corporelles et incorporelles et par une diminution de 4,4 M\$ des actifs courants due principalement à la réduction de l'avance à une société liée.

Les passifs courants totalisent 76,6 M\$ au 31 mars 2014 comparativement à 61 M\$ pour l'exercice précédent, soit une hausse de 15,6 M\$. Cette augmentation est attribuable principalement au financement à court terme d'emprunts relatifs à des immobilisations de 13,3 M\$ et à l'augmentation de dépôts de clients pour 1,3 M\$.

Les liquidités générées par l'exploitation, conjuguées à l'apport de capital, ont permis de maintenir le niveau de la dette et ainsi favoriser une situation financière de la Société relativement stable tout au long de l'exercice financier.

Financement des activités

La Sépaq gère ses activités selon un cadre de financement autorisé par le conseil d'administration et par les limites fixées par le gouvernement du Québec. Le solde des emprunts au 31 mars 2014 est de 116 M\$ (note 14), soit sensiblement le même niveau que l'exercice précédent, qui était à 111 M\$. La composition des échéances des emprunts a été modifiée de façon substantielle afin de réduire le risque de fluctuation des taux d'intérêt.

La charge d'intérêts a totalisé 2,7 M\$ comparativement à 1,9 M\$ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 0,8 M\$ imputable à la variation du taux moyen des emprunts et à la nouvelle structure de financement de la Société.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

La Société a adopté en 2012-2013 les normes IFRS pour la préparation de ses états financiers. Aux fins de comparaison et d'évaluation de sa performance financière, la Société produit, pour sa gouverne, des états financiers qui sont conformes aux IFRS. Par ailleurs, la Société produit, aux fins d'élaboration des comptes publics, des résultats financiers selon les normes du secteur public qui respectent également l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives aux paiements en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) entrée en vigueur le 14 juin 2013.

Perspectives

L'exercice 2014-2015 sera marqué en outre par la poursuite du plan d'investissement de la Société qui totalisera près de 70 M\$ et qui aura des impacts sur les résultats de la Société.

Ce plan d'investissement comporte des projets d'affaires technologiques majeurs afin de doter la Société d'outils pour générer et soutenir sa croissance.

Les investissements prévus au niveau du maintien des actifs permettront d'atteindre la cible annuelle de 2 % fixée au Plan stratégique 2012-2017 et d'effectuer un rattrapage du même ordre.

Soucieuse d'accroître sa rentabilité, la Société poursuivra la révision de ses modes d'exploitation afin de les optimiser et d'améliorer son efficacité. Par ailleurs, l'impact des majorations significatives du taux de cotisation au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE) ajoutera de la pression sur la gestion des dépenses de la Société.

Finalement, la Société intensifiera les travaux relatifs à la révision de son modèle d'affaires afin de contribuer davantage à la matérialisation de retombées économiques en région et d'augmenter ses investissements dans le maintien de ses actifs.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec (Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants basés sur l'information actuellement disponible. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). La Société a dressé ses états financiers en se conformant à l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôle interne, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

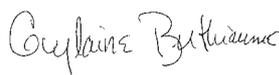
La Société reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport d'audit expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Raymond Desjardins
Président-directeur général



Guylaine Berthiaume, CPA, CA
Vice-présidente à l'administration et aux finances

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société des établissements de plein air du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Société des établissements de plein air du Québec n'a pas comptabilisé, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation aux Normes internationales d'information financière (IFRS) qui prévoient la comptabilisation des subventions lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Société des établissements de plein air du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants sont nécessaires afin que les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS):

Augmentation (Diminution) En milliers de dollars	2014	2013
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	77 349	67 529
Subventions reportées	75 237	65 002
Résultats non distribués	2 112	2 527
État du résultat global		
Subventions	(406)	425
Virement des subventions reportées	(9)	9
Résultat net et résultat global	(415)	434

Opinion avec réserve

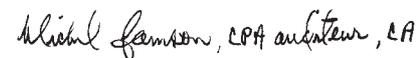
À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2014 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 3 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception de l'application rétroactive des changements apportés aux méthodes comptables relatives à la comptabilisation des avantages du personnel expliqués à la note 4, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, 30 mai 2014

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014 (en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
PRODUITS		
Pêche et villégiature	36 512	35 773
Chasse	17 930	17 148
Restauration, boutiques et dépanneurs	15 539	16 603
Autres activités de plein air	23 391	23 069
Concessions et divers	4 133	4 328
Intérêts	1 146	827
Subventions	5 818	5 460
Virement de subventions reportées (note 6)	8 007	7 183
Honoraires de gestion	20 936	21 023
	133 412	131 414
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	62 983	62 972
Entretien et énergie	18 785	19 121
Frais généraux et administratifs (note 7)	13 194	11 093
Produits de revente	9 027	9 482
Frais de vente et marketing (note 8)	6 883	6 655
Amortissement	18 106	16 607
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	91	(14)
Charge d'intérêts	2 660	1 882
	131 729	127 798
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL	1 683	3 616

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014 (en milliers de dollars canadiens)

	Capital-actions	Résultats non distribués	Total
Solde au 1^{er} avril 2012	71 587	(10 821)	60 766
Émission de capital-actions	8 822	-	8 822
Résultat net et résultat global	-	3 616	3 616
Solde au 31 mars 2013	80 409	(7 205)	73 204
Émission de capital-actions	2 954	-	2 954
Résultat net et résultat global pour l'exercice	-	1 683	1 683
Solde au 31 mars 2014	83 363	(5 522)	77 841

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014 (en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et résultat global	1 683	3 616
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	18 106	16 607
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	91	(14)
Virement de subventions reportées	(8 007)	(7 183)
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	(18)	92
Ajustements pour produits et charges d'intérêts	1 508	1 241
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonds de roulement (note 9)	3 536	7 694
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	16 899	22 053
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avance à une société liée (note 10)	3 754	3 999
Intérêts reçus	1 097	804
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(1 108)	(177)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(34 206)	(38 752)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	84	369
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(30 379)	(33 757)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations corporelles encaissées	7 306	6 993
Variation nette des emprunts à court terme	13 283	(36 088)
(Remboursements) produits reçus d'emprunts à long terme	(8 218)	36 065
Émission de capital-actions (note 11)	2 954	8 822
Intérêts payés	(2 605)	(2 045)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	12 720	13 747
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(760)	2 043
TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 000	(43)
TRÉSORERIE À LA FIN	1 240	2 000
LA TRÉSORERIE SE COMPOSE DE L'ÉLÉMENT SUIVANT :		
Encaisse	1 240	2 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2014 (en milliers de dollars canadiens)	2014	2013 (retraité) (note 4)	1 ^{er} avril 2012 (retraité) (note 4)
ACTIFS			
Actifs courants			
Encaisse	1 240	2 000	-
Créances	4 847	5 259	6 115
Stock	2 573	2 413	2 126
Frais payés d'avance	1 819	1 724	1 522
Avance à une société liée (note 10)	40 349	44 103	48 102
À recevoir du gouvernement du Québec	7	38	963
Actifs classés comme détenus en vue de la vente (note 12)	268	-	-
	51 103	55 537	58 828
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles (note 12)	235 110	221 204	199 191
Immobilisations incorporelles (note 13)	2 132	482	479
	288 345	277 223	258 498
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Découvert bancaire	-	-	43
Comptes à payer et frais courus	13 735	12 297	10 636
Honoraires de gestion reportés	543	1 144	1 037
Subventions perçues d'avance	216	164	75
Dépôts de clients	18 992	17 742	13 148
Emprunts (note 14)	38 218	24 935	61 023
Provision pour congés de maladie et vacances (note 15)	4 867	4 742	4 615
	76 571	61 024	90 577
Passifs non courants			
Provision pour congés de maladie et vacances (note 15)	1 092	1 235	1 270
Emprunts (note 14)	77 847	86 065	50 000
Subventions reportées (note 6)	54 994	55 695	55 885
	210 504	204 019	197 732
Capitaux propres			
Capital-actions (note 11)	83 363	80 409	71 587
Résultats non distribués	(5 522)	(7 205)	(10 821)
	288 345	277 223	258 498

Engagements (note 17)

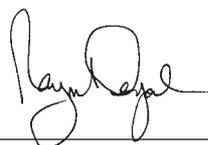
Éventualités (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :



M. Daniel Deslauriers



M. Raymond Desjardins

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2014 (en dollars canadiens)

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la *Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec* (RLRQ, chapitre S-13.01). Son siège social est situé au 2640, boulevard Laurier, bureau 1300, à Québec, dans la province de Québec, au Canada. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

En raison de sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2 - DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET BASE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Les présents états financiers annuels sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers annuels ont été approuvés par le conseil d'administration le 30 mai 2014.

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des provisions pour congés de maladie et vacances présentés à l'état de la situation financière.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables significatives ayant servi à la préparation des présents états financiers sont présentées ci-après :

a) Participation dans un partenariat

La Société comptabilise sa participation dans une entreprise commune selon sa quote-part de chacun des actifs, passifs, produits et charges de celle-ci, en fonction des intérêts qu'elle détient dans l'entreprise commune.

b) Comptabilisation des produits

Les produits tirés de la prestation de services reliés à la pêche, à la villégiature, à la chasse et aux autres activités de plein air sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

La Société comptabilise les produits tirés de la vente de restauration, boutiques, dépanneurs, concessions et divers lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client.

Les subventions affectées proviennent du gouvernement du Québec et sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles et autorisées par le Parlement dans l'année financière du gouvernement, et lorsque les dépenses connexes sont engagées.

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec et d'une société liée pour assumer la gestion de l'offre des activités et des services dans les parcs nationaux et à l'Aquarium du Québec et sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis selon la substance de l'accord concerné.

c) Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse ou du découvert bancaire.

d) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

e) Immobilisations corporelles, incorporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts ultérieurs sont incorporés à la valeur comptable de l'actif lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable et dans la mesure où il est probable que les avantages économiques futurs devant être obtenus iront à la Société.

La Société ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses composantes significatives et amortit séparément chacune de ces parties.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Terrains et territoires à vocation récréative ou touristique	non amortis
Bâtiments et infrastructures	entre 4 % et 14 %
Matériel roulant, mobilier, équipements et améliorations locatives	entre 6 % et 33 %

Les immobilisations incorporelles, composées de licences, de logiciels, d'applications et d'investissements relatifs au site Web, ont une durée d'utilité déterminée et sont amorties selon la méthode linéaire à un taux de 20 %.

Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net sous la rubrique : Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles.

f) Dépréciation des actifs à long terme

À la fin de chaque période, la Société détermine s'il existe un indice qu'un actif à long terme ait subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, la Société détermine la valeur recouvrable de cet actif qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (soit la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) concerné). Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. Aux fins de la détermination de leurs valeurs recouvrables, les actifs doivent être pris individuellement. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les entrées de trésorerie sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

g) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

h) Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires, soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes à prestations définies comportent des garanties à la retraite ou au décès. Les risques liés à ces régimes sont partagés par plusieurs entités soumises à un contrôle commun, soit celui du gouvernement du Québec.

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

i) Provision pour congés de maladie

La provision pour congés de maladie est constituée des jours accumulés au cours de l'exercice et qui, majoritairement, seront remboursables à 50 % s'ils ne sont pas utilisés au cours du prochain exercice. La portion courante représente la portion de la provision dont la direction de la Société s'attend à ce qu'elle soit réglée moins d'un an après la clôture de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Ces montants ne sont donc pas indexés ni actualisés.

La portion de la provision pour congés de maladie dont la direction de la Société s'attend à ce qu'elle soit réglée plus d'un an après la clôture de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants représente un avantage du personnel à long terme.

Une provision pour congés de maladie est également constituée pour des banques pour lesquelles il n'y a plus d'accumulation de journées et qui seront, dans la plupart des cas, écoulees en totalité au moment de la retraite de l'employé. Cette provision représente un avantage du personnel à long terme.

Les provisions découlant d'avantages du personnel à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés, sont évaluées sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées, et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période annuelle de présentation de l'information financière. Le coût des prestations futures est imputé au résultat net au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Les intérêts nets sont également imputés au résultat net de l'exercice. Puisque le régime des congés de maladie cumulés est considéré comme un autre avantage à long terme, les écarts de réévaluation sont comptabilisés au résultat net immédiatement dans l'exercice courant.

j) Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés de la Société sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Les vacances seront prises majoritairement dans l'exercice suivant celui au cours duquel elles font l'objet de la provision et ne sont donc pas indexées ni actualisées.

k) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

La Société a effectué le classement suivant pour ses instruments financiers :

Encaisse	Prêts et créances
Créances	Prêts et créances
Avance à une société liée	Prêts et créances
À recevoir du gouvernement du Québec	Prêts et créances
Découvert bancaire	Passifs comptabilisés au coût amorti
Comptes à payer et frais courus	Passifs comptabilisés au coût amorti
Emprunts	Passifs comptabilisés au coût amorti

Les actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont évalués à la juste valeur au moment de leur constatation initiale, majorés ou diminués des coûts de transaction.

Les instruments financiers classés dans les « Prêts et créances » sont évalués subséquemment au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant.

Les instruments financiers classés dans les « Passifs comptabilisés au coût amorti » sont évalués subséquemment au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti font l'objet d'un suivi afin d'établir s'il existe une indication de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Un actif financier est considéré comme déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, et qu'il en résulte une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier.

Une indication objective de dépréciation peut inclure, de la part du débiteur :

- des difficultés financières importantes; ou
- une rupture de contrat, telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière; ou
- la dégradation importante de la qualité du crédit.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

4 - MODIFICATIONS DE NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS

Nouvelles normes appliquées au cours de l'exercice

La Société a appliqué au cours de l'exercice les IFRS nouvelles et révisées suivantes.

IAS 1, Présentation des états financiers

Le principal changement résultant des modifications apportées à l'IAS 1 est une exigence de regrouper les éléments dans les autres éléments du résultat global (AERG) qui peuvent être reclassés dans l'état du résultat. Les modifications réaffirment également les exigences existantes que les éléments dans les AERG et le résultat net soient présentés comme un seul état ou deux états consécutifs.

La Société a adopté les modifications à l'IAS 1 le 1^{er} avril 2013, mais ceci n'a eu aucune incidence sur ses états financiers, étant donné que ceux-ci ne comprennent aucun autre élément du résultat global.

IAS 19, Avantages du personnel

La modification touchant la Société concerne les changements effectués à la définition des avantages à court terme. La norme antérieure définissait les avantages à court terme comme ceux dus aux salariés moins d'un an après qu'ils aient réalisé la prestation donnant droit à ces avantages. Les modifications de l'IAS 19 proposent que ne soient considérés comme à court terme que les avantages dont l'entité s'attend à ce qu'ils soient réglés moins d'un an après la prestation. Il ne suffit plus que le salarié soit en droit de réclamer une rémunération moins d'un an après le travail accompli pour comptabiliser l'avantage à court terme, il faut qu'on s'attende à ce qu'il la demande.

La Société a adopté l'IAS 19 révisée le 1^{er} avril 2013. La direction a déterminé que la provision pour congés de maladie comprend une obligation relative à un avantage à court terme, à présenter entièrement en tant que passif courant, ainsi qu'une obligation relative à un avantage à long terme selon l'IAS 19, à comptabiliser comme tel, et à présenter en tant que passif non courant, avec une portion en passif courant.

L'application rétrospective de cette norme a eu l'incidence ci-dessous sur les postes suivants des états financiers au 31 mars 2013 et du 1^{er} avril 2012 présentés à titre comparatif :

(en milliers de dollars)	31 mars 2013	1 ^{er} avril 2012
États de la situation financière		
Passifs courants		
Provision pour congés de maladie et vacances	106	149
Passifs non courants		
Provision pour congés de maladie et vacances	(106)	(149)

IAS 32, Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers et IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir

Ces modifications contiennent de nouvelles exigences de présentation et d'informations à fournir concernant la compensation d'actifs et de passifs financiers.

La Société a adopté les modifications à l'IAS 32 et l'IFRS 7 le 1^{er} avril 2013, mais ceci n'a eu aucune incidence sur ses états financiers.

IFRS 11, Partenariats, IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités et IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Ces normes et amendements ont été adoptés le 1^{er} avril 2013 par la Société, et ce de façon rétrospective.

L'IFRS 11 et l'IAS 28 fournissent des indications sur la comptabilisation des partenariats qui mettent l'accent sur les droits et les obligations aux termes de l'accord de partenariat plutôt que sur leur forme juridique. En outre, l'IFRS 11 élimine la possibilité de comptabiliser les partenariats au moyen de la méthode de la consolidation proportionnelle. La portée d'IAS 28 comprend dorénavant les participations dans les coentreprises.

L'IFRS 12 contient des exigences à l'égard des informations à fournir sur les filiales, les partenariats et les entreprises associées, ainsi que sur les entités structurées non consolidées, qui remplacent les exigences existantes. Les informations à fournir visent à permettre aux utilisateurs d'évaluer la nature de la participation d'une entité dans d'autres entités, ainsi que les risques qui lui sont associés, de même que l'incidence de cette participation sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

La direction de la Société a examiné et évalué le classement de la participation dans un partenariat conformément aux dispositions d'IFRS 11. Elle a conclu que la participation de la Société dans Mistissini-Sépaq S.E.N.C., qui était comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle selon IAS 31, devait être classée comme une entreprise commune selon IFRS 11. Cette norme exige que la Société comptabilise sa quote-part des actifs, passifs, produits et charges en fonction des intérêts qu'elle détient dans l'entreprise commune. Suite à l'application de cette méthode, il n'y a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés aux états financiers de la Société.

IFRS 13, Évaluation de la juste valeur

La Société a adopté l'IFRS 13 le 1^{er} avril 2013, et ce de façon prospective. L'IFRS 13 constitue une source unique d'indications pour l'évaluation de la juste valeur lorsque la juste valeur est exigée ou permise par les IFRS et rehausse les exigences en matière d'informations à fournir lorsque la juste valeur est appliquée.

L'adoption de l'IFRS 13 n'a eu aucune incidence aux états financiers de la Société.

Nouvelles normes publiées, mais non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers annuels, de nouvelles normes, amendements et interprétations des normes existantes ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur. La Société ne les a pas adoptés de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur.

L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendements qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers de la Société est fournie ci-après.

IFRS 9, Instruments financiers

Cette nouvelle norme remplace les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, en ce qui a trait au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

En novembre 2009, l'IASB a publié, puis modifié en octobre 2010, l'IFRS 9, *Instruments financiers*, dans le cadre de la première phase de son projet en cours visant à remplacer l'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Elle contient de nouvelles exigences sur la manière dont une entité doit classer et évaluer les actifs et les passifs financiers qui font partie à l'heure actuelle du champ d'application de l'IAS 39. Selon la norme, tous les actifs financiers doivent être classés, d'après le modèle économique de l'entité en matière de gestion des actifs financiers et selon les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachées aux actifs financiers, dans l'une des deux catégories suivantes : évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers seront classés dans les mêmes catégories déjà définies par l'IAS 39; toutefois, l'évaluation des passifs financiers selon l'option à la juste valeur a été modifiée pour tenir compte du risque de crédit propre à l'entité.

En décembre 2011, l'IASB a approuvé des modifications à l'IFRS 9, dont une dispense de l'obligation de retraiter les états financiers comparatifs pour tenir compte de l'incidence de l'application de l'IFRS 9.

Le 19 novembre 2013, l'IASB a annoncé de nouvelles modifications des dispositions comptables relatives aux instruments financiers énoncées dans l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Entre autres, ces modifications suppriment la date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9, à savoir le 1^{er} janvier 2015, afin de fournir aux préparateurs d'états financiers suffisamment de temps pour adopter les nouvelles dispositions. Ces modifications continuent de permettre à une entité d'adopter l'IFRS 9 par anticipation si elle en décide ainsi, et de choisir les parties de l'IFRS 9 qu'elle souhaite adopter.

L'IASB étudie actuellement l'apport de certaines modifications à portée limitée aux dispositions relatives au classement et à l'évaluation selon l'IFRS 9 ainsi que le modèle de dépréciation des pertes de crédit attendues à inclure dans l'IFRS 9. En février 2014, l'IASB a provisoirement décidé d'exiger qu'une entité applique l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société.

Modifications de l'IAS 32 : Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Ces modifications donnent des précisions sur les exigences en matière de compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. En particulier, elles précisent le sens des expressions « a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compensation » et « réalisation et règlement simultanés ». Ces modifications seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et devront être appliquées de façon rétrospective.

Selon la direction, ces modifications ne devraient avoir aucune incidence importante sur les états financiers de la Société, étant donné que la Société n'a aucun actif financier ni passif financier admissible à la compensation.

Modifications de l'IAS 19 : Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel

Le 21 novembre 2013, l'IASB a publié des modifications à portée limitée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, intitulées *Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel* (modifications d'IAS 19). Ces modifications à portée limitée s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime de prestations définies. Elles visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service, par exemple les cotisations des membres du personnel qui correspondent à un pourcentage fixe du salaire. Ces modifications seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que ces modifications auront sur les états financiers de la Société.

IFRIC 21, Droits ou taxes

Le 20 mai 2013, l'IASB a publié l'IFRIC 21, *Droits ou taxes*, une interprétation sur le traitement comptable des droits et des taxes imposés par les autorités publiques. L'interprétation précise que le fait générateur d'obligation qui crée un passif, est l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales ou réglementaires. L'interprétation comporte des indications décrivant comment elle doit être appliquée.

Le 31 janvier 2014, le CNC a publié un résumé de la réunion de son Groupe de discussion sur les IFRS qui a eu lieu le 2 décembre 2013 et qui a porté sur la mise en œuvre de l'IFRIC 21 au Canada. Les membres du Groupe ont fait remarquer que le champ d'application de l'IFRIC 21 est potentiellement très étendu et qu'il est nécessaire d'effectuer un examen attentif de tous les paiements faits aux gouvernements. Cette interprétation s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette interprétation aura sur les états financiers de la Société.

5 - UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux IFRS, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers.

Les estimations et jugements qui suivent sont ceux qui ont été faits par la direction et qui ont une incidence importante sur les états financiers de la Société. Les estimations sont fondées sur l'expérience passée, s'il y a lieu, ainsi que sur diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents des estimations.

Les estimations et les jugements que la direction considère comme critiques sont les suivantes :

i. Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles et incorporelles de la Société sont établies par la direction au moment de leur acquisition, et sont par la suite réexaminées chaque année. La durée d'utilité repose sur l'expérience historique concernant des biens similaires, ainsi que sur la prévision d'événements futurs. La direction se sert également de son jugement pour déterminer les composantes importantes. Une composante ou une partie d'immobilisation corporelle est jugée importante si ses coûts répartis sont significatifs comparativement au coût total du bien en question. De plus, pour définir les parties d'un bien, la Société doit déterminer celles qui présentent des durées d'utilité ou des rythmes de consommation distincts.

ii. Provision pour congés de maladie

La portion non courante de la provision pour congés de maladie est évaluée sur une base actuarielle selon une méthode d'estimation simplifiée. Les prévisions actuarielles tiennent compte de l'âge moyen des salariés, du régime de retraite auquel ils contribuent, de leur salaire, et du nombre moyen d'heures de maladie non utilisées dans les banques de journées de maladie à la fin de l'exercice et du taux d'actualisation utilisé. Le montant total de la charge pour congés de maladie peut donc varier en fonction de changements dans les variables utilisées dans le calcul de la provision pour congés de maladie.

iii. Provision pour vacances

Le calcul de la provision pour vacances est établi en multipliant, pour chaque employé, le nombre d'heures de vacances qu'il a accumulé par son taux horaire de rémunération à la fin de la période. Le total des vacances réellement payées peut varier du montant calculé en fonction de différents facteurs : l'augmentation des salaires, le départ ou l'arrivée d'employés, le report autorisé d'une partie des vacances. Les employés de la Société doivent normalement prendre leurs vacances chaque année.

iv. Instruments financiers

La direction exerce son jugement à l'égard de la classification des instruments financiers. Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente ou passifs financiers. Le classement détermine le traitement comptable de l'instrument. La direction établit le classement lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, en fonction du but sous-jacent de cet instrument.

6 - SUBVENTIONS REPORTÉES

(en milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Solde au début	55 695	55 885
Nouvelles subventions	7 306	6 993
Virements au résultat net	(8 007)	(7 183)
Solde à la fin	54 994	55 695

7 - FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

Les « frais généraux et administratifs » comprennent notamment les frais suivants : honoraires professionnels, frais du personnel, communications, frais informatiques et administratifs, fournitures, dépenses reliées aux immeubles et terrains ainsi que des frais divers.

8 - FRAIS DE VENTE ET MARKETING

Les « frais de vente et marketing » comprennent des frais de vente tels que des frais de cartes de crédit ainsi que de la publicité.

9 - INFORMATION SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonds de roulement se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Créances	412	856
Stocks	(160)	(287)
Frais payés d'avance	(95)	(202)
À recevoir du gouvernement du Québec	31	925
Comptes à payer et frais courus	2 647	1 612
Honoraires de gestion reportés	(601)	107
Subventions perçues d'avance	52	89
Dépôts de clients	1 250	4 594
	3 536	7 694

Les acquisitions d'immobilisations corporelles d'une somme de 34 206 000 \$ (2013 : 38 752 000 \$) comprennent des variations de frais courus de 1 209 000 \$ (2013 : (49 000 \$)).

10 - OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées selon la même base que si les parties n'étaient pas liées, la Société est liée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

En date du 3 mai 2006, la Société a signé une convention avec la Société des parcs de sciences naturelles du Québec (SPSNQ), contrôlée par le gouvernement du Québec, selon laquelle, elle s'est vu confier le mandat de gérer et d'administrer l'Aquarium du Québec et de coordonner le plan de fermeture du Jardin zoologique du Québec.

Au cours de l'exercice, la SPSNQ a remboursé à la Société une somme nette de 3 754 000 \$ (2013 : 3 999 000 \$), soldant ainsi l'avance à une société liée à 40 349 000 \$ (2013 : 44 103 000 \$). La somme due à la Société a porté intérêt au taux fixe de 2,452 % (2013 : taux moyen de 1,78 %), est garantie par le gouvernement du Québec et est sans modalité de remboursement. Au cours de l'exercice, la Société a inscrit un produit d'intérêts de 1 097 000 \$ (2013 : 804 000 \$). De plus, la Société a comptabilisé un produit d'honoraires de gestion de 4 563 000 \$ (2013 : 4 477 000 \$).

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent le président et directeur général, les vice-présidents et les autres membres du comité de direction de la Société. Le tableau suivant représente la charge de rémunération des principaux dirigeants :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Rémunération du personnel à court terme	1 163	1 061
Cotisations au fond de pension	127	113
	1 290	1 174

La Société n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec des parties liées autres que celles déjà divulguées ci-dessus et dans les états financiers.

11 - CAPITAL-ACTIONS

(en milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Autorisé		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 1 100 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 \$		
Émis		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862	26 862
565 014 actions (2013 : 535 467) payées comptant	56 501	53 547
	83 363	80 409

Le 15 juillet 2013, la Société a émis au ministre des Finances 29 547 actions ordinaires pour une considération monétaire de 2 954 700\$.

12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Terrains	Territoires à vocation récréative ou touristique	Bâtiments et infrastructures	Matériel roulant	Mobilier, équipements et améliorations locatives	Total 31 mars 2014
Coût						
Solde au 1 ^{er} avril 2013	2 483	13 817	291 141	20 647	29 764	357 852
Acquisitions	791	-	25 194	2 101	4 911	32 997
Dispositions	-	-	(102)	(578)	(19)	(699)
Transfert aux immobilisations incorporelles	-	-	-	-	(896)	(896)
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente	-	-	(653)	-	(11)	(664)
Solde à la fin	3 274	13 817	315 580	22 170	33 749	388 590
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} avril 2013	-	-	107 127	12 570	16 951	136 648
Amortissement	-	-	12 347	2 709	2 803	17 859
Dispositions	-	-	(68)	(436)	(20)	(524)
Transfert aux immobilisations incorporelles	-	-	-	-	(107)	(107)
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente	-	-	(385)	-	(11)	(396)
Solde à la fin	-	-	119 021	14 843	19 616	153 480
Valeur comptable nette 31 mars 2014	3 274	13 817	196 559	7 327	14 133	235 110

(en milliers de dollars)	Terrains	Territoires à vocation récréative ou touristique	Bâtiments et infrastructures	Matériel roulant	Mobilier, équipements et améliorations locatives	Total 31 mars 2013
Coût						
Solde au 1 ^{er} avril 2012	2 475	13 817	260 060	19 247	24 676	320 275
Acquisitions	8	-	31 232	2 393	5 168	38 801
Dispositions	-	-	(151)	(993)	(80)	(1 224)
Solde à la fin	2 483	13 817	291 141	20 647	29 764	357 852
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} avril 2012	-	-	95 992	10 375	14 717	121 084
Amortissement	-	-	11 192	2 928	2 313	16 433
Dispositions	-	-	(57)	(733)	(79)	(869)
Solde à la fin	-	-	107 127	12 570	16 951	136 648
Valeur comptable nette 31 mars 2013	2 483	13 817	184 014	8 077	12 813	221 204

Des immobilisations ayant une valeur comptable nette de 789 000 \$ ont été transférées des immobilisations corporelles aux immobilisations incorporelles au 31 mars 2014. Ceci n'a eu aucun impact sur les flux de trésorerie.

Des immobilisations corporelles ayant une valeur comptable nette de 268 000 \$ ont été reclassées comme actifs classés comme détenus en vue de la vente au 31 mars 2014 en raison de leur cession prochaine.

Des immobilisations corporelles classées sous les rubriques bâtiments et infrastructures, matériel roulant et mobilier, équipements et améliorations locatives, représentant respectivement 11 541 000 \$, 256 000 \$ et 1 519 000 \$ (31 mars 2013: 19 240 000 \$, 482 000 \$ et 3 409 000 \$), n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'ont pas été mises en service en fin d'exercice.

13 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers de dollars)	Licences et logiciels	Applications	Site Web	Total 31 mars 2014
Coût				
Solde au 1 ^{er} avril 2013	1 326	-	309	1 635
Acquisitions	198	445	465	1 108
Transfert des immobilisations corporelles	-	896	-	896
Solde à la fin	1 524	1 341	774	3 639
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} avril 2013	851	-	302	1 153
Amortissement	3	244	-	247
Transfert des immobilisations corporelles	-	107	-	107
Solde à la fin	854	351	302	1 507
Valeur comptable nette 31 mars 2014	670	990	472	2 132

(en milliers de dollars)	Licences et logiciels	Applications	Site Web	Total 31 mars 2013
Coût				
Solde au 1 ^{er} avril 2012	1 149	-	309	1 458
Acquisitions	177	-	-	177
Solde à la fin	1 326	-	309	1 635
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} avril 2012	699	-	280	979
Amortissement	152	-	22	174
Solde à la fin	851	-	302	1 153
Valeur comptable nette 31 mars 2013				
	475	-	7	482

Des immobilisations incorporelles classées sous les rubriques licences et logiciels, applications et site Web représentant respectivement 155 000 \$, 280 000 \$ et 465 000 \$ (31 mars 2013 : 53 000 \$, 0 \$ et 6 000 \$), n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'ont pas été mises en service en fin d'exercice.

14 - EMPRUNTS

(en milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Acceptations bancaires échéant d'avril 2014 à juin 2014 et portant intérêt à des taux variant de 1,311 % à 1,317 % (31 mars 2013 : 1,332 % à 1,340 %)	30 000	16 000
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
a) 2,075 % remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 ^{er} décembre 2017	17 347	20 000
b) 3,022 % remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 ^{er} décembre 2022	27 983	30 000
c) 2,452 % remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 ^{er} décembre 2019	40 735	45 000
	116 065	111 000
Portion courante	(38 218)	(24 935)
Portion non courante	77 847	86 065

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur les emprunts au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	
2015	38 218
2016	8 420
2017	8 628
2018	16 582
2019	6 533

La Société a négocié auprès d'institutions financières et du Fonds de financement des facilités de crédit permettant d'emprunter, à son gré, des sommes sous différentes formes jusqu'à concurrence du montant maximum de 165 000 000\$ que le gouvernement du Québec lui autorise à emprunter jusqu'au 30 avril 2015, en plus des emprunts à long terme de 86 065 000\$ qui étaient détenus au 31 mars 2014. Le gouvernement du Québec verse annuellement à la Société le remboursement du capital et des intérêts des programmes d'investissements en immobilisations qu'il a préalablement autorisés par décret. Ces programmes représentent la quasi-totalité des emprunts contractés par la Société. Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de rencontrer ses obligations sur l'un ou l'autre de ces emprunts, est autorisé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à leur inexécution.

15 - AVANTAGES DU PERSONNEL

a) Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations définies et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2014, le taux de cotisation de la Société pour le RREGOP a augmenté de 9,18 % à 9,84 % de la masse salariale cotisable, et celui du RRPE a augmenté de 12,30 % à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2014 (0,54 % au 1^{er} janvier 2013) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi la Société doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08 % de la masse salariale cotisable et à 11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014.

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 274 000\$ (2013 : 2 876 000\$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

b) Provision pour congés de maladie et vacances

La provision pour congés de maladie et vacances se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2014		
	Vacances	Congés de maladie	Total
Solde au début	3 368	2 609	5 977
Charge de l'exercice*	4 847	1 606	6 453
Prestations versées au cours de l'exercice	(4 688)	(1 783)	(6 471)
Solde à la fin	3 527	2 432	5 959
Portion courante	2 803	2 064	4 867
Portion non courante	724	368	1 092

(en milliers de dollars)

	31 mars 2013		
	Vacances	Congés de maladie	Total
Solde au début	3 191	2 694	5 885
Charge de l'exercice*	4 699	1 522	6 221
Prestations versées au cours de l'exercice	(4 522)	(1 607)	(6 129)
Solde à la fin	3 368	2 609	5 977
Portion courante	2 757	1 985	4 742
Portion non courante	611	624	1 235

* La charge de l'exercice inclut les intérêts et l'amortissement des gains et des pertes actuariels.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la provision pour congés de maladie de la Société sont les suivantes :

	2014	2013
Taux d'actualisation	de 1,40 % à 2,45 %	de 1,30 % à 2,20 %
Taux de croissance de la rémunération	2,50 %	de 2,13 % à 2,50 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	de 1 à 5 ans	de 1 à 5 ans

16 - PARTENARIAT

La Société détient une participation de 50 % dans Mistissini-Sépaq S.E.N.C. dont l'objet est d'opérer et de gérer conjointement les réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi ainsi que de promouvoir l'emploi des Cris et de la population de la région. La quote-part de chacun des éléments d'actifs, passifs, produits et charges comptabilisés par la Société selon les intérêts qu'elle détient dans cette entreprise commune se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Produits	540	543
Charges	666	520
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(111)	45
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Actifs courants		
Frais payés d'avance	3	3
Passifs courants		
Comptes à payer et frais courus	36	42
Dépôts de clients	213	192
Passifs non courants		
Subventions reportées	50	50

17 - ENGAGEMENTS

La Société est liée par des contrats de location simple dont le solde est de 13 330 000 \$, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. La charge de loyer s'élève à 1 088 000 \$ (2013 : 1 065 000 \$) et les paiements minimums exigibles s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	
Moins d'un an	2 315
Un an à moins de cinq ans	5 104
Cinq ans ou plus	5 911

De plus, au 31 mars 2014, la Société s'était engagée à acquérir des immobilisations corporelles au cours du prochain exercice pour un montant de 10 969 000 \$ ainsi que des immobilisations incorporelles pour un montant de 460 000 \$.

18 - ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation et de développement, la Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et poursuites judiciaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La direction est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice aux états financiers de la Société et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effet négatif sur la situation financière de la Société. La provision pour litiges, imputée dans les « frais généraux et administratifs », est constituée des coûts estimés pour des litiges en relation avec les activités offertes dans les établissements de la Société ainsi que pour certains projets d'investissements et de cession d'actifs.

La direction est également d'avis que la divulgation aux états financiers des informations sur les provisions en lien avec ces réclamations et poursuites judiciaires envers la Société pourrait porter préjudice à cette dernière dans le cadre de ses défenses, en raison de la divulgation d'informations jugées confidentielles et critiques relativement aux estimations des provisions. Par conséquent, les informations afférentes aux provisions ne sont pas divulguées.

19 - GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui découlent de ses activités opérationnelles, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court terme et à moyen terme de la Société en réduisant l'exposition aux risques financiers.

a) Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Instruments financiers courants

La valeur comptable des instruments financiers courants, soient l'encaisse, les créances, l'avance à une société liée, l'à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que les comptes à payer et les frais courus, est représentative de leur juste valeur en raison de leur brève échéance.

Emprunts

Au 31 mars 2014, la juste valeur des emprunts de 116 065 000 \$ (2013 : 111 000 000 \$) s'établissait à 118 935 000 \$ (2013 : 115 012 000 \$), compte tenu de l'actualisation aux taux de 1,4876 % à 2,4029 % des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à respecter ses obligations. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

La direction estime que la Société n'est pas exposée à un risque de crédit important, étant donné qu'elle transige avec un nombre important de clients, lesquels effectuent en majorité le paiement des services par cartes de crédit ou de débit et habituellement avant que ceux-ci ne soient rendus. De plus, l'avance à la société liée est garantie par le gouvernement du Québec. Par conséquent, la Société n'a pas de compte en souffrance significatif.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société est exposée à ce risque par ses comptes à payer et frais courus et ses emprunts.

La Société gère son risque de liquidité en effectuant des prévisions et en gérant ses flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles, et en prévoyant ses déboursés en immobilisations et ses activités de financement. La Société gère également ses flux de trésorerie en maintenant des soldes d'actifs financiers facilement convertibles en trésorerie et de facilités de crédit suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants.

Les échéances des passifs financiers se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	Moins de un an	De un an à moins de cinq ans	De cinq ans à moins de dix ans	Total
Au 31 mars 2014				
Comptes à payer et frais courus	13 735	-	-	13 735
Emprunts (capital et intérêts)	40 422	46 740	40 004	127 166
	54 157	46 740	40 004	140 901
Au 31 mars 2013				
Comptes à payer et frais courus	12 297	-	-	12 297
Emprunts (capital et intérêts)	27 311	31 266	65 901	124 478
	39 608	31 266	65 901	136 775

d) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque des variations des prix de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur des paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

En raison de l'avance à la société liée et des emprunts, la Société est seulement exposée aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison de variations dans les taux d'intérêt du marché.

La Société est peu exposée à un risque de taux d'intérêt au niveau de l'avance à la société liée puisqu'elle porte intérêt à taux fixe, de même que pour la majorité des emprunts qui portent eux aussi intérêt à taux fixes.

L'effet net d'une augmentation de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit de 182 000 \$ le résultat net et les capitaux propres (2013 : 8 009 \$).

20 - GESTION DU CAPITAL

Le capital de la Société correspond à ses capitaux propres, soit la somme des résultats non distribués et du capital-actions. La Société n'est pas soumise à des règles extérieures concernant son capital.

Dans la gestion de son capital, la Société a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de son exploitation et à financer ses actifs. Elle vise également à remplir la mission et à atteindre les objectifs que lui a conférés le gouvernement du Québec.

À cette fin, la Société effectue périodiquement des analyses formelles pour comparer les résultats réels aux résultats prévus et en communique les conclusions au comité de direction et au conseil d'administration.

21 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 15 janvier 2014, le gouvernement du Québec a adopté le décret numéro 13-2014 l'autorisant à transférer à la Société, pour la somme de 1 \$, la propriété du lot 3 859 789 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, constituant le terrain central de l'ancien Jardin zoologique du Québec, ainsi que les bâtisses dessus construites et les biens meubles ayant servi à son exploitation. Par ailleurs, le gouvernement a aussi décidé de céder, à titre gratuit, les lots 1 046 472, 1 046 479, 3 859 787 et 4 657 385 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, à la Société.

La Société comptabilisera ces actifs à titre d'immobilisations corporelles dans ses états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2015, étant donné que le transfert et la cession de propriété n'ont pas eu lieu avant la fin de l'exercice courant. Pour une période de cinq ans, la Société devra coordonner la mise en valeur du terrain central afin de développer son potentiel récréatif, touristique, culturel ou éducatif permettant ainsi de maintenir le caractère public du site et d'entraîner des retombées pour la région. Quant aux autres lots cédés, la Société aura la possibilité de vendre ces actifs afin de financer son mandat de mise en valeur.



LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION
EST COMPOSÉ DE

9

MEMBRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

- ❶ **DANIEL DESLAURIERS**
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- ❷ **RAYMOND DESJARDINS**
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
- ❸ **CAROLE BOISVERT** (ABSENTE SUR LA PHOTO)
- ❹ **ANNE DUPÉRÉ**
- ❺ **ASHLEY ISERHOFF**
- ❻ **NICOLE PERRAULT**
- ❼ **HUGHES T. POULIN**
- ❽ **ANDRÉ ROY**
- ❾ **KHATÉRÉ TALAI**

COMPOSITION DU CONSEIL

Le conseil d'administration de la Société est composé de neuf membres nommés par le gouvernement, dont le président du conseil et le président-directeur général. Les membres sont soumis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société. À l'exception du président-directeur général, les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions à temps partiel.

Au cours du dernier exercice financier, aucune nouvelle nomination n'a eu lieu.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANIEL DESLAURIERS 1

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ► 21 DÉCEMBRE 2005
DATE DE RENOUELEMENT ► 17 MARS 2010
DATE DE NOMINATION À TITRE DE PRÉSIDENT DU CONSEIL ► 14 SEPTEMBRE 2011
DATE DE FIN DU MANDAT ► 13 SEPTEMBRE 2016
STATUT ► ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Détenteur d'un doctorat en médecine (MD) depuis 1983 et d'un diplôme de spécialiste en Biochimie Médicale du Collège des médecins du Québec (CMQ) et du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC/FRCPC) depuis 1992. Daniel Deslauriers est également détenteur d'une maîtrise ès sciences (MSc) en biologie cellulaire et moléculaire (1991). Il est aussi détenteur d'une licence du Conseil médical du Canada (CMC/LCMC).

M. Deslauriers a exercé la médecine générale et d'urgence dans différentes régions du Québec avant de faire sa spécialité en Biochimie Médicale. Depuis 1992, M. Deslauriers exerce sa spécialité au centre hospitalier affilié universitaire CHA-Hôtel-Dieu de Lévis (maintenant dénommé CSSS Alphonse-Desjardins) ainsi que dans trois hôpitaux périphériques situés en région. Il a également eu l'opportunité d'agir à titre de chef du service de biochimie médicale et de chef du département de biologie médicale dans différents établissements. Il a été médecin-conseil dans deux agences régionales de santé et de services sociaux du Québec. Il est actuellement chef du service de biochimie médicale du Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins (CSSS Alphonse-Desjardins).

M. Deslauriers détient une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de société certifié (ASC) et il est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (ADMA).

Il a siégé à différents conseils d'administration, dont celui de l'Association médicale du Québec (AMQ) et comme membre-substitut du conseil d'administration de l'Association médicale canadienne (AMC).

RAYMOND DESJARDINS 2

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ► 8 SEPTEMBRE 2010
DATE DE RENOUELEMENT ► 17 JUILLET 2013
DATE DE FIN DU MANDAT ► 7 SEPTEMBRE 2016

Diplômé en biologie-écologie de l'Université du Québec à Montréal, Raymond Desjardins assumait la fonction de vice-président exploitation Parcs Québec depuis 1999 à la Société, jusqu'à sa nomination à titre de membre du conseil d'administration et président-directeur général, le 8 septembre 2010.

Depuis ses débuts à la Société, M. Desjardins a participé activement à la réalisation d'un programme d'investissement majeur et d'un plan d'affaires qui ont contribué à mener le réseau Parcs Québec à un niveau d'excellence qui se compare avantageusement aux grands réseaux de parcs nationaux en Amérique du Nord. Très sensible aux enjeux spécifiques des régions, il a participé à la mise en place de mécanismes de concertation avec ces milieux afin d'en favoriser le développement.

Auparavant, M. Desjardins a occupé diverses fonctions reliées à la ressource faunique et aux parcs, entre autres, au ministère de l'Environnement et de la Faune et au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Il a également œuvré comme chargé de projets pour la réalisation de plusieurs études d'impacts sur l'environnement et comme directeur sur de nombreux projets de recherche en environnement. M. Desjardins a aussi enseigné au département des techniques du milieu naturel au cégep de Saint-Félicien.

M. Raymond Desjardins siège présentement au Comité directeur en tourisme de même qu'au Comité interministériel sur le développement de l'industrie touristique.

CAROLE BOISVERT ●

MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ► 14 SEPTEMBRE 2011
DATE DE FIN DU MANDAT ► 13 SEPTEMBRE 2015
STATUT ► ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Membre en règle de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en tant que Fellow et diplômée en administration de l'Université Laval, Carole Boisvert est également détentrice d'une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme une administratrice de sociétés certifiée (ASC).

M^{me} Boisvert possède plusieurs années d'expérience qui lui ont permis d'acquérir une connaissance approfondie des différentes entités gouvernementales.

De 2004 à 2010, elle a occupé le poste de sous-ministre adjointe et contrôleur des finances au ministère des Finances du Québec. Le contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale, de l'intégrité du système comptable du gouvernement et de la fiabilité des données financières qui y sont enregistrées. Le contrôleur des finances produit, pour le ministre des Finances, les états financiers consolidés du gouvernement, les comptes publics et divers autres rapports financiers du gouvernement. À titre de comptable agréée, elle a signé les états financiers produits pour le ministre. Pour le gouvernement, cette signature est un gage certain de fiabilité de l'information financière divulguée dans ses états financiers.

De 1991 à 2004, M^{me} Boisvert a assumé différents postes dans des ministères et organismes publics. Elle a été responsable de la Direction de la planification des programmes et des budgets au ministère du Revenu. Elle a aussi agi à titre d'agente de vérification pour le Vérificateur général du Québec. Par ailleurs, de 1988 à 1991, M^{me} Boisvert a œuvré au sein de la firme comptable Samson Bélair/Deloitte & Touche.

M^{me} Carole Boisvert siège présentement au conseil d'administration de l'Agence du revenu du Québec, de l'Institut national de la recherche scientifique et du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHU de Québec) à titre d'administratrice indépendante.

ANNE DUPÉRÉ ●

MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ► 17 MARS 2010
DATE DE FIN DU MANDAT ► 16 MARS 2014
STATUT ► ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Diplômée en urbanisme de l'Université du Québec à Montréal, Anne Dupéré est également détentrice d'un certificat en affaires immobilières de l'Université du Québec à Montréal et d'une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional de l'Université Laval (1987).

M^{me} Dupéré possède plusieurs années d'expérience dans le milieu des affaires, tant en entreprises privées que publiques. Ces expériences lui ont permis d'accroître et de diversifier ses compétences, notamment dans le développement d'entreprise, tant du point de vue local, national qu'international.

Elle a occupé, entre autres, le poste de directrice générale de la Société d'aide au développement de la collectivité de la région de Matane et du Centre canadien de valorisation du diamant. De 2005 à 2010, elle a été directrice du développement des affaires pour Diarough Canada inc. Depuis mai 2010, elle assume les fonctions de vice-présidente au développement du Groupe Bertrand Rioux inc.

ASHLEY ISERHOFF ●

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ► 28 MARS 2012
DATE DE FIN DU MANDAT ► 27 MARS 2016
STATUT ► ADMINISTRATEUR

Après avoir fait des études en administration publique à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Ashley Iserhoff a effectué deux mandats à titre de vice-grand chef du Grand Conseil des Cris et vice-président de l'Administration régionale Crie.

Membre de la Nation Crie de Mistissini et résident de Mistissini, M. Iserhoff est également très impliqué au sein de nombreux organismes touchant la société crie. Ainsi, il a été membre du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage qui a été créé lors de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) qui a été mis sur pied pour conseiller les gouvernements fédéral et provincial quant à l'adoption de politiques, de lois, de règlements ou de mesures pouvant affecter l'environnement ou la société crie.

M. Iserhoff a été président du conseil d'administration du Réseau de communications Eeyou, une société de télécommunications à but non lucratif fournissant des services de transport de données à large bande pour les communautés d'Eeyou Istchee et les municipalités de la région de la Baie-James.

Il a siégé également sur de nombreux comités relevant de l'Administration régionale Crie comme le groupe de travail sur la lutte contre la pauvreté, le groupe de travail sur la gouvernance de la Nation Crie et le Comité consultatif sur la Justice qui supervise la mise en œuvre de l'entente concernant l'administration de la justice pour les cris qui lie le gouvernement du Québec et le Grand Conseil des Cris.

En septembre 2011, M. Iserhoff a été honoré par le « National Center for American Indian Enterprise Development » (NCAIED) et a reçu le prix « Native American 40 Under 40 Awards » qui souligne annuellement la réussite de 40 dirigeants autochtones de moins de 40 ans qui ont fait preuve de leadership, d'initiative et de dévouement dans leurs entreprises et dans les collectivités autochtones. Le NCAIED est la plus importante et la plus ancienne organisation américaine pour la promotion et le développement économique et d'affaires des sociétés autochtones.

M. Iserhoff est également impliqué à titre de président du Club de hockey « Bears » de la Nation Crie qui regroupe les équipes Bantam BB et Midget AA.

NICOLE PERRAULT ●

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ► 17 MARS 2010
DATE DE FIN DU MANDAT ► 16 MARS 2014
STATUT ► ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Nicole Perrault est titulaire d'un baccalauréat en droit (1985) et d'un diplôme de droit notarial de l'Université Laval (1986). En 2002, elle a complété une formation en gestion de projets à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

M^{me} Perrault a exercé sa profession pendant près de 17 ans pour ensuite relever un autre défi au niveau politique dans le cabinet du ministre des Ressources naturelles et de la Faune de 2003 à 2007. En 2007, elle est recrutée par les dirigeants de L. Fournier et fils inc. et de Développements DSF pour prendre la responsabilité des projets domiciliaires pour ces entreprises. Depuis février 2014, elle occupe de nouvelles fonctions au sein de l'équipe de direction de L. Fournier et fils inc., à titre de directrice, Stratégies et relations publiques.

Toujours engagée dans son milieu, elle a été membre de plusieurs conseils d'administration d'organismes à vocation développement socio-économique de la région de Val-d'Or. Elle a été également membre fondatrice et administratrice de la Maison de soins palliatifs de la Source Gabriel de Val-d'Or.

HUGHES T. POULIN 6

PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ▶ 21 DÉCEMBRE 2005
DATES DE RENOUVELLEMENT ▶ 17 MARS 2010 ET 28 MARS 2012
DATE DE FIN DU MANDAT ▶ 27 MARS 2013
STATUT ▶ ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Diplômé en droit de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec depuis 1969, Hughes T. Poulin est aussi détenteur d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval (1972). Il détient également une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de société certifié (ASC).

M. Poulin a occupé différentes fonctions dans le domaine de l'immobilier. Il a entre autres fondé son entreprise de gestion et de développement immobilier en 1982. Concurrément à ses activités au sein de son entreprise, il a été impliqué dans l'administration de différentes entreprises de l'industrie de l'acier et occupe toujours des fonctions dans ce domaine. Ses principales activités touchent la gestion directe des opérations, le champ des affaires corporatives et du développement, le domaine des résidences pour personnes âgées, l'environnement et les ventes en ligne.

Il est présentement membre du conseil d'administration de Groupe Fertek inc., Numesh inc., Oméga inc., Métaltech-Oméga inc., Échafaud Plus (Laval) inc., Architecture Tout Bois 2007 inc., Huajin Jyangan Numesh Itée (Chine), Venture Talent Ltd, Numesh (USA) Ltd, 8135142 Canada Itée, Covoq.com inc. ainsi que de Zetika. De plus, il siège au conseil d'administration de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec de même qu'à son comité de gouvernance et d'éthique à titre d'administrateur non membre nommé par l'Office des professions du Québec et au comité de révision de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

KHATÉRÉ TALAÏ 8

MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ▶ 29 NOVEMBRE 2006
DATE DE RENOUVELLEMENT ▶ 17 MARS 2010
DATE DE FIN DU MANDAT ▶ 16 MARS 2013
STATUT ▶ ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Titulaire d'une maîtrise en gestion des petites et moyennes organisations (1992) et d'un baccalauréat en administration des affaires (1989) de l'Université du Québec à Chicoutimi, Khatéré Talai détient aussi un diplôme d'études collégiales en sciences économiques et sociales (1984) de l'Académie de Paris.

Chargée de gestion pour l'Association des diplômés de l'Université du Québec à Chicoutimi, M^{me} Talai a également été consultante pour l'implantation du modèle organisationnel et le développement des employés chez Rio Tinto Alcan et conseillère au Service aux entreprises et à la collectivité pour le cégep de Saint-Félicien.

Elle siège présentement au conseil d'administration de la Coopérative étudiante de l'Université du Québec à Chicoutimi à titre de présidente et au conseil d'administration de l'Association des diplômés de l'Université du Québec à Chicoutimi à titre de directrice au développement.

ANDRÉ ROY 7

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ▶ 25 AVRIL 2001
DATES DE RENOUVELLEMENT ▶ 21 DÉCEMBRE 2005 ET 17 MARS 2010
DATE DE FIN DU MANDAT ▶ 16 MARS 2012
STATUT ▶ ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

André Roy a occupé des postes de haut niveau dans la fonction publique du Québec pendant sa carrière. Il a notamment été directeur général de l'administration à la Régie de l'assurance maladie du Québec, directeur général adjoint du même organisme de même que directeur général du Réseau Travail Québec et directeur général des programmes au ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Il a par la suite occupé le poste de vice-président aux relations publiques et aux communications à La Capitale groupe financier inc.

M. Roy a siégé à de nombreux conseils d'administration dont ceux de la Mutuelle des fonctionnaires du Québec, La Capitale, compagnie d'assurances générales, la Fondation du Musée de la civilisation, l'Hôpital Saint-François-d'Assise et sa fondation, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la région 03 ainsi que la Société des jeux mondiaux des policiers et des pompiers Québec 2005 et la Société des jeux du Québec à Charlesbourg.

Il siège présentement au conseil d'administration du Centre CASA et de la Fondation du Centre CASA, de Riviera Apts «A» of Hallandale Inc. et au comité de placement des Sœurs du Saint-Cœur-de-Marie.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT DU CONSEIL

Le conseil d'administration détermine les grandes orientations de la Société et veille à sa performance. Il voit à ce que la gestion de la Société soit conforme aux dispositions de sa loi constitutive, aux règlements y afférents et aux autres lois et règlements qui la régissent. Il s'assure aussi que la Société prenne les mesures requises pour atteindre les objectifs fixés par sa mission.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil d'administration sont non rémunérés, à l'exception du président-directeur général de la Société. Les frais occasionnés par l'exercice de leurs fonctions leur sont cependant remboursés.

PRÉSIDENTIE DU CONSEIL

Le président du conseil d'administration assume le leadership de la gouvernance du conseil d'administration. Il préside et anime les réunions et il dirige le conseil dans tous les aspects de son travail. Il voit à l'organisation et au bon

fonctionnement du conseil et s'assure de l'exécution de ses responsabilités. Il voit également au bon fonctionnement des trois comités statutaires soit le comité de vérification, le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance et d'éthique et s'assure de la constitution desdits comités par le conseil d'administration. Il peut participer à toutes les réunions des comités qui en découlent et veille à ce qu'ils présentent régulièrement des rapports. Il s'assure aussi que les décisions du conseil d'administration soient mises en œuvre. Finalement, il s'assure de l'application des lois, des règlements et des politiques concernant l'organisation.

RÉUNIONS

Les administrateurs conviennent annuellement d'un calendrier de réunions. Des réunions spéciales ou tenues par conférence téléphonique s'ajoutent, au besoin, durant l'année. Au cours de la présente année financière, le conseil d'administration a tenu 5 réunions régulières et 3 réunions par conférence téléphonique. Quant à ses 3 comités, ils ont tenu 10 réunions régulières et 2 réunions par conférence téléphonique. L'assistance des membres aux réunions du conseil d'administration et de ses comités est présentée au tableau ci-après.

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS

Nom	Conseil d'administration		Comité de vérification		Comité des ressources humaines		Comité de gouvernance et d'éthique
	Séances régulières	Conférences téléphoniques	Réunions régulières		Réunions régulières	Conférences téléphoniques	Réunions régulières
			Du 1 ^{er} avril 2013 au 23 août 2013	Du 24 août 2013 au 31 mars 2014			
Nombre de réunions	5	3	2	4	1	2	3
Boisvert, Carole	4/5	1/3	2/2	3/4	s. o.	s. o.	s. o.
Desjardins, Raymond	5/5	3/3	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Deslauriers, Daniel	5/5	3/3	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dupéré, Anne	5/5	1/3	2/2 (P)	4/4	s. o.	s. o.	3/3
Iserhoff, Ashley	3/5	1/3	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Perrault, Nicole	5/5	2/3	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	3/3 (P)
Poulin, Hughes T.	4/5	3/3	s. o.	s. o.	1/1 (P)	2/2 (P)	s. o.
Roy, André	4/5	3/3	2/2	3/4 (P)	0/1	2/2	2/3
Talaï, Khatéré	4/5	3/3	s. o.	s. o.	1/1	1/2	s. o.

(P) Président du comité

* Le conseil d'administration a revu la composition du comité de vérification le 23 août 2013.

FAITS SAILLANTS

PLAN STRATÉGIQUE 2012-2017

Le conseil d'administration suit avec attention le déploiement du Plan stratégique 2012-2017 et, à cet effet, différentes présentations ont été faites par le comité de direction sur sa mise en œuvre. Ces présentations ont notamment porté sur un état de la situation et l'élaboration d'un plan directeur pour la Direction générale des technologies de l'information, la nouvelle approche de mise en marché des produits et services et le développement de nouveaux territoires et de nouveaux produits et services.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le conseil d'administration a recommandé au gouvernement de renouveler le mandat de M. Raymond Desjardins comme membre du conseil d'administration et président-directeur général. Son mandat a effectivement été renouvelé par le gouvernement pour une période de trois ans se terminant le 7 septembre 2016.

RÉSULTATS FINANCIERS ET CONTRÔLE INTERNE

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers audités 2012-2013, lesquels ont été présentés, pour la première fois, selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») plutôt que selon les normes du « Secteur public ». Par ailleurs, lors de chacune des réunions régulières, les résultats financiers périodiques de la Société ont été présentés aux administrateurs. Le conseil a aussi suivi l'application de la Politique de réduction et de contrôle des dépenses de la Société.

GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

En matière de gouvernance et d'éthique, le conseil a approuvé, dans le cadre de sa révision annuelle, des modifications au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs afin notamment d'actualiser le code en fonction du Plan stratégique 2012-2017. Il a également approuvé des modifications au Règlement sur la régie interne, au formulaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et aux profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général.

RESSOURCES HUMAINES

En matière de ressources humaines, le conseil d'administration a adopté deux demandes de mandat additionnel de négociation pour dépôt au Conseil du trésor pour trois des neuf conventions collectives de la Société et une demande d'amendement au mandat de négociation pour l'une des neuf conventions collectives de la Société. Rappelons qu'en vertu de la Loi sur le régime de négociation de conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, la Société doit obtenir l'approbation du Conseil du trésor sur les paramètres généraux avant d'entreprendre la négociation d'une convention collective.

COMPOSITION DES COMITÉS

Le 23 août 2013, le conseil d'administration a revu la composition de ses comités.



COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LEURS ACTIVITÉS

Dans l'accomplissement de son mandat, en conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration confie des mandats particuliers aux trois comités statutaires qui le soutiennent, soit le comité de vérification, le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance et d'éthique, qui sont chargés d'étudier les dossiers stratégiques de leur secteur respectif, d'en suivre l'évolution sur une base régulière, d'en faire rapport au conseil et d'en recommander l'approbation s'il y a lieu.

Les comités se réunissent régulièrement et font rapport verbalement de leurs activités au conseil à la suite de la tenue de chaque réunion. De plus, chaque administrateur peut consulter les procès-verbaux des comités sur l'intranet des administrateurs.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

MANDAT ET COMPOSITION

Le comité de vérification a notamment pour fonctions de voir à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer de leur efficacité et de leur adéquation. Il doit veiller à ce que soit instauré un processus de gestion des risques. Le comité a également pour mandat de réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par la directrice de la vérification interne ou un dirigeant. Finalement, il doit examiner les états financiers audités avec la direction et le Vérificateur général du Québec et en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Le comité de vérification est composé de trois membres indépendants :

Président : André Roy

Membres : Carole Boisvert, FCPA, FCA, Anne Dupéré

Le président du conseil, le président-directeur général, la secrétaire générale, la directrice de la vérification interne et la vice-présidente à l'administration et aux finances peuvent assister aux réunions.

ACTIVITÉS

Le comité de vérification s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice financier 2013-2014. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité de vérification a :

- suivi la conversion de la présentation des états financiers selon les Normes internationales d'informations financières (IFRS);
- examiné les états financiers audités au 31 mars 2013 avec le Vérificateur général du Québec et la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.⁽¹⁾ et en a recommandé l'adoption au conseil d'administration en plus de s'assurer de l'indépendance des auditeurs externes;
- examiné le rapport d'audit des états financiers au 31 mars 2013 du Vérificateur général du Québec et ses recommandations et s'est assuré du suivi de ces recommandations;
- pris connaissance du Plan d'audit des états financiers au 31 mars 2014 du Vérificateur général du Québec;
- effectué le suivi de la Politique de la vérification interne;
- examiné la planification annuelle de la vérification interne et a assuré son suivi;
- passé en revue chacun des comptes rendus de la vérification interne et des vérifications opérationnelles et rapports de vérification administrative produits par la Direction de la vérification interne;
- pris connaissance du rapport de la direction concernant l'application de la Politique de réduction et de contrôle des dépenses;
- pris connaissance de la mise à jour du rapport de la direction pour l'identification des risques relevant de la Politique de gestion intégrée des risques;
- effectué le suivi budgétaire des frais de fonctionnement du conseil d'administration.

Le comité a aussi soulevé certaines problématiques relatives à l'application du traitement comptable des subventions pluriannuelles.

Le comité a eu l'occasion de rencontrer le Vérificateur général du Québec en l'absence des membres de la direction.

Hormis le mandat d'audit confié par le Vérificateur général du Québec à la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., le comité de vérification n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2013-2014.

(1) Les honoraires de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. sont de l'ordre de 40 000 \$ annuellement.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

MANDAT ET COMPOSITION

Le comité des ressources humaines a notamment pour fonctions de s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines. Il doit élaborer et proposer un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général en plus de déterminer les critères pour son évaluation et de faire des recommandations au conseil sur sa rémunération. Il contribue également à la sélection des dirigeants et à l'établissement d'un programme de planification de leur relève.

Le comité des ressources humaines est composé de trois membres indépendants :

Président : Hughes T. Poulin

Membres : André Roy, Khatéré Talai

Le président du conseil, le président-directeur général, la secrétaire générale et le vice-président aux ressources humaines peuvent assister aux réunions.

ACTIVITÉS

Ce comité a tenu une réunion et deux conférences téléphoniques au cours de l'exercice financier 2013-2014. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité des ressources humaines a :

- ▶ recommandé au conseil d'administration d'adopter deux demandes de mandat additionnel de négociation au Conseil du trésor pour trois des neuf conventions collectives de la Société;
- ▶ recommandé au conseil d'administration d'adopter une demande d'amendement au mandat de négociation au Conseil du trésor pour l'une des neuf conventions collectives de la Société;
- ▶ suivi l'avancement des travaux de la Vice-présidence aux ressources humaines portant sur la négociation des conventions collectives.

Il faut noter que les négociations qui se sont poursuivies durant l'année 2013-2014 ont conduit à la conclusion de huit ententes de principe et à la signature des conventions collectives qui en découlent.

Le comité des ressources humaines n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2013-2014.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

MANDAT ET COMPOSITION

Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonctions d'élaborer les règles de gouvernance et le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société ainsi que les codes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs et aux employés de la Société. Le comité détermine également les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des administrateurs, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général, et identifie les critères d'évaluation des administrateurs et du fonctionnement du conseil. Finalement, le comité doit élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres et effectuer l'évaluation du fonctionnement du conseil.

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé de trois membres indépendants :

Présidente : Nicole Perrault

Membres : Anne Dupéré, André Roy

Le président du conseil, le président-directeur général, la secrétaire générale et une avocate du Secrétariat général et direction des services juridiques peuvent assister aux réunions.

ACTIVITÉS

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu trois réunions au cours de l'exercice financier 2013-2014. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité de gouvernance et d'éthique a :

- ▶ révisé le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et recommandé au conseil d'administration d'adopter un code d'éthique modifié;
- ▶ révisé le Règlement sur la régie interne de la Société et recommandé au conseil d'administration d'adopter un règlement modifié;
- ▶ révisé les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général, et recommandé au conseil d'administration d'approuver lesdits profils modifiés;
- ▶ révisé le formulaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et recommandé au conseil d'administration d'approuver un formulaire modifié;
- ▶ procédé à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;
- ▶ modifié le programme d'accueil pour les membres du conseil d'administration;
- ▶ mis à jour le programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration.

Le comité de gouvernance et d'éthique n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2013-2014.

LES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

LE COMITÉ DE DIRECTION

Le comité de direction est composé de huit membres soit le président-directeur général, les cinq vice-présidents, la secrétaire générale et directrice des services juridiques et le directeur général des technologies de l'information. Les vice-présidents et la secrétaire générale et directrice des services juridiques sont nommés par le conseil d'administration, sur la recommandation du président-directeur général. Le comité de direction se réunit généralement toutes les deux semaines.



PRÉSIDENT ET DIRECTION GÉNÉRALE

► Raymond Desjardins, président-directeur général

Le président-directeur général de la Société est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Il assume la direction et la gestion de la Société dans le cadre des lois, règlements et politiques qui la concernent. Il propose au conseil d'administration les orientations stratégiques ainsi que les plans d'immobilisations et d'exploitation. Il approuve les orientations et objectifs des vice-présidences et maintient un contrôle global sur les activités de la Société.



VICE-PRÉSIDENCE EXPLOITATION, SECTEURS FAUNIQUE ET TOURISTIQUE

► **Jean-Charles Morin,**
vice-président

La Vice-présidence exploitation, secteurs faunique et touristique chapeaute, pour le secteur faunique, 15 réserves fauniques ainsi que Sépaq Anticosti et, pour le secteur touristique, 9 établissements œuvrant principalement dans les secteurs de l'hôtellerie, du camping et des attraits touristiques majeurs. Elle est constituée d'une Direction des opérations pour chacun des secteurs de même que d'un service de géomatique et de gestion intégrée des ressources.

En plus de soutenir l'ensemble des directions, la vice-présidence détermine les grandes orientations des deux secteurs.

Plus spécifiquement, en matière d'exploitation et de développement, elle planifie, coordonne et contrôle l'élaboration et la réalisation des programmes et des plans d'activités de chacun des établissements ainsi que la préparation et le suivi des plans d'opération. Elle voit à l'élaboration des plans d'investissement et de mise en valeur ainsi qu'à la mise en œuvre des programmes d'immobilisations, et ce, en concertation avec les établissements. Elle prépare et effectue le suivi budgétaire des établissements et s'assure de la réalisation des objectifs fixés pour chacun d'eux sur la base de ses priorités.

Elle veille aussi à mettre en valeur le potentiel faunique et récréotouristique de chaque réserve. À cet effet, elle élabore des plans de gestion faunique, comme les plans directeurs des pêcheries et s'assure que les plans d'aménagement respectent le profil faunique de chaque territoire. Elle voit aussi à la protection du territoire et à une gestion intégrée des ressources. En ce qui concerne le secteur touristique, la vice-présidence supervise les plans de développement et la réalisation des travaux majeurs et des projets structurants.

Afin de contribuer à la concertation régionale et de maintenir la relation de confiance avec le milieu, la vice-présidence supervise, en collaboration avec ses établissements, la tenue des conseils d'administration locaux, pour le secteur faunique, et des comités de mise en valeur, pour certains établissements touristiques, en s'assurant de leur bon fonctionnement et en y associant les intervenants représentatifs du milieu.

Elle établit aussi des relations de partenariat avec les intervenants corporatifs souhaitant développer des activités et des services dans les établissements à l'intérieur des critères fixés par la Société. Enfin, au chapitre du développement stratégique des affaires, elle identifie des opportunités et conclut des ententes de partenariat d'affaires.



VICE-PRÉSIDENCE EXPLOITATION PARCS QUÉBEC

► **Martin Soucy,**
vice-président

La Vice-présidence exploitation Parcs Québec a la responsabilité des 23 parcs nationaux méridionaux ainsi que du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Elle est constituée d'une direction des opérations (subdivisée en secteurs Est et Ouest du Québec) et d'une équipe d'expertise pour la conservation et l'éducation, le service à la clientèle et les services collectifs.

En plus de soutenir l'ensemble des directions des parcs nationaux, elle détermine les grandes orientations de ce secteur en matière de gestion des opérations, de conservation, d'offres d'expérience aux visiteurs, de développement des territoires et de concertation. Elle veille à ce que toutes les mesures soient prises afin d'assurer le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux tout en intégrant un volet éducatif de découverte à l'offre des activités de chacun d'eux. Notamment, elle assure la mise en œuvre des plans de conservation et la gestion du Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE).

En matière d'exploitation et de développement, elle planifie, coordonne et contrôle l'élaboration et la réalisation des énoncés d'affaires quinquennaux ainsi que leur mise en œuvre via des plans d'action annuels. Dans la perspective d'une stratégie globale pour le réseau, elle élabore également, de concert avec les directeurs des parcs, les plans d'investissement et de développement, tout en assurant leur réalisation au sein d'un groupe de planification et de suivi du développement. Enfin, elle prépare et effectue le suivi budgétaire des établissements et s'assure de la réalisation des objectifs fixés pour chacun d'eux.

La vice-présidence veille également à entretenir des relations harmonieuses avec les intervenants représentatifs des milieux régionaux en périphérie des parcs nationaux afin d'assurer la mission de conservation des territoires et d'établir une synergie au niveau économique et touristique. Elle supporte à cet égard les directions des parcs dans l'animation des tables d'harmonisation. Elle établit et développe également des relations avec toute organisation régionale ou nationale susceptible de contribuer à l'atteinte de la mission des parcs et à leur rayonnement national et international.

Enfin, au chapitre du développement stratégique des affaires, elle identifie des opportunités et conclut des ententes de partenariat d'affaires afin de participer à la consolidation des destinations où sont présents les parcs nationaux et, de manière plus générale, au développement du tourisme de nature au Québec.



VICE-PRÉSIDENTE À L'ADMINISTRATION ET AUX FINANCES

► **Guylaine Berthiaume,**
vice-présidente

La Vice-présidence à l'administration et aux finances soutient l'ensemble des établissements et le siège social en matière d'administration et de finances. Cette vice-présidence regroupe la Direction des immobilisations et des ressources matérielles, la Direction de la comptabilité et du contrôle ainsi que la Direction du budget et de l'analyse financière.

Cette vice-présidence planifie, coordonne et gère l'ensemble des activités en matière d'administration, de financement, de gestion de la trésorerie, de planification budgétaire, de comptabilité, d'investissement et de développement. Elle fournit un soutien administratif à tous les directeurs de même qu'au personnel attiré à des tâches administratives et leur assure une formation adéquate. Elle dirige les activités relatives à la préparation et au suivi budgétaire de la Société et procède également à la mise à jour des projections financières. Les études économiques de même que le processus d'acceptabilité des projets d'investissement sont sous sa gouverne. Celle-ci doit s'assurer également que la comptabilisation et les opérations financières s'effectuent conformément aux politiques et procédures administratives. Elle prépare les rapports financiers périodiques et annuels. Cette vice-présidence dirige les activités relatives à l'élaboration et au suivi de la programmation du plan d'investissement et en assure le respect. Finalement, elle est responsable des achats regroupés en matière d'approvisionnement.



VICE-PRÉSIDENT AUX RESSOURCES HUMAINES

► **Pierre Bélanger,**
vice-président

La Vice-présidence aux ressources humaines soutient l'ensemble des établissements et le siège social en matière de gestion des ressources humaines.

Cette vice-présidence fournit des services-conseils à l'ensemble des gestionnaires de la Société en matière de relations du travail, de dotation, de formation du personnel et de santé et sécurité au travail. Elle assume aussi la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques en matière de gestion des ressources humaines, en collaboration avec l'ensemble des directions des établissements.

Elle est également responsable de la gestion des régimes d'assurance collective et d'avantages sociaux et, notamment, des régimes de retraite, de la production de la paie pour l'ensemble du personnel ainsi que de la gestion du programme d'aide au personnel.

Finalement, elle négocie et applique les neuf conventions collectives et siège, lorsque requis, sur divers comités patronaux-syndicaux. Elle représente la Société en arbitrage de griefs et devant les différents tribunaux administratifs concernés.



VICE-PRÉSIDENT AU MARKETING

► **Alain Brochu,**
vice-président

La Vice-présidence au marketing dirige et coordonne l'élaboration des stratégies de commercialisation de la Société. Elle orchestre les communications marketing, tant à l'interne qu'à l'externe. Elle regroupe le Service des ventes et réservations ainsi que la planification marketing et la recherche.

Cette vice-présidence assume la responsabilité de toutes les activités relatives à l'élaboration, la mise en œuvre et l'intégration des programmes, stratégies et plans de marketing par réseau, par établissement et par produit. Elle planifie, coordonne et contrôle, de concert avec les vice-présidences de chacun des secteurs d'activités, les plans d'action marketing, les prévisions budgétaires annuelles de marketing ainsi que leur suivi. Elle gère les relations avec les médias, les tournées de presse, les stratégies et campagnes publicitaires et la promotion. Cela inclut les bulletins d'information, la production graphique et audiovisuelle, la gestion des médias sociaux, la recherche sur la connaissance de la clientèle et des marchés de même que l'évaluation de la qualité des services à la clientèle.

Le Service des ventes et réservations est, pour sa part, responsable du centre de contact client, des comptoirs de ventes et réservations, des tirages au sort, de la sollicitation des marchés corporatifs et scolaires ainsi que du réseau de distribution. Il coordonne également les salons de consommateurs et les relations avec les grossistes et les voyagistes.



DIRECTION GÉNÉRALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

► **Gilbert Larocque,**
directeur général

La Direction générale des technologies de l'information met en place des solutions technologiques permettant de soutenir le développement des affaires et de maintenir des niveaux de services technologiques optimaux dans l'entreprise. Elle offre aussi un rôle-conseil auprès des membres de la direction dans leurs choix d'investissement en matière de technologies de l'information par un processus de gestion du portefeuille de projets et la valorisation des projets d'affaires.

À l'affût des nouvelles technologies, sa cellule de veille technologique recherche constamment des solutions innovantes visant à améliorer l'efficacité du travail, l'expérience utilisateur et l'efficacité des processus.

Cette direction générale assure également la gestion de la sécurité des actifs technologiques de la Société dans un souci d'excellence opérationnelle conforme aux pratiques reconnues. Son centre de services technologiques assure le support, les services-conseils, le traitement des demandes de services et les déploiements technologiques à l'ensemble des établissements ainsi qu'au siège social.

Finalement, elle est responsable de l'ensemble des systèmes informatiques et des infrastructures. À ce titre, elle acquiert et développe des systèmes et assure le respect de l'intégrité, la cohérence, la disponibilité et la sécurité des données.



SECRETARIAT GÉNÉRAL ET DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES

► **Nelly Rodrigue,**
secrétaire générale
et directrice

Le Secrétariat général et direction des services juridiques soutient le conseil d'administration et la haute direction dans l'élaboration et l'implantation des règles de gouvernance. Il fournit également le support juridique à l'ensemble de l'organisation.

Le rôle du secrétariat général consiste principalement à appuyer le conseil d'administration dans l'accomplissement de ses fonctions, ce qui inclut notamment son obligation à se conformer à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. En plus du soutien en matière de convocation et de suivi des réunions du conseil d'administration et de ses trois comités, le secrétariat général rédige et révisé le Règlement sur la régie interne de la Société, le code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs ainsi que celui des employés. Par ailleurs, la démarche de planification stratégique, le processus de gestion intégrée des risques et le suivi du Plan d'action de développement durable relèvent également du secrétariat général tout comme la préparation des documents législatifs, tels que les décrets et mémoires. Le secrétariat général est aussi responsable de l'application de la Loi

sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels pour la Société et il est mandataire de la Société auprès de l'Office québécois de la langue française. Il assume aussi les diverses redditions de comptes comme la préparation du rapport annuel et autres documents corporatifs de cette envergure.

Les principales responsabilités rattachées au volet direction des services juridiques consistent à donner les avis légaux requis, préparer et réviser des contrats et autres documents légaux, tant pour les établissements que pour les vice-présidences, en plus de collaborer avec ceux-ci sur divers projets de développement et de partenariat. Cette direction fournit le support juridique tant en matière contractuelle que municipale et en environnement, en construction, en propriété intellectuelle et en pratiques commerciales. Elle offre aussi aux établissements de la formation sur ces sujets en plus de développer des outils à leur intention. Finalement, l'analyse et le traitement des actions judiciaires en cours sont sous la responsabilité de cette direction.

LA RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le tableau qui suit présente la rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société.

Nom et fonction	Salaire annuel	Prime de remplacement	Rémunération variable	Autres avantages*	Rémunération totale
Raymond Desjardins Président-directeur général	174 871 \$	-	Aucune	1 274 \$	176 145 \$
Nelly Rodrigue Secrétaire générale et directrice des services juridiques	141 130 \$	-	Aucune	2 802 \$	143 932 \$
Jean-Charles Morin Vice-président exploitation, secteurs faunique et touristique	141 130 \$	1 141 \$	Aucune	630 \$	142 901 \$
Martin Soucy Vice-président exploitation Parcs Québec	141 130 \$	-	Aucune	1 274 \$	142 405 \$
Alain Brochu Vice-président au marketing et aux communications	141 130 \$	-	Aucune	1 274 \$	142 405 \$

* Peut inclure : contribution de l'employeur à l'assurance collective et/ou cotisation à un ordre professionnel.

Le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général (article 10 alinéa 3 de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec). Un véhicule automobile est mis à sa disposition et il participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRSA).

Les autres membres de la haute direction participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE).

La cotisation et la rente aux régimes de retraite sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ces derniers participent.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Depuis le 29 novembre 2009, le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (le « Règlement »), adopté en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, oblige les organismes publics à diffuser certains documents sur leur site Web. Ces documents se trouvent à la section « Accès à l'information » du site Web de la Société. Par ailleurs, ce Règlement enjoint la Société à rendre compte, dans son rapport annuel, des demandes d'accès reçues au cours de l'année financière et des activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels réalisées.

COMPTE RENDU DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES EN 2013-2014

NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS

Traitées dans un délai de 20 jours	30
Traitées dans un délai de 30 jours	2
TOTAL DES DEMANDES REÇUES	32

NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS

Refusées	2
Acceptées	24
Partiellement acceptées	3
Aucun document	2
Référée	1
TOTAL DES DEMANDES REÇUES	32

Renseignements complémentaires :

- une demande a fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information;
- aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodements raisonnables.

De manière générale, la nature des demandes d'accès se résume comme suit :

- renseignements ayant des incidences sur l'économie;
- renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques;
- demande d'accès à des renseignements personnels.

De manière générale, les motifs de refus d'accès sont les suivants :

- les documents contiennent des renseignements de nature commerciale (article 22);
- les documents renferment des renseignements personnels (articles 53, 54, 59).

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Société met en application sa Politique d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels. En outre, le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Société contient une section particulière sur la protection des informations confidentielles.



RÉSERVE FAUNIQUE LA VÉRENDRYE

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

À la suite de la révision de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Société a adopté une nouvelle politique linguistique le 3 juin 2013, remplaçant celle adoptée le 15 décembre 2008. Ladite politique, qui a été diffusée au cours de l'année 2013-2014, est disponible sur le site Web de la Société.

La Société collabore étroitement avec l'Office québécois de la langue française. De plus, la mandataire de la Société auprès de l'Office a répondu régulièrement à des interrogations du personnel de la Société relativement à l'application de sa politique linguistique.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Dans le cadre du budget 2009-2010, le gouvernement annonçait la mise en place de la Politique de financement des services publics. Cette politique s'applique à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services aux citoyens. Par de meilleures pratiques tarifaires, elle vise à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et pour s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire.

Les ministères et organismes sont donc tenus de faire état de la progression de la mise en place de la politique. En 2013-2014, la Société a poursuivi son processus de détermination et d'évaluation des tarifs basé sur la valeur du marché. Par ailleurs, une modification au Règlement sur les parcs a été édictée le 1^{er} avril 2011. Celui-ci fixe la tarification des droits pour chacun des exercices financiers, et ce, jusqu'au 31 mars 2016. Le processus de révision des droits d'accès a été réalisé en conformité avec la Politique de financement des services publics.

POLITIQUE DE RÉDUCTION ET DE CONTRÔLE DES DÉPENSES

L'Assemblée nationale a sanctionné, le 12 juin 2010, la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette. En conséquence, le conseil d'administration de la Société a adopté, le 20 septembre 2010, sa Politique de réduction et de contrôle des dépenses, laquelle a été approuvée par le conseil des ministres le 16 février 2011.

Comme prévu par l'article 14 de la Loi, la politique adoptée prend en compte les caractéristiques commerciales de la Société afin de déterminer les dépenses de fonctionnement de nature administrative et la masse salariale qui seront soumises aux mesures de réduction. La politique a été établie afin de ne pas mettre en péril la génération de revenus ni la rentabilité de ses activités, et ce, tout en permettant de respecter les orientations stratégiques de la Société.

Résultats 2013-2014

La cible de réduction et de contrôle des dépenses prévue à la politique de la Société pour l'exercice 2013-2014 a été atteinte et a fait l'objet d'une reddition de comptes au conseil d'administration. Par ailleurs, il est à noter que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a réduit ses dépenses de transfert à titre d'honoraires de gestion des parcs à la Société pour un montant équivalent à la cible de réduction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan d'action de développement durable 2008-2015 de la Société comporte 11 actions découlant directement de la mission et du champ d'intervention de la Société. Ce plan définit les activités que la Société met en œuvre pour contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Considérant le report de l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable jusqu'au 31 décembre 2014, la Société a reconduit son Plan d'action de développement durable 2008-2013 jusqu'au 31 mars 2015, tout en y ajoutant une 11^e action en lien avec l'Agenda 21 de la culture. Une première reddition de comptes sur cette 11^e action a lieu dans le présent rapport annuel.

Comme prévu par la Loi sur le développement durable, la Société fait état, dans ce rapport, des activités réalisées en 2013-2014 pour chacune des 11 actions inscrites à son plan d'action.

ACTION**01****OBJECTIF GOUVERNEMENTAL**

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIFS ORGANISATIONNELS

- ▶ Assurer l'adhésion du personnel aux orientations et actions gouvernementales de développement durable de même qu'aux orientations et au plan d'action de la Société en cette matière.
- ▶ Développer et maintenir les compétences de son personnel afin que l'exercice des responsabilités de la Société s'inscrive dans la recherche du développement durable.

ACTION

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique en s'assurant que 80 % du personnel de la Société soit sensibilisé d'ici 2011. De plus, réaliser des activités de formation des gestionnaires et de leur personnel sur la démarche de développement durable et le plan d'action de la Société afin qu'ils les intègrent dans l'exercice de leurs fonctions courantes; s'assurer que 50 % d'entre eux soient formés d'ici 2013.

CIBLES ET INDICATEURS

Le taux d'employés ayant été sensibilisés et formés.

- ▶ 80 % du personnel de la Société sera sensibilisé d'ici 2011.
- ▶ 50 % du personnel ciblé (184 employés) aura acquis, d'ici 2013, les compétences nécessaires pour intégrer les principes de développement durable dans l'exercice de leurs fonctions courantes.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- ▶ La cible qui vise à ce que 80 % du personnel de la Société soit sensibilisé à la démarche de développement durable a été atteinte.
- ▶ La cible qui vise à ce que 50 % du personnel ciblé ait acquis les compétences nécessaires pour intégrer les principes de développement durable dans l'exercice de leurs fonctions courantes a été atteinte.

ACTION**02****OBJECTIF GOUVERNEMENTAL**

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser la participation et l'engagement de la clientèle, des citoyens et des intervenants en milieu naturel et en environnement aux valeurs et aux principes de développement durable et de la gestion environnementale.

ACTION

Développer et mettre en œuvre, sur un horizon de trois ans, une stratégie de communication des actions environnementales et de développement durable en milieu naturel.

CIBLES ET INDICATEURS

Perception positive de la clientèle sur les actions de la Société en développement durable.

- ▶ Une mesure de cette perception est entreprise en 2011-2012 et un suivi de son évolution est réalisé régulièrement.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Une stratégie de communication de l'ensemble des composantes du plan d'action de la Société en matière de développement durable a été rédigée. Son déploiement a été reporté au cours de l'année 2014-2015.

ACTION**03****OBJECTIF GOUVERNEMENTAL**

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser la participation et l'engagement de la clientèle, des citoyens et des intervenants en milieu naturel et en environnement aux valeurs et aux principes de développement durable et de la gestion environnementale.

ACTION

Augmenter la participation aux activités éducatives et de découverte, notamment par le développement de nouvelles activités mieux adaptées aux besoins, de manière à jouer pleinement un rôle de sensibilisation et d'éducation à la protection du patrimoine naturel.

CIBLES ET INDICATEURS

Le taux de participation aux activités éducatives et de découverte.

- ▶ À la suite d'une évaluation de sa performance éducative en 2009-2010, chaque parc s'est fixé des cibles d'augmentation de la participation d'ici mars 2013.
- ▶ Durant la période 2009-2013, la Société a poursuivi l'augmentation et la diversification de son offre de service à la clientèle scolaire.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- ▶ En 2013-2014, la fréquentation totale aux activités de découverte dans les parcs nationaux fut de 337 815 visiteurs, soit environ 20 000 de moins que l'année précédente. Cette diminution est proportionnelle à la diminution totale de la fréquentation dans les parcs. Pour les groupes scolaires cependant, la fréquentation a légèrement augmentée à 48 683 étudiants, continuant la croissance générale depuis 2008 où elle était à 18 570.
- ▶ On dénombrait, dans les parcs nationaux, 396 activités de découverte en 2013-2014.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser la participation et l'engagement de la clientèle, des citoyens et des intervenants en milieu naturel et en environnement aux valeurs et aux principes de développement durable et de la gestion environnementale.

ACTION

Faire connaître les résultats et les bénéfices de l'approche de gestion intégrée des ressources auprès des acteurs locaux, régionaux et nationaux impliqués en gestion de milieux naturels, particulièrement au niveau des conseils d'administration locaux des réserves fauniques et autres structures de concertation régionale et locale (partenaires fauniques, tables de gestion écosystémique, commissions régionales des ressources naturelles et du territoire, etc.).

CIBLES ET INDICATEURS

Le nombre d'interventions structurées auprès des acteurs locaux, régionaux et nationaux.

- ▶ Par ces interventions, la somme des connaissances résultant des expériences en gestion intégrée de la Société leur est rendue accessible de manière à stimuler l'innovation et l'engagement.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

En 2013-2014, la Société a poursuivi assidûment sa participation aux travaux des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) formées de représentants de multiples organisations présentes sur le territoire des différentes régions du Québec (communautés autochtones, MRC, pourvoyeurs, industrie forestière, associations environnementales, etc.). Ces tables ont été mises sur pied dans tout le Québec par les Conférences régionales des élus de concert avec le ministère des Ressources naturelles (MRN) dans le cadre de l'élaboration de la planification de l'aménagement forestier intégré (PAFI).

La Société a également participé activement à des groupes de travail constitués par des tables de GIRT sur des objets particuliers, tels les paysages, la faune, le récréotourisme et les enjeux écosystémiques.

La Société a aussi poursuivi sa participation aux travaux du comité triparti MDDEFP-Sépaq-MRN pour le développement éventuel d'aires protégées polyvalentes, notamment dans les réserves fauniques. En 2013, la Société a poursuivi sa participation dans le projet pilote MDDEFP-Sépaq-MRN mis en place pour expérimenter un concept d'aire protégée polyvalente dans les réserves fauniques de Matane et Mastigouche, territoires sous la gestion de la Société. Une visite terrain dans chacune de ces réserves fauniques avec des experts régionaux et ministériels de divers secteurs des ressources naturelles a été organisée pour discuter des principaux enjeux liés à la mise en valeur de ces dernières dans un contexte de protection de la biodiversité et échanger sur des pistes de solution possibles pour résoudre certains défis en la matière.

Par ailleurs, en 2013, des efforts ont été complétés en vue de doter la Société de nouveaux outils lui permettant de connaître l'état des écosystèmes forestiers dans chaque réserve faunique et d'évaluer les modalités d'aménagement forestier les plus pertinentes pour en rétablir la qualité, lorsque requis, en vue d'améliorer le bilan de la biodiversité de ces territoires. De plus, un projet a été amorcé en vue de doter chaque réserve faunique de plans d'aménagement pour l'habitat de l'orignal, du cerf de Virginie et de la gélinotte huppée. Ces plans permettront de mieux guider les actions de la Société dans l'optimisation de la qualité de l'habitat lors de la participation à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré. Les résultats issus de ces deux projets permettent à la Société d'être mieux préparée pour participer aux travaux des tables de GIRT et l'aident à mieux faire intégrer les préoccupations des réserves fauniques dans les PAFI, dans un contexte d'aménagement écosystémique et de gestion intégrée des ressources.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

- ▶ Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au suivi des ministères et des organismes gouvernementaux.
- ▶ Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
- ▶ Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Structurer, améliorer et mesurer la performance environnementale de toutes les unités de l'entreprise de manière à réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq.

ACTION

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable.

CIBLES ET INDICATEURS

Nombre de pratiques mises en place et de gestes posés.

- ▶ Deux nouveaux gestes significatifs sont posés pour consolider les pratiques d'acquisition écoresponsables.
- ▶ Autant de gestes sont posés pour diminuer les émissions de GES ou la consommation d'énergie dans le cadre de l'exercice du travail par les employés et pour se rendre à leurs lieux de travail.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

La cible a été atteinte.

- ▶ Une Politique d'achats écoresponsables bonifiée est en application depuis cette année, laquelle s'applique à plusieurs catégories de biens spécifiques.
- ▶ Un Programme de gestion environnementale est en application. La description et les principaux résultats de ce programme sont présentés sous l'action 6.
- ▶ Plusieurs gestes sont posés pour diminuer les émissions de GES ou la consommation d'énergie dans le cadre de l'exercice du travail par les employés et pour se rendre à leurs lieux de travail.

ACTION 06

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

- Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au suivi des ministères et des organismes gouvernementaux.
- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
- Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Structurer, améliorer et mesurer la performance environnementale de toutes les unités de l'entreprise de manière à réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq.

ACTION

Adopter un système de gestion environnementale, lequel est décrit à la Société comme étant le Programme de gestion environnementale (PGE), et mettre en œuvre ses composantes portant sur : la gestion de l'énergie; la gestion de l'eau; la gestion des matières résiduelles; la gestion des matières dangereuses et toxiques; la gestion des aménagements (nouvelles infrastructures et mise à niveau des aménagements non conformes); les achats écoresponsables (achat et vente des produits, entretien ménager et papier); les pratiques écologiques hôtelières; la sensibilisation et la communication en ces matières (personnel, clientèle, public).

CIBLES ET INDICATEURS

Diminution de l'empreinte écologique de la Société.

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de gestion environnementale, les cibles suivantes sont atteintes : - diminution de 8 % de la quantité de GES émise par la consommation de carburants d'origine fossile; - diminution de 6 % de la quantité d'électricité achetée au réseau de base d'Hydro-Québec; diminution de 9 % de la quantité d'eau potable consommée; 100 % des objets et produits valorisables et des produits dangereux et toxiques sont récupérés.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Quantité de GES émise - résultat = -13,6 % (cible : -8 %).
- Quantité d'électricité achetée - résultat = -9,9 % (cible : -6 %).
- Pourcentage de recyclage versus le potentiel de recyclage - résultat = 73,8 % (cible : 70 %).
- Quantité d'eau potable consommée - résultat = -29,4 % (cible : -9 %).
- Procédure de gestion des objets et produits valorisables et des produits dangereux - résultat = 92 % (cible : 100 %*).

* L'atteinte de cette cible fixée à 100 % est tributaire de la disponibilité de systèmes de valorisation des matières résiduelles organiques (compostage) au plan local (municipalités) ou régional (MRC).

ACTION 07

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

- Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au suivi des ministères et des organismes gouvernementaux.
- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
- Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Structurer, améliorer et mesurer la performance environnementale de toutes les unités de l'entreprise de manière à réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq.

ACTION

Sur la base des orientations, des cibles et des indicateurs spécifiques du PGE, élaborer un plan d'action 2008-2013 pour chaque établissement.

CIBLES ET INDICATEURS

Le nombre d'établissements ayant adopté et mis en œuvre un plan d'action.

- D'ici le 31 mars 2010, des cibles et des indicateurs spécifiques du PGE ont été définis et communiqués aux établissements.
- Au 31 mars 2013, tous les établissements ont mis en œuvre leur plan d'action.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Tous les établissements et le siège social ont adopté et mis en œuvre un plan d'action.

ACTION 08

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Assurer un leadership en matière d'aménagement et de développement durables et intégrer des ressources et des territoires sous sa responsabilité afin que leur mise en valeur soit harmonieuse avec la vocation et la mission des réseaux, et assumer un rôle d'éducation et d'information en ces matières.

ACTION

Identifier, d'ici 2013, les résultats atteints depuis la mise en place de l'approche de gestion intégrée des ressources dans les réserves fauniques de même que les pistes d'amélioration, particulièrement au niveau du suivi de la performance des plans d'harmonisation « faune – forêt – récréation ».

CIBLES ET INDICATEURS

Le nombre de plans d'aménagement forestier intégrant les principes de la gestion intégrée des ressources.

- ▶ Au 31 mars 2013, l'efficacité du suivi de la performance des plans d'harmonisation a été mesurée et des pistes d'amélioration mises en œuvre avec les partenaires.
- ▶ À cette même date, les résultats atteints par l'approche de gestion intégrée ont été évalués et rendus publics par une stratégie de diffusion auprès des principaux partenaires.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

La Société a analysé et commenté, dans une optique de gestion intégrée et écosystémique de la forêt, les interventions forestières prévues dans les réserves fauniques aux plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFI-O) et à la programmation annuelle (PRAN) élaborés par le MRN pour la période 2013-2015. L'analyse des PAFI-O et de la PRAN a été réalisée en fonction de l'approche et des outils dont s'est dotée la Société pour optimiser la gestion intégrée des ressources dans les sites sensibles et d'intérêt pour les paysages, la faune, la récréation et la biodiversité dans les réserves fauniques. Par ailleurs, la Société a continué de participer activement aux travaux des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) dans les diverses régions où sont localisées les réserves fauniques et d'être active dans des comités mis en place par ces tables dans des domaines particuliers, tels les paysages, la faune, le récréotourisme et les enjeux écosystémiques.

Enfin, la Société a poursuivi ses actions en vue d'expérimenter le concept d'aire protégée polyvalente dans les réserves fauniques de concert avec le MDDEFP et le MRN. En 2013-2014, des efforts importants ont été investis avec des représentants du MDDEFP et du MRN afin de poursuivre l'expérimentation du concept dans deux réserves fauniques des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Mauricie.

ACTION 09

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Maintenir l'intégrité écologique au même niveau que celui constaté selon les indicateurs mis en place dans les parcs nationaux et assurer le maintien du potentiel faunique déterminé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) dans les réserves fauniques.

ACTIONS

- ▶ Poursuivre, au cours de la période 2009-2013, le suivi d'indicateurs sur l'état de l'environnement des parcs nationaux; dans cette perspective, produire un premier bilan quinquennal des résultats atteints par le Programme de suivi de l'intégrité écologique.
- ▶ Réaliser un suivi efficace de l'exploitation des territoires des réserves fauniques afin de maintenir le potentiel faunique et ainsi, assurer la pérennité des espèces.

CIBLES ET INDICATEURS

La qualité de l'état de l'environnement des parcs nationaux.
Le niveau de maintien du potentiel faunique.

- ▶ Au cours de 2009-2010, un plan quinquennal des résultats atteints par le Programme de suivi de l'intégrité écologique est rendu public. Sur la base de ces résultats, l'intégrité écologique des territoires des parcs est maintenue à un même niveau au cours de la période 2009-2013.
- ▶ Des mécanismes d'amélioration continue sont mis en place pour assurer l'efficacité du suivi de l'exploitation des territoires des réserves fauniques afin de maintenir le potentiel faunique.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Le Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE), en place depuis 2003, regroupe plusieurs indicateurs dont le but est de mesurer les changements du niveau d'intégrité écologique dans les parcs nationaux exploités par la Société. Les parcs suivent en temps réel leur situation et adaptent leur gestion si nécessaire en fonction des indicateurs mesurés. L'année 2013-2014 en est une importante pour le PSIE, puisque le premier rapport sur les résultats a été rendu public. Et les conclusions sont rassurantes : malgré les investissements importants et la forte hausse de fréquentation au cours de la dernière décennie, le PSIE démontre que tous les parcs ont maintenu leur niveau d'intégrité écologique. L'ensemble des résultats est disponible pour consultation via l'adresse suivante : <http://www.parcquebec.com/integriteecologique>. Plusieurs projets ont encore été réalisés dans les réserves fauniques avec l'appui de la Fondation de la faune du Québec pour améliorer les connaissances sur certains habitats problématiques de l'omble de fontaine ou pour restaurer des frayères et la libre circulation du poisson. Ces projets ont été principalement réalisés en fonction des orientations émises dans les plans de pêcheries élaborés pour chacune des réserves fauniques.

En 2012-2013, un système informatisé de suivi et d'analyse des pêcheries a été développé pour le réseau des réserves fauniques. Le système vise notamment à rendre davantage efficace la gestion des pêcheries dans le but de mieux conserver et protéger la ressource halieutique ainsi que de maintenir et d'augmenter l'offre et la qualité de la pêche. Le système permet d'uniformiser la saisie des statistiques de pêche, de fournir un outil efficace et performant pour suivre et analyser les pêcheries, de conserver un historique d'exploitation et d'avoir une image réseau des pêcheries.

Certaines réserves fauniques seront mises à contribution dans un projet de recherche initié en 2013 par la faculté de biologie de l'Université Laval. Ce projet vise à acquérir de nouvelles connaissances contribuant à assurer la pérennité des populations d'omble de fontaine et à maintenir à long terme l'industrie récréotouristique associée à son exploitation par la pêche. Le projet devrait mener à une diminution des interactions négatives entre les populations d'ombles de fontaine indigènes et les individus issus desensemencements en proposant des outils d'aide à la décision qui permettront de réduire le mélange génétique entre les populations et en atténueront les impacts écologiques.

Enfin, la Société a aussi participé aux travaux d'un comité visant le rétablissement du caribou forestier de Charlevoix.

ACTION 10

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Préserver et mettre en valeur les richesses patrimoniales qui lui sont confiées en affectant des ressources suffisantes pour en assurer la pérennité, leur caractère distinctif et leur accessibilité.

ACTION

Mettre en œuvre, au cours des trois prochaines années, un plan d'investissement adéquat permettant le maintien des infrastructures et des équipements, la conservation ou l'aménagement des milieux naturels ou fauniques, la consolidation de l'offre d'activités, de produits et de services de même que le développement de nouveaux produits écoresponsables.

CIBLES ET INDICATEURS

Pourcentage des dépenses de maintien sur la valeur des actifs.

Montant investi annuellement en aménagement et protection du milieu naturel.

Niveau de mise en œuvre du plan triennal d'investissement.

- ▶ À terme, un montant annuel correspondant à 2 % de la valeur de remplacement des actifs est investi en plus de répondre aux besoins de mise en valeur des équipements et de conservation des milieux naturels.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

L'un des objectifs du Plan stratégique 2012-2017 de la Société est de réinvestir de manière optimale dans l'entretien des actifs de la Société et dans la pérennité du patrimoine naturel et culturel. À terme, le pourcentage d'investissement par année dans le maintien des actifs et en matière de protection du territoire devra atteindre 2 % de la valeur des actifs.

En 2013-2014, le pourcentage de dépenses de maintien sur la valeur des actifs se situe à 1,4 %.

De plus, les investissements permettant le maintien des infrastructures et des équipements, la conservation et l'aménagement des milieux naturels et fauniques, la consolidation et le développement se chiffrent à 16 M\$.

ACTION 11

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Promouvoir les éléments reliés à l'histoire des territoires et de l'occupation humaine et leurs particularités dans la perspective du partage des connaissances du patrimoine naturel et culturel.

ACTION

Aménager un site dédié entièrement à l'histoire et au lien nature-culture au parc national du Lac-Témiscouata : « Le Jardin des Mémoires ».

Cette nouvelle action contribue à l'atteinte de l'objectif 18 de l'Agenda 21 de la culture du Québec, soit :

Prendre en considération le fait que le patrimoine culturel doit être protégé pour sa valeur culturelle autant que pour sa valeur écologique et économique.

Elle répond à un engagement gouvernemental visant à faire de la culture une composante transversale majeure du développement durable et s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre du présent plan d'action pour la période couvrant le 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015.

CIBLES ET INDICATEURS

Aménager le site « Le Jardin des Mémoires ».

- ▶ Le site sera aménagé et ouvert au public d'ici mars 2014.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Avec l'ouverture du nouveau parc national du Lac Témiscouata, le 21 juin 2013, un site voué au patrimoine culturel a été inauguré : le Jardin des Mémoires. À la décharge du Grand lac Touladi existe maintenant un lieu de rencontre entre nature et culture. Il permet de plonger au cœur de l'histoire et de découvrir les liens particuliers entre l'humain et la nature qui se sont épanouis sur le territoire depuis des millénaires. Des aménagements de mise en valeur hors du commun guident les visiteurs à travers les époques en plus des régulières activités animées par des naturalistes.

OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES

Le Plan d'action en occupation et vitalité des territoires 2013-2016 de la Société comporte neuf actions découlant directement de la mission et du champ d'intervention de la Société. Ce plan définit les activités que la Société met en œuvre pour contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

Comme prévu par la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la Société fait état, dans ce rapport, des activités réalisées en 2013-2014 pour chacune des neuf actions inscrites à son plan d'action.



OBJECTIF DE LA STRATÉGIE : Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel AXE D'INTERVENTION : Protection des réserves fauniques			
Actions	Indicateurs	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014
Contribuer à accroître la protection des réserves fauniques en collaborant avec les autorités dans le but d'améliorer leur encadrement légal	Nombre de réserves fauniques s'étant fait reconnaître un statut d'aire protégée	3	0
	Nombre d'activités de collaboration menées par la Société auprès des autorités décisionnelles afin de promouvoir l'adoption d'une politique visant notamment l'amélioration de la protection des réserves fauniques	12	2
Gérer les réserves fauniques selon les principes de gestion intégrée des ressources	Adoption par la Société d'une stratégie de gestion intégrée des ressources	D'ici la fin 2013-2014	Reporté en 2014-2015

OBJECTIF DE LA STRATÉGIE : Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel AXE D'INTERVENTION : Intégrité écologique des parcs nationaux			
Actions	Indicateurs	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014
Mettre en œuvre la stratégie de conservation du réseau des parcs nationaux	Nombre de parcs nationaux ayant débuté la mise en œuvre du nouveau plan de conservation	22	23
Mobiliser les acteurs des zones périphériques des parcs nationaux afin de favoriser la réalisation de la mission de conservation des parcs nationaux	Nombre de parcs nationaux ayant mis en place une structure de concertation dédiée à la zone périphérique	15	0

OBJECTIF DE LA STRATÉGIE : Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel AXE D'INTERVENTION : Connaissance du territoire			
Actions	Indicateurs	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014
Augmenter la connaissance du territoire, notamment, sous ses aspects naturel et culturel afin d'en améliorer la gestion	Nombre de nouveaux partenariats de recherche	12	4
	Nombre de réserves fauniques ayant un plan d'amélioration de leurs pêcheries	15	12

OBJECTIF DE LA STRATÉGIE : Soutenir l'entrepreneuriat privé et collectif AXE D'INTERVENTION : Retombées économiques en région			
Actions	Indicateurs	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014
Stimuler la création de richesse collective	Nombre de nouveaux partenariats d'affaires	15	3
Affirmer le rôle clé de la Société dans le développement économique du Québec en matière de tourisme de nature	Valeur des retombées économiques du Plan stratégique 2012-2017	70 % des retombées économiques visées	20 %

OBJECTIF DE LA STRATÉGIE : Accentuer la régionalisation des opérations et de la prise de décision AXE D'INTERVENTION : Régionalisation des responsabilités			
Actions	Indicateurs	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014
Accroître les responsabilités confiées aux comités de gestion des établissements	Élaboration de plans d'affaires par les établissements	Un plan d'affaires par établissement	En élaboration

OBJECTIF DE LA STRATÉGIE : Assurer la collaboration entre les collectivités et le gouvernement AXE D'INTERVENTION : Régionalisation des responsabilités			
Actions	Indicateurs	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014
Entretiens des liens plus soutenus avec les intervenants régionaux	Nombre de rencontres systématiques des structures consultatives de la Société	2 rencontres annuelles par établissement	Au moins 2 rencontres annuelles par établissement

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC



MANDAT

La Société des établissements de plein air du Québec (la « Société » ou la « Sépaq ») a pour mandat d'administrer et de développer les territoires naturels et les équipements touristiques qui lui sont confiés en vertu de sa loi constitutive.

MISSION

La Sépaq a pour mission de rendre accessibles, de développer et d'assurer la pérennité du territoire, des sites touristiques et des actifs qui lui sont confiés en tenant compte des dimensions publique, environnementale, sociale et économique.

VISION

La Sépaq est reconnue pour faire vivre des expériences distinctives et mémorables à ses clientèles, en matière de tourisme de nature. Elle s'appuie sur un savoir-faire en gestion et en développement du patrimoine naturel et culturel et sur l'engagement d'une équipe d'employés passionnés.

VALEURS

CRÉATIVITÉ ► Nous mettons en œuvre des approches novatrices et originales dans la gestion et le développement des activités et des services afin de réaliser pleinement notre mission.

PLAISIR ► Nous faisons vivre à nos clients des expériences de qualité, enrichissantes et divertissantes, et nous évoluons dans un milieu de travail motivant et valorisant.

PERFORMANCE ► Nous créons un environnement favorisant l'excellence dans un esprit d'optimisation des ressources et de collaboration entre les équipes de travail.

RESPECT ► Nous traitons avec égard nos clients, nos partenaires et nos collègues. À cet effet, nous sommes à l'écoute de leurs besoins et de leurs attentes et nous les considérons dans la prise de décision. Nous sommes aussi reconnaissants de leur contribution.

CONCERTATION ► Nous favorisons la participation et l'implication de tous les intervenants afin que nos actions soient contributives aux collectivités.

INTÉGRITÉ ► Nous agissons de manière intègre et de façon à honorer nos engagements envers nos clients, nos partenaires, les collectivités et nos collègues, afin de mériter et de préserver leur confiance.

DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

DÉFINITIONS

1. Dans ce Code, à moins que le contexte ne s'y oppose, les définitions suivantes s'appliquent :

Code : Désigne le présent Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des établissements de plein air du Québec.

Conflit d'intérêts : On entend par situation de Conflit d'intérêts, toute situation où les intérêts personnels de l'administrateur ou ceux de son conjoint, d'un membre de sa famille ou d'un partenaire d'affaires ou d'une personne morale ou autre entité dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions, pourraient entrer en conflit réel ou apparent avec les intérêts de la Société. Un Conflit d'intérêts ne concerne pas exclusivement des opérations financières ou des avantages économiques. Il peut aussi prendre diverses formes : influencer une décision ou accorder un Traitement de faveur à des personnes physiques ou morales. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société. Le risque que cela se produise est suffisant. Toute situation susceptible d'entacher la loyauté, l'Intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition.

Conseil : Désigne le conseil d'administration de la Société.

Comité : Désigne le comité de gouvernance et d'éthique prévu par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02).

Information confidentielle : Toute information ayant trait à la Société ou toute information de nature stratégique, financière, commerciale, syndicale qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque, de compromettre la réalisation d'une opération ou d'un projet auquel la Société participe ou d'entraîner une perte à la Société.

Intégrité : État d'une personne qui honore ses engagements, en y donnant suite en temps opportun ou en dénonçant qu'elle ne pourra le faire à compter du moment où elle en est consciente, aux personnes ayant des attentes quant auxdits engagements, tout en prenant soin d'atténuer ou de réparer tous les inconvénients subis par ces personnes et découlant de son incapacité à y donner suite.

Loi : Désigne la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (chapitre S-13.01).

Personne liée : Le ou la conjoint(e) de l'administrateur, un enfant de l'administrateur ou de sa ou de son conjoint(e), un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit ou une personne morale ou autre entité dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions ou une fiducie ou succession dans laquelle l'administrateur a un droit appréciable ou dans laquelle il exerce des fonctions de direction ou un rôle décisionnel.

Société : Désigne la Société des établissements de plein air du Québec.

INTERPRÉTATION

2. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

PORTÉE DU CODE

OBJETS

3. (1) Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'Intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses administrateurs.

3. (2) Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société auxquels les administrateurs doivent se soumettre. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs.

CHAMP D'APPLICATION

4. Le présent Code s'applique aux administrateurs de la Société.

ENTRÉE EN VIGUEUR

5. Le présent Code entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil, soit le 20 mars 2009 (révisé le 13 janvier 2012 et le 14 juin 2013). Il n'a aucun effet rétroactif.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE

RÉALISATION DE LA MISSION

6. (1) Les administrateurs sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens. Dans ce contexte, l'administrateur doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son Intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficace, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la Loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

6. (2) La contribution de l'administrateur doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. L'administrateur doit entretenir, à l'égard de toute personne et de la Société, des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

RESPECT DES RÈGLES

7. (1) L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (chapitre M-30, r.0.1) et le présent Code. Ce dernier reflète et, le cas échéant, complète les dispositions prévues par la Loi et le règlement.

7. (2) L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

7. (3) Le présent Code ne reprend pas tous les sujets traités dans la Loi, le règlement ou d'autres lois ou dispositions applicables à l'un ou l'autre des administrateurs, dont la rémunération et les activités politiques.

PROFESSIONNALISME

8. (1) Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société. Il a le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixés par la Société. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

8. (2) La Société doit collaborer avec l'administrateur pour le supporter dans l'exercice de ses fonctions.

8. (3) L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs et les partenaires de la Société, le public ainsi qu'avec l'actionnaire de la Société.

8. (4) En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'administrateur de consulter le président du Conseil.

ADHÉSION

9. Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'administrateur. Il doit confirmer son adhésion au Code dans les 30 jours suivant le début de son mandat ou l'entrée en vigueur de chacune des modifications du Code.

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

NEUTRALITÉ POLITIQUE, RÉSERVE ET ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

RESPECT DE LA SOCIÉTÉ

10. (1) En tout temps, l'administrateur doit s'abstenir de tenir des propos de nature à discréditer ou à ternir l'image ou la réputation de la Société.

10. (2) L'administrateur doit éviter de participer directement ou indirectement à des activités qui portent préjudice aux intérêts, à l'image ou à la réputation de la Société.

NEUTRALITÉ POLITIQUE

11. (1) L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

11. (2) Un administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une démarche personnelle touchant des activités politiques.

MANIFESTATION PUBLIQUE

12. L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

OFFRE D'EMPLOI

13. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

AFFAIRES PERSONNELLES

14. L'administrateur doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

TRAITEMENT DE L'INFORMATION

CONFIDENTIALITÉ

15. (1) L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. De plus, il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre sur le plan des liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.

15. (2) L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions

PROTECTION DE L'INFORMATION CONFIDENTIELLE

16. L'administrateur se doit de respecter les restrictions et appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle :

- ▶ il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître;
- ▶ s'il utilise un système de courrier électronique ou toute autre forme de messagerie électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système. Il ne doit pas transmettre à quiconque l'Information confidentielle qu'il reçoit de la Société;
- ▶ il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment :
- ▶ de ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Informations confidentielles;
- ▶ de prendre des mesures appropriées pour assurer la protection des documents porteurs d'Informations confidentielles quel que soit le support;
- ▶ d'éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des Informations confidentielles;
- ▶ d'identifier sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'Information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
- ▶ de se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, destruction informatique, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'administrateur.

CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS FOURNIES

17. La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs dans le cadre de l'application du présent Code.

OBLIGATIONS APRÈS LA CESSATION DES FONCTIONS

18. (1) L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

18. (2) L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

18. (3) Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

18. (4) L'administrateur en poste ne peut traiter, dans les circonstances qui sont prévues au troisième alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

SITUATION CONFLICTUELLE ET DÉNONCIATION

19. (1) L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit éviter de se placer dans une situation susceptible d'influer sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.

19. (2) L'administrateur doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet administrateur, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.

19. (3) Un administrateur ne doit offrir aucun service-conseil ou autres services à la Société, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une personne morale ou d'une autre entité dans laquelle lui ou une personne qui lui est liée détient des intérêts importants.

19. (4) Chaque administrateur doit, lors de son entrée en fonction et annuellement par la suite, communiquer au président du Conseil la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales ou autres entités de même que la liste de tels intérêts que détient son conjoint avec un relevé de toutes opérations ayant modifié ces listes dans le cours de l'année.

19. (5) L'administrateur en situation de Conflit d'intérêts doit en aviser par écrit le président du Conseil et le secrétaire et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la personne morale ou autre entité dans laquelle il a ces intérêts. Il doit en outre dénoncer verbalement cette situation à toute séance qui aborde un sujet touchant ces intérêts, afin que cette dénonciation et son retrait de la séance soient dûment consignés au mémoire de délibérations.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

20. En ce qui concerne les Conflits d'intérêts, l'administrateur doit se conformer à l'article 9 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02).

BIENS DE LA SOCIÉTÉ

21. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

AVANTAGES ET CADEAUX

22. (1) L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

22. (2) Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la Société.

23. (1) L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

23. (2) L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

MISE EN ŒUVRE

ADOPTION ET RÉVISION

24. Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité qui en assure la révision.

RÉVISION DU CODE

25. Le Comité doit :

- réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation;
- assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code.

APPLICATION

26. (1) Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

26. (2) Le président du Conseil a pour mandat :

- de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout membre du Conseil confronté à une situation qu'il estime poser un problème;
- de traiter toute demande d'information relative au présent Code;
- de faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations d'irrégularités au présent Code.

26. (3) Dans le cadre de la réalisation de ce mandat, le président du Conseil peut, au besoin, s'adresser au Comité.

DÉNONCIATION D'UNE VIOLATION

27. (1) L'administrateur qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au président du Conseil ou, si c'est ce dernier qui est en cause, à l'autorité compétente mentionnée à l'article 31 du présent Code.

27. (2) Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- la description de la violation;
- la date ou la période de survenance de la violation;
- une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

27. (3) Le président du Conseil préserve, dans la mesure du possible, l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

27. (4) Lorsque le président du Conseil a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le Conseil et l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier.

DÉCLARATIONS

TYPES DE DÉCLARATIONS

28. (1) ADHÉSION : L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs » reproduit à l'annexe A du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours suivant sa nomination ou l'entrée en vigueur de chacune des modifications du Code.

28. (2) INTÉRÊTS : L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration d'intérêts » reproduit à l'annexe B du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours de sa nomination et dans les 90 jours suivant le 31 mars de chaque année durant laquelle il demeure en fonction.

28. (3) MODIFICATIONS D'INTÉRÊTS : L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration de modifications d'intérêts » reproduit à l'annexe C du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif au contenu de l'annexe B.

28. (4) NON-PARTICIPATION AUX DISCUSSIONS : L'administrateur fournit, s'il y a lieu, au président du Conseil, le formulaire « Déclaration de non-participation aux discussions » reproduit à l'annexe D du présent Code, dûment rempli et signé.

DOSSIERS

28. (5) Le président du Conseil remet les documents reçus en application du présent article au secrétaire de la Société qui les conserve dans les dossiers de la Société.

PROCÉDURE DE DÉLIBÉRATION

29. Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne de l'administrateur ou s'il s'agit d'une personne morale ou autre entité déclarée par l'administrateur conformément à l'annexe D, le secrétaire applique la procédure de délibération relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe E du présent Code.

ARCHIVES

30. (1) Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.

30. (2) Il doit en outre prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la confidentialité des informations fournies par les administrateurs en vertu du présent Code.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

AUTORITÉ COMPÉTENTE

31. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque le président du Conseil ou un administrateur nommé par le gouvernement est en cause.

SANCTIONS ET PROCÉDURES

32. (1) L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

32. (2) L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

32. (3) Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au présent Code, le secrétaire général du Conseil exécutif lui impose une sanction.

32. (4) En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé par le gouvernement, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération, le cas échéant, l'administrateur pour une période d'au plus 30 jours.

32. (5) La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension, sans rémunération le cas échéant, d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

32. (6) Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

Les annexes au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs sont disponibles sur le site Web de la Société à sepaq.com sous l'onglet *Organisation – Accès à l'information*.

COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS

SECTEUR FAUNIQUE

Réserve faunique Ashuapmushuan

Directrice : M^{me} Colette Robertson
Km 33, route 167, case postale 40
La Doré (Québec) G8J 1Y4
Téléphone : 418 256-3806
Télécopieur : 418 256-3808
Courriel : ashuapmushuan@sepaq.com

Réserve faunique Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi

Directrice p. i. : M^{me} Catherine Jobin
1584, route 167 Nord, case postale 38
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
Téléphone : 418 748-7748
Télécopieur : 418 907-7295
Courriel : assinica@sepaq.com

Réserve faunique des Chic-Chocs

Directeur : M. Bermans Drouin
116, rue Prudent-Cloutier, case postale 102
Mont-Saint-Pierre (Québec) G0E 1V0
Téléphone : 418 797-5214
Télécopieur : 418 797-5216
Courriel : chicchocs@sepaq.com

Réserve faunique des Laurentides

Directeur : M. Sylvain Boucher
700, boulevard Lebourgneuf, bureau 11
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone : 418 528-6868
Télécopieur : 418 528-8833
Courriel : laurentides@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, Secteur Abitibi-Témiscamingue

Directrice : M^{me} Johanne Vienneau
50, boulevard Lamaque, case postale 1330
Val-d'Or (Québec) J9P 4P8
Téléphone : 819 354-4392
Télécopieur : 819 736-2106
Courriel : laverendryeabitibi@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, Secteur Outaouais

Directeur : M. Frédéric Lussier
Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0
Téléphone : 819 438-2017
Télécopieur : 819 438-2432
Courriel : laverendryeoutaouais@sepaq.com

Réserve faunique Mastigouche

Directeur : M. Éric Harnois
830, rue Sainte-Anne, case postale 1760
Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0
Téléphone : 819 265-2098
Télécopieur : 819 265-3415
Courriel : mastigouche@sepaq.com

Réserve faunique de Matane

Directeur : M. Dan Gagnon
257, rue Saint-Jérôme
Matane (Québec) G4W 3A7
Téléphone : 418 562-3700
Télécopieur : 418 562-4832
Courriel : matane@sepaq.com

Réserve faunique de Papineau-Labelle

Directrice : M^{me} Christine Lefebvre
443, route 309, case postale 100
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0
Téléphone : 819 454-2011
Télécopieur : 819 454-2353
Courriel : papineau@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles

Directeur : M. Dany Bacon
24, boulevard des Îles, bureau 109
Port-Cartier (Québec) G5B 2M9
Téléphone : 418 766-2524
Télécopieur : 418 766-2921
Courriel : portcartier@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Daniel

Directeur : M. Yves Briand
262, route du Parc
Port-Daniel (Québec) G0C 2N0
Téléphone : 418 396-2232
Télécopieur : 418 396-3325
Courriel : portdaniel@sepaq.com

Réserve faunique de Portneuf

Directeur : M. Marc-André Tremblay
229, rue du Lac Vert, case postale 10
Rivière-à-Pierre (Québec) G0A 3A0
Téléphone : 418 323-2028
Télécopieur : 418 323-2159
Courriel : portneuf@sepaq.com

Réserve faunique de Rimouski

Directeur : M. Michel Fournier
112, route de la réserve Rimouski
Saint-Narcisse (Québec) G0K 1S0
Téléphone : 418 735-2226
Télécopieur : 418 735-2250
Courriel : rimouski@sepaq.com

Réserve faunique Rouge-Matawin

Directeur p. i. : M. Roger Lemieux
2002, chemin du Lac Macaza
La Macaza (Québec) J0T 1R0
Téléphone : 819 275-1140
Télécopieur : 819 275-3887
Courriel : rougematawin@sepaq.com

Réserve faunique du Saint-Maurice

Directeur : M. Mathieu Therrien
3773, route 155
Trois-Rives (Québec) G0X 2C0
Téléphone : 819 646-5680
Télécopieur : 819 646-5693
Courriel : stmaurice@sepaq.com

Sépaq Anticosti

Directeur : M. Gilles Dumaresq
25, chemin des Forestiers, case postale 179
Île d'Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : 418 535-0231
Télécopieur : 418 535-0289
Courriel : anticosti@sepaq.com

SECTEUR TOURISTIQUE

Aquarium du Québec

Directeur : M. Christophe Zamuner
1675, avenue des Hôtels
Québec (Québec) G1W 4S3
Téléphone : 418 659-5266
Télécopieur : 418 646-9238
Courriel : aquarium@sepaq.com

Auberge de montagne des Chic-Chocs

Directeur : M. Guy Laroche
10, rue Notre-Dame Est, case postale 120
Cap-Chat (Québec) G0J 1G0
Téléphone : 418 907-9024
Télécopieur : 418 786-2515
Courriel : auberge.chicchocs@sepaq.com

Auberge et Golf Fort-Prével

Directeur : M. Simon Marinier
2053, boulevard Douglas, case postale 58
Saint-Georges-de-Malbaie (Québec) G0C 2X0
Téléphone : 418 368-2281
Télécopieur : 418 368-1364
Courriel : fortprevel@sepaq.com

Camping des Voltigeurs

Directrice : M^{me} Chantal Paré
575, rue Montplaisir, casier postal 878
Drummondville (Québec) J2B 6X1
Téléphone : 819 477-1360
Télécopieur : 819 477-6936
Courriel : voltigeurs@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Kénogami

Directrice : M^{me} Anne-Marie Vin
9000, route de Kénogami, case postale 15
Lac-Kénogami (Québec) G7X 0H9
Téléphone : 418 344-1142
Télécopieur : 418 344-1156
Courriel : kenogami@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Simon

Directeur : M. Jean-Luc Lussier
1216, rue Principale, case postale 61
Duhamel (Québec) J0V 1G0
Téléphone : 819 428-5015
Télécopieur : 819 428-3512
Courriel : lacsimon@sepaq.com

Gîte du Mont-Albert

Directeur : M. Simon Marinier
2001, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : 418 763-2288
Télécopieur : 418 763-7803
Courriel : gitmtalb@sepaq.com

Parc de la Chute-Montmorency

Directrice : M^{me} Nancy Bolduc
2490, avenue Royale
Québec (Québec) G1C 1S1
Téléphone : 418 663-3330
Télécopieur : 418 663-1666
Courriel : montmorency@sepaq.com

Station touristique Duchesnay

Directeur : M. David Deslauriers
140, montée de l'Auberge
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
(Québec) G3N 0J5
Téléphone : 418 875-2122
Télécopieur : 418 875-2868
Courriel : duchesnay@sepaq.com

SECTEUR DES PARCS NATIONAUX

Parc national d'Aigüebelle

Directrice : M^{me} France Simard
12373, route d'Aigüebelle
Rouyn-Noranda (Québec) J0Z 2Y0
Téléphone : 819 637-2480
Télécopieur : 819 637-7106
Courriel : parc.aigüebelle@sepaq.com

Parc national d'Anticosti

Directeur : M. Gilles Dumaresq
25, chemin des Forestiers, case postale 179
Île d'Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : 418 535-0231
Télécopieur : 418 535-0289
Courriel : parc.anticosti@sepaq.com

Parc national du Bic

Directrice : M^{me} Myriam Lavallée
3382, route 132 Ouest, case postale 2066
Le Bic (Québec) G0L 1B0
Téléphone : 418 736-5035
Télécopieur : 418 736-5039
Courriel : parc.bic@sepaq.com

Parc national du Fjord-du-Saguenay

Directeur : M. Daniel Groleau
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : 418 272-1509
Télécopieur : 418 272-1516
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc national de Frontenac

Directeur : M. Éric Lessard
599, chemin des Roy
Sainte-Praxède (Québec) G0M 1H1
Téléphone : 418 486-2300
Télécopieur : 418 486-2226
Courriel : parc.frontenac@sepaq.com

Parc national de la Gaspésie

Directeur : M. Pascal Lévesque
1981, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : 418 763-7494
Télécopieur : 418 763-9492
Courriel : parc.gaspésie@sepaq.com

Parc national des Grands-Jardins

Directeur : M. André Rouleau
25, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1C2
Téléphone : 418 439-1227
Télécopieur : 418 439-1228
Courriel : parc.grands-jardins@sepaq.com

Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Directeur : M. André Rouleau
25, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1C2
Téléphone : 418 439-1227
Télécopieur : 418 439-1228
Courriel : parc.hautes-gorges@sepaq.com

Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

Directeur : M. Rémi Plourde
4, rue du Quai, case postale 310
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : 418 782-2240
Télécopieur : 418 782-2241
Courriel : parc.ibrperce@sepaq.com

Parc national des Îles-de-Boucherville

Directeur : M. André Despatie
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : 450 928-5089
Télécopieur : 450 670-2747
Courriel : parc.boucherville@sepaq.com

Parc national de la Jacques-Cartier

Directeur : M. Mathieu-H. Brunet
103, chemin du Parc-National
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 2T5
Téléphone : 418 848-3599
Télécopieur : 418 848-1372
Courriel : parc.jacques-cartier@sepaq.com

Parc national du Lac-Témiscouata

Directeur : M. Denis Ouellet
400, chemin de la Vieille Route, case postale 28
Saint-Michel-du-Squatec (Québec) G0L 4H0
Téléphone : 418 855-5508
Télécopieur : 418 855-5511
Courriel : parc.lac-temiscouata@sepaq.com

Parc national de Miguasha

Directeur : M. Rémi Plourde
231, Miguasha Ouest, case postale 183
Nouvelle (Québec) G0C 2E0
Téléphone : 418 794-2475
Télécopieur : 418 794-2033
Courriel : parc.miguasha@sepaq.com

Parc national du Mont-Mégantic

Directeur : M. Pierre Goulet
189, route du Parc
Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0
Téléphone : 819 888-2941
Télécopieur : 819 888-2943
Courriel : parc.mont-megantic@sepaq.com

Parc national du Mont-Orford

Directrice : M^{me} Brigitte Marchand
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone : 819 843-4545
Télécopieur : 819 868-1259
Courriel : parc.mont-orford@sepaq.com

Parc national du Mont-Saint-Bruno

Directeur : M. André Despatie
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : 450 653-7544
Télécopieur : 450 653-0509
Courriel : parc.st-bruno@sepaq.com

Parc national du Mont-Tremblant

Directrice : M^{me} Sylvie-Anne Marchand
4456, chemin du Lac-Supérieur
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0
Téléphone : 819 688-2336
Télécopieur : 819 688-6369
Courriel : parc.mont-tremblant@sepaq.com

Parc national des Monts-Valin

Directeur : M. François Guillot
360, rang Saint-Louis
Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0
Téléphone : 418 674-1200
Télécopieur : 418 674-1246
Courriel : parc.monts-valin@sepaq.com

Parc national d'Oka

Directeur : M. Richard Rozon
2020, chemin Oka
Oka (Québec) J0N 1E0
Téléphone : 450 479-1338
Télécopieur : 450 479-6250
Courriel : parc.oka@sepaq.com

Parc national de Plaisance

Directrice : M^{me} Isabelle Croteau
1001, chemin des Presqu'Îles, case postale 40
Plaisance (Québec) J0V 1S0
Téléphone : 819 427-5350
Télécopieur : 819 427-5905
Courriel : parc.plaisance@sepaq.com

Parc national de la Pointe-Taillon

Directeur : M. François Guillot
835, rang 3 Ouest
Saint-Henri-de-Taillon (Québec) G0W 2X0
Téléphone : 418 347-5371
Télécopieur : 418 347-2134
Courriel : parc.pointe-taillon@sepaq.com

Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Codirecteur : M. Daniel Groleau
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : 418 272-2767
Télécopieur : 418 272-3438
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc national de la Yamaska

Directrice : M^{me} Nathaël Bergeron
1780, boul. David-Bouchard
Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0
Téléphone : 450 776-7182
Télécopieur : 450 776-9326
Courriel : parc.yamaska@sepaq.com

En développement :

Parc national d'Opémican

Directeur : M. Dany Gareau

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)

SIÈGE SOCIAL

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 1300
Québec (Québec) G1V 5C2

Téléphone : 418 686-4875
Télécopieur : 418 686-6160

CENTRE DE CONTACT CLIENT

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 1300
Québec (Québec) G1V 5C2

Canada et États-Unis : 1 800 665-6527
Autres pays : 418 890-6527
Télécopieur : 418 528-6025
Site Web : sepaq.com
Courriel : inforeservation@sepaq.com

1 800 665-6527 | sepaq.com

Avec la volonté d'appliquer le principe de réduction à la source, la **Société des établissements de plein air du Québec** a limité l'impression du présent rapport annuel. Il est possible d'accéder au texte intégral du rapport annuel en consultant le site Web de la Société à sepaq.com sous l'onglet *Organisation – Documentation corporative*.

Politique sur l'octroi de contrats de la Société des établissements de plein air du Québec

Conformément à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics, la Société a adopté une politique sur l'octroi de contrats. Cette politique est publique et est disponible sur le site Web de la Société à sepaq.com sous l'onglet *Organisation – Appels d'offres*.

Enregistrement des mesures volontaires sur les changements climatiques

La Société adhère au programme ÉcoGESte d'enregistrement des mesures volontaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Page couverture: parc national de la Gaspésie

Mentions de source: Stéphane Audet, Dominic Boudreault, Pierre Carbonneau, Pierre-Emmanuel Chaillon, Steve Deschênes, Mathieu Dupuis, Jean-François Houle, Marc Loiselle, Patrick Nadeau, Oeil pour Oeil, Pub Photo, Raymonde Pomerleau, Fokus Productions, Airphoto Québec, Jonathan Robert, Luc Rousseau et Réjean Samson.



Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore. Les encres utilisées pour cette production contiennent des huiles végétales.

sepaq.com

RÉSEAU **Sépaq** 